

2024

RAPPORT ANNUEL



du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale sur l'Exercice 2024

■ ÉDITEUR RESPONSABLE

Didier Hellin
Intercommunale Namuroise de Services Publics
Rue des Viaux 1b // 5100 Naninne

■ COORDINATION

Service Communication // INASEP

■ CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Service Communication // INASEP

■ PHOTOS

Ph. Piraux // Photographe
Agents de l'INASEP

Photos de couverture : zoning du Biron à Ciney et station d'épuration de Dinant



2024

RAPPORT ANNUEL

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'Exercice 2024

MESSAGE DE LA DIRECTION

Mesdames, Messieurs,
Chers associés, chers affiliés,
Chers partenaires,

Le Plan financier 2023-2025 avait été établi à la sortie de la pandémie COVID 19 et en pleine guerre en Ukraine, dans un contexte qu'il convient de rappeler : forte inflation, multiples indexations de salaires, explosions des coûts énergétiques et des prix des fournitures et travaux. Autant de surcoûts difficilement compensables sur le long terme sans une évolution de l'activité et des recettes de l'Intercommunale. Les données connues menaient dès lors à des prévisions négatives face auxquelles il convenait de réfléchir aux moyens d'y répondre.

Malgré cette conjoncture extrêmement difficile, l'Intercommunale parvient au travers de sa stratégie et de ses activités à mieux performer que prévu au niveau de ses résultats financiers, positifs sur les cinq dernières années et ce n'est certainement pas le fruit du hasard.

A la clôture des comptes, l'exercice 2024 se termine finalement sur un résultat bien plus positif par rapport aux prévisions datant de septembre 2024 et aux prévisions du Plan financier 2023-2025 datant de fin 2022 puisque les comptes se clôturent avec un résultat positif de 2 155 125,31 €, bien supérieur aux prévisions du plan financier et à celles établies lors de l'élaboration de la modification budgétaire 2024.

Différents éléments permettent d'expliquer ce résultat positif dont on doit garder à l'esprit qu'il restera exceptionnel et difficilement reproductible, parmi lesquels une bonne maîtrise des dépenses, des recettes plus importantes issues des Bureaux d'études avec des honoraires de plus de 9 millions d'euros traduisant une évolution importante de l'activité d'études et de suivis de projets et chantiers, des honoraires de laboratoire en progression, un meilleur financement des activités du secteur de l'assainissement et un bilan d'activités de la production distribution d'eau conforme aux prévisions même si ce dernier secteur présente un déficit qui nécessitera une nouvelle trajectoire pour le CVD.

Durant l'année 2024, les activités des Bureaux d'études auront été très élevées, malgré certaines difficultés, permettant d'améliorer nettement le résultat de ce département : suivi d'importants projets communaux et provinciaux parmi lesquels les dossiers PRR, gestion des Plans d'Investissements Communaux, études pour la réalisation du plan d'investissements 2023-2027 de la SPGE en épuration, cadastres des réseaux d'égouttage, poursuite du déploiement des services GRE au profit des communes.

Pour ce qui concerne l'assainissement, la poursuite des activités de gestion des ouvrages et de l'ensemble des missions déléguées « SPGE » se réalise maintenant dans le cadre du nouveau Contrat de Service Unique avec un cadre financier à la fois contraignant et rééquilibré.

Le résultat positif de l'année 2024 est une bonne nouvelle qui nous permettra de mieux faire face aux difficultés à venir. Il démontre la vigilance et l'engagement de celles et ceux qui œuvrent au quotidien au sein de l'INASEP pour remplir le mieux possible les différents services aux associés et à la population.

Didier HELLIN
Directeur général

Luc DELIRE
Président



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTION	02
CHAP. 1 INTRODUCTION	07
1.1 Les Associés	08
1.2 Composition des Instances	10
1.3 Les Participations	11
CHAP. 2 ASSAINISSEMENT	13
Chiffres clés	14
2.1 Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux	15
2.1.1 Chiffres significatifs	15
2.1.2 Généralités	17
2.1.3 Assainissement des eaux usées	17
2.1.4 Adduction/Distribution d'eau	19
2.2 État d'avancement des chantiers	19
2.2.1 Études	19
2.2.2 Travaux	22
2.3 GPAA - Gestion Publique de l'Assainissement Autonome	24
2.4 Autres activités	24
2.5 Service d'Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées	25
2.5.1 Préalable	25
2.5.2 Evolution du parc d'ouvrages en exploitation	25
2.5.3 La crise des PFAS	26
2.5.4 Le renouvellement du contrat de service avec la SPGE	26
2.5.5 L'enjeu de garantir un effectif de l'équipe garde suffisant	27
2.5.6 Evolution de la situation en personnel	27
2.5.7 Suivi des objectifs mentionnés dans le contrat de service	28
2.5.8 Suivi des KPI mentionnés dans le contrat de service	28
2.5.9 Ouvrages tiers	32
2.5.10 Dépenses Importantes Hors Exploitation (DIHEC)	33
CHAP. 3 SERVICE PRODUCTION DISTRIBUTION D'EAU	35
Chiffres clés	36
3.1 Faits marquants	37
3.1.1 Une réorganisation du Service	37
3.1.2 ISO 9001 / Recertification obtenue	37
3.1.3 Problématique des PFAS... et autres micro-polluants	37
3.1.4 Détection des fuites sur nos réseaux / Logiciels en phase pilote	38
3.2 Système de Management de la Qualité	39
3.2.1 Objectifs	39
3.2.2 Services concernés	39
3.2.3 Les activités réalisées en 2024	40
3.2.4 PGSSE	41

3.3 Évolution du prix et des ventes d'eau	42
3.3.1 Prix de l'eau	42
3.3.2 Ventes d'eau	43
3.4 Production	44
3.4.1 Qualité des eaux distribuées	44
3.4.2 Protection des captages	45
3.5 Travaux	46
3.5.1 Objectifs	46
3.5.2 Liste des travaux programmés et réalisés en 2024	46
3.5.3 Les raccordements	47
3.5.4 Les rendements réseaux	48
3.5.5 Inventaire des sites	49
CHAP. 4 SERVICES AUX ASSOCIÉS	51
Chiffres clés	52
4.1 Introduction	53
4.1.1 Préambule	53
4.1.2 Activités des services	54
4.2 Service Etudes et Réalisation Voirie-Egouttage (SERVEG)	55
4.2.1 Introduction	55
4.2.2 Dossiers traités en 2024	55
4.2.3 Conclusions pour l'année 2024	61
4.2.4 Perspectives 2025	61
4.3 Service Gestion des Réseaux d'Egouttage (GRE)	62
4.3.1 Introduction	62
4.3.2 Dossiers réalisés en 2024	63
4.3.3 Conclusions pour l'année 2024	65
4.3.4 Perspectives 2025	66
4.4 Service d'études ARTENCO	67
4.4.1 Introduction	67
4.4.2 Composition du Bureau ARTENCO	67
4.4.3 Evolution de l'activité en 2024	68
4.4.4 Dossiers traités en 2024	69
4.4.5 États d'avancement traités en 2024	70
4.4.6 Récapitulatif des produits financiers 2024	70
4.4.7 Conclusions pour l'année 2024	70
4.4.8 Perspectives 2025	70
4.5 Service Coordination Sécurité-Santé (CSS)	71
4.5.1 Introduction	71
4.5.2 Dossiers suivis en 2024	71
4.5.3 Récapitulatif des dossiers en 2024	74
4.5.4 Récapitulatif des honoraires en 2024	74
4.5.5 Conclusions pour l'année 2024	74
4.5.6 Perspectives 2025	75
4.6 Service Marchés Publics (ADM)	77
4.6.1 Introduction	77
4.6.2 Activités 2024 du Service Marchés Publics	77
4.6.3 Perspectives 2025	77

CHAP. 5 LABORATOIRE

79

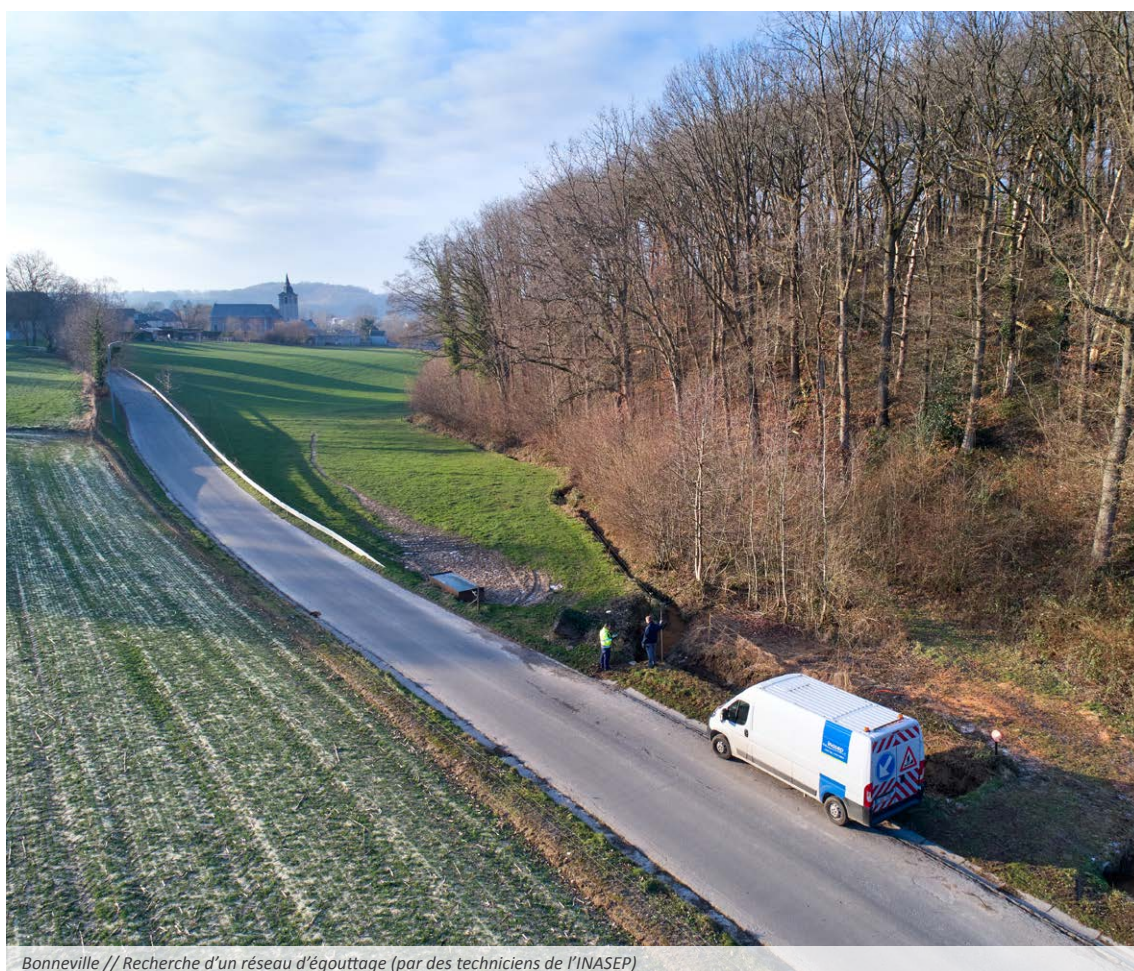
Chiffres clés	80
5.1 Avant-propos	81
5.1.1 Mission du Laboratoire	81
5.1.2 Nos points forts	81
5.1.3 Mot du Directeur	82
5.2 Développement du Laboratoire	83
5.2.1 Quelques chiffres...	83
5.2.2 Bilan 2024	84
5.2.3 Conclusions	84
5.2.4 Analyses	85
5.2.5 Investissements	87
5.3 Assistances techniques	88
5.3.1 Prise en charge globale des obligations relatives à l'établissement de la taxe sur les déversements des eaux usées industrielles	88
5.3.2 Permis d'environnement : entreprise	88
5.3.3 Assistance auprès de nos clients distributeurs d'eau	88
5.4 La vie d'un échantillon au Laboratoire	88
5.4.1 Première étape : l'échantillonnage - Service Prélèvement	88
5.4.2 Deuxième étape : l'arrivée au Laboratoire - Service Bactériologie et Chimie	90
5.4.3 Troisième étape : la gestion administrative du Laboratoire	90
5.5 Qualité au Laboratoire	91

CHAP. 6 SERVICES SUPPORTS

93

Organigramme fonctionnel	94
Chiffres clés	95
Pyramides des âges	96
6.1 Service des Ressources Humaines	99
6.1.1 Faits marquants	99
6.1.2 Bilan social au 31 décembre 2024	100
6.2 Service Prévention et Protection au travail	103
6.2.1 Faits marquants	103
6.2.2 Accidentologie	104
6.3 Service Communication	118
6.3.1 Communication externe : évènements	119
6.3.2 Communication externe : supports de communication	122
6.3.3 Communication interne	123
6.4 Service Informatique	124
6.4.1 Outils de Gestion	124
6.4.2 Sécurité informatique	124
6.4.3 Gestion documentaire	124
6.4.4 Analyse de données	125
6.4.5 Rationalisation des ressources informatiques	125

7.1 Compte de résultats BNB au 31/12/24	128
7.2 Bilan BNB au 31/12/2024	129
7.3 Rapport de Gestion	130
7.4 Evolution des affaires	130
7.4.1 Commentaires sur le compte de résultats	131
7.4.2 Commentaires sur le bilan	133
7.4.3 Risques et incertitudes	135
7.4.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	136
7.4.5 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société	136
7.4.6 Activités de recherche et développement	136
7.4.7 Succursales	136
7.4.8 Evaluation en continuité	136
7.4.9 Justification des règles comptables	136
7.4.10 Approbation de l'affectation du résultat et des comptes annuels	136
7.4.11 Décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur	136
7.5 Evaluation du plan financier pluriannuel 2023-2025	136
7.6 Rapport du Comité de rémunération	139
7.7 Rapport du réviseur	151
7.8 Liste des marchés passés en 2024	155



Bonneville // Recherche d'un réseau d'égouttage (par des techniciens de l'INASEP)

CHAP. 1

INTRODUCTION

1.1 LES ASSOCIÉS

COMMUNES ASSOCIÉES	PARTS
Andenne	100
Anhée	100
Assesse	100
Beauraing	100
Bièvre	100
Cerfontaine	100
Ciney	100
Couvin	100
Dinant	100
Doische	100
Eghezée	100
Fernelmont	100
Florennes	100
Floreffe	100
Fosses-la-Ville	100
Gedinne	100
Gembloux	100
Gesves	100
Hamois	100
Hastière	100
Havelange	100
Houyet	100
Jemeppe-sur-Sambre	100
La Bruyère	100
Mettet	100
Namur	100
Ohey	100
Onhaye	100
Philippeville	100
Profondeville	100
Rochefort	100
Sambreville	100
Sombreffe	100
Somme-Leuze	100
Viroinval	100
Vresse	100
Walcourt	100
Yvoir	100

Province de Namur	3800
BEP	100
BEP - Expansion	400
AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz)	100
AIEM (Association Intercommunale des Eaux de la Molignée)	100

Total général

8 300 parts A

Liste des affiliés au service d'études au 31/12/24 – PARTS « F »

(Suivant article 14 des statuts)

Association Intercommunale des Sports SNSH (Sud-Namurois & Sud-Hainaut)

AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz)

AIEM (Association Intercommunale des Eaux de la Molignée)

AISBS (Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre)

BEP (Bureau Economique de la Province de Namur)

CARP (Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel)

Les Logis Andennais SCRL

SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)

RCA Philippeville

RSA Mettet

Régie autonome Sambr'Athletic

Zone de Police des Arches

Zone de Police de l'Entre-Sambre et Meuse

Zone de Police des Trieux

Zone de Police Houille-Semois

RCA Florennes

Communes :

Andenne

Anhée

Assesse

Beauraing

Bièvre

Cerfontaine

Chimay

Ciney

Couvin

Courcelles

Dinant

Doische

Eghezée

Fernelmont

Floreffe

Florennes

Fosses-la-Ville

Gedinne

Gembloux

Gerpinnes

Gesves

Hamois

Ham-sur-Heures-Nalinnes

Hastière

Havelange

Houyet

Huy

Jemeppe-sur-Sambre

La Bruyère

Mettet

Namur

Ohey

Onhaye

Philippeville

Profondeville

Ramillies

Rocheft

Sambreville

Sombreffe

Somme-Leuze

Viroinval

Vresse-sur-Semois

Walcourt

Yvoir

CPAS :

Dinant

Florennes

Sombreffe

Cerfontaine

1.2 COMPOSITION DES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Luc DELIRE

Directeur Général : Didier HELLIN

BULTOT Simon
CHABOTAUX André
COLLARD Catherine
COLLIGNON Stéphane
DAFFE Carine
DELIRE Luc
DETHIER Vincent
DUBUISSON Bernard
DURY Jean-François (jusqu'au 06/12/24)
LAMOTTE Pierre
LECOMTE Valérie

METENS Isabelle (jusqu'au 06/12/24)
MOREAU Frédéric
MOSSERAY Jean-Luc
NOIRET Claudy
PAULET José (jusqu'au 06/12/24)
PIRSON Anne
PLASMAN Laurence
RONDIAT Pierre
TORY Khalid

Observateurs (sans voix délibérative)

BASTIEN Steve (CGSP)
CLAMAR Laurence (CSC Services Publics)
DIJON Denis (CSC Services Publics)
HERMAN Thierry (CGSP)
PEETERS Pascaline (SLFP) (jusqu'au 18/07/24)
POILVACHE Christel (SLFP)

Bureau exécutif

BULTOT Simon
DELIRE Luc
LECOMTE Valérie
MOREAU Frédéric
NOIRET Claudy

Comité d'audit

CHABOTAUX André
COLLARD Cathy
COLLIGNON Stéphane
MOSSERAY Jean-Luc (Président)
PLASMAN Laurence

Comité de rémunération

CHABOTAUX André
COLLIGNON Stéphane (Président)
LAMOTTE Pierre
MOSSERAY Jean-Luc
TORY Khalid

1.3 RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS

Articles L1512-5 et L1523-13 CDLD INASEP-Exercice 2021

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les administrateurs établissent un rapport spécifique sur les décisions de prises de participation au capital de société.

Détail des participations

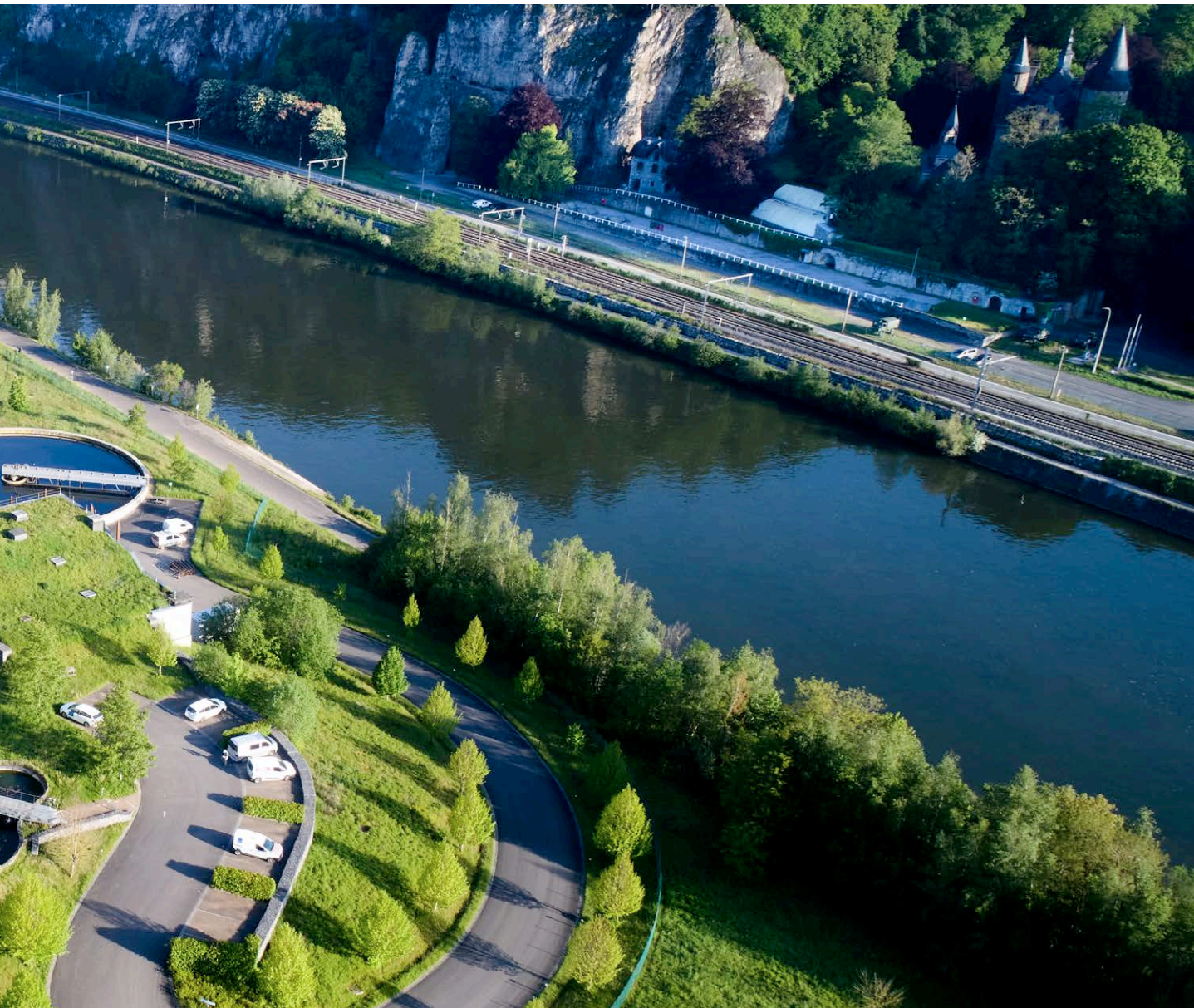
SOCIÉTÉS	TYPE	PARTS	CAPITAL SOUSCRIT	LIBÉRATION	À LIBÉRER
SWDE	Production	5451	136 275,00	136 275,00	0,00
AISDE		150	3 718,40	1 735,26	1 983,14
AQUAWAL		2 parts M1 - 382 parts M2	384 549,77	161 929,51	222 620,26
BEP		10	247,89	247,89	0,00
SPGE	Part C	100	26 812 285,31	12 445 797,50	14 366 487,81
IMIO	Part B	1	3,71	3,71	0,00
Digit'eaux		1	25,00	25,00	0,00
ETHIAS CO	Membre coopérateur	11	94 631,90	94 631,90	0,00
Total			27 431 736,98	12 840 645,77	14 591 091,21



Lèves-sur-Meuse // Station d'épuration

CHAP. 2

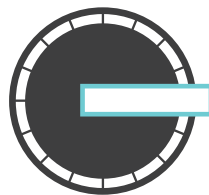
ASSAINISSEMENT



CHIFFRES CLÉS



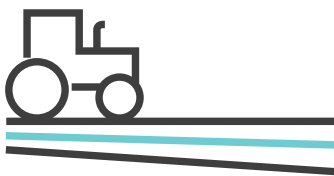
Plus de 6 900 000 € de frais de fonctionnement



108 stations d'épuration au 31/12/2024



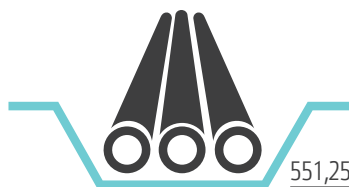
Tonnage de boue résiduaire extrait de l'eau // 5 934 tonnes de matière sèche et 21 220 tonnes de matière brute



83 % de taux de valorisation agricole



89,7 équivalents temps plein

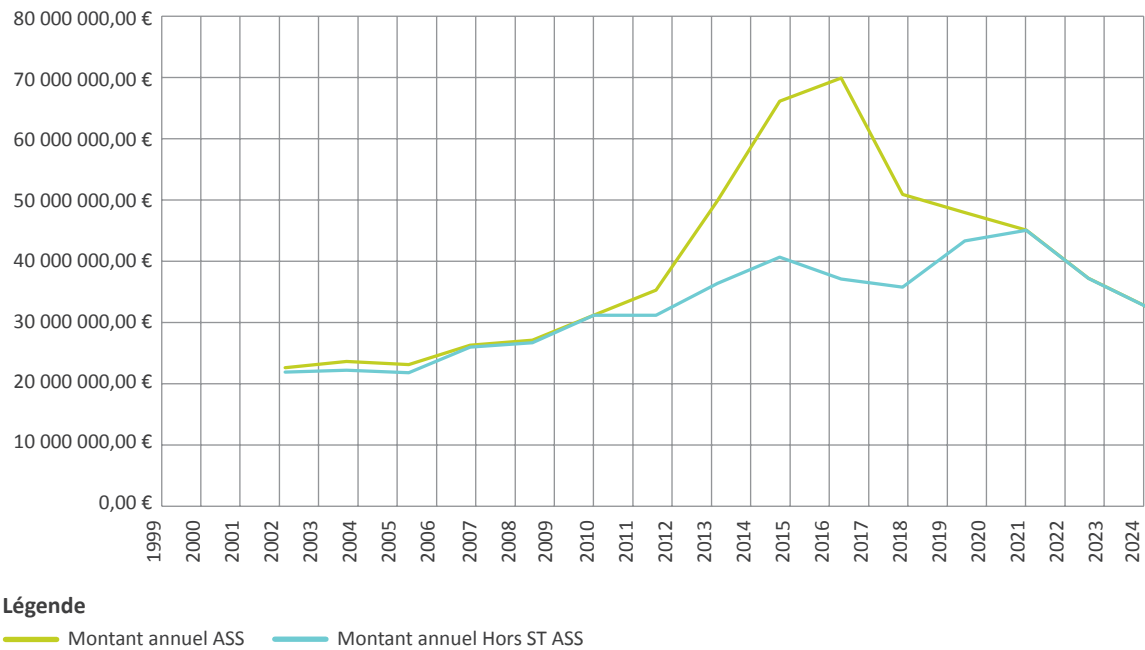


551,25 km de collecteurs au 31/12/2024

2.1 BUREAU D'ÉTUDES DISTRIBUTION ET ASSAINISSEMENT DES EAUX

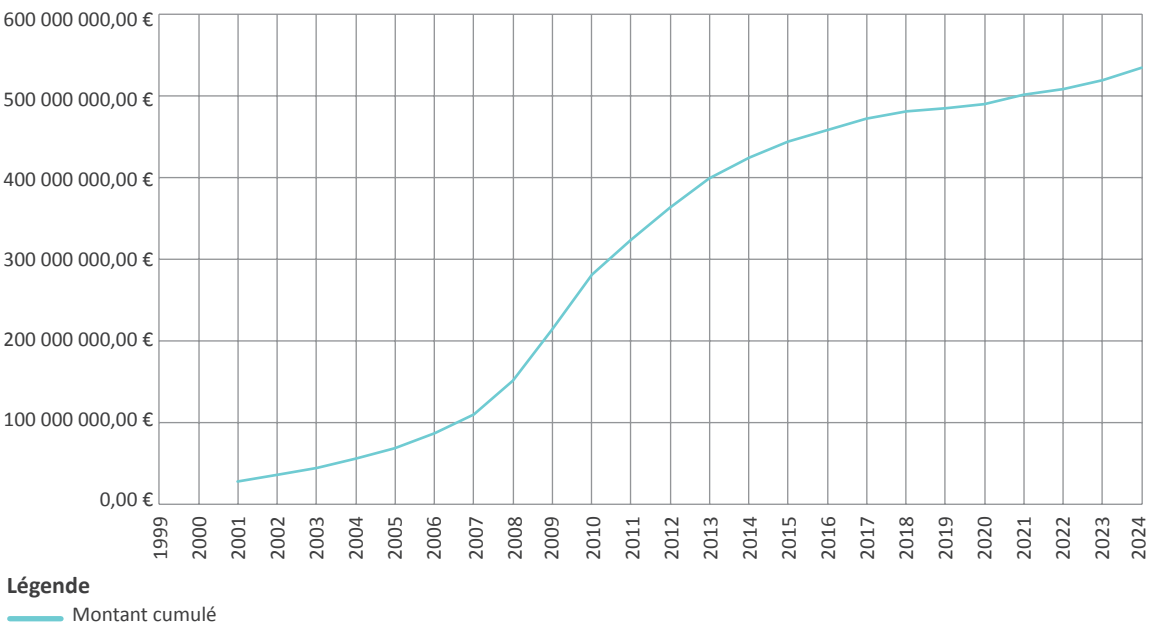
2.1.1 Chiffres significatifs

Montant des travaux exécutés de 2001 à 2024 suivis pour compte de la SPGE par le Bureau d'études de l'INASEP



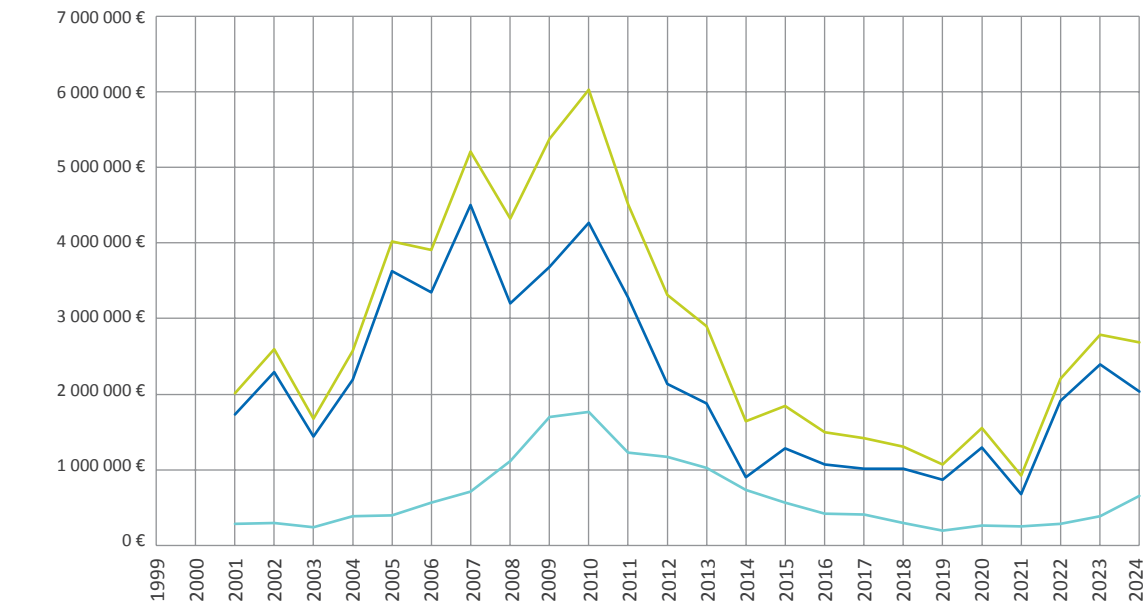
Le montant total des travaux réalisés en matière d'assainissement des eaux usées, pour l'ensemble de l'année 2024, s'est élevé à 15 372 843,63 € HTVA, en augmentation très substantielle par rapport à 2023.

Montant cumulé des travaux de 2001 à 2024 suivis pour compte de la SPGE par le Bureau d'études de l'INASEP



Le montant cumulé des travaux réalisés en province de Namur en matière d'épuration depuis 2001 dépasse le seuil des 500 millions d'euros ! Il s'établit à 534 521 468 € HTVA.

Montant des honoraires perçus de 2001 à 2024 par le Bureau d'études de l'INASEP

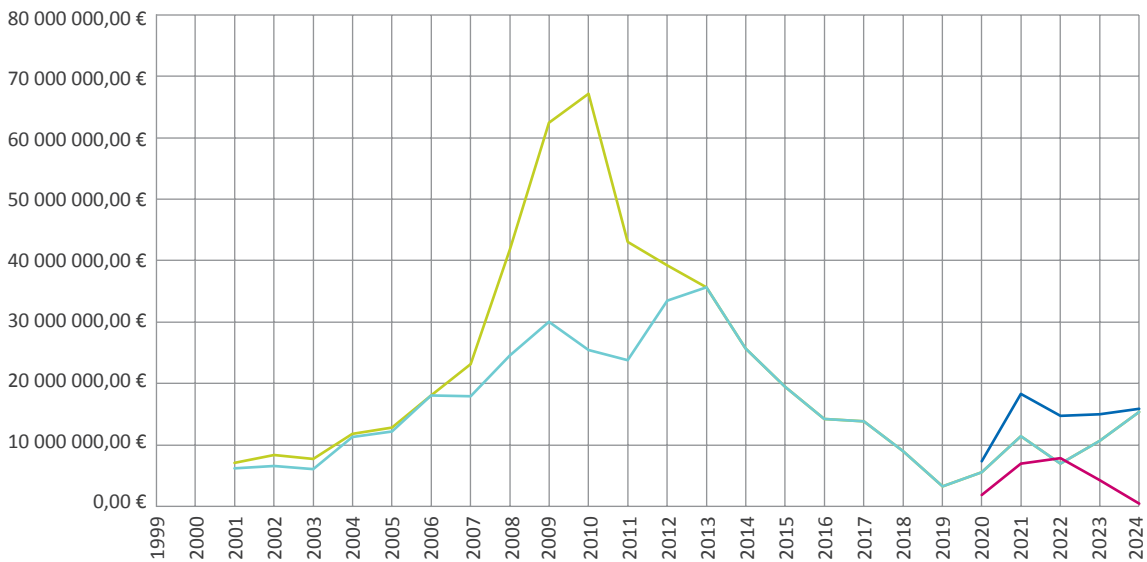


Légende

Honoraires de surveillance Honoraires d'étude et maîtrise d'ouvrage ASS Honoraires totaux

Le montant global des honoraires d'études perçus en 2024 (Distribution + Assainissement + Divers), tous dossiers inclus, est de 2 030 310 € pour les études et 655 481 € pour la surveillance.

Montant des travaux exécutés de 2001 à 2024 par le Bureau d'études de l'INASEP



Légende

Montant annuel ASS Montant annuel Hors ST ASS Montant annuel ADD/DE Montant annuel total

Le montant total des travaux réalisés en Assainissement pour le compte de la SPGE s'élève à 15 372 843,63 € en 2024.

En complément aux chantiers purement Assainissement, le Bureau d'études a suivi l'exécution des chantiers d'adduction-distribution d'eau (Schéma directeur, DE INASEP) pour un montant de 462 982,12 €. Ce montant est en nette diminution de par la fin des grands travaux du Schéma Directeur Régional (« Adduction Est »...).

Le total des travaux exécutés et suivis en 2024 s'élève donc à 15 835 825,75 €, montant supérieur à 2023.

2.1.2 Généralités

Actif sur l'ensemble du cycle de l'eau, notre Bureau d'études est spécialisé en Distribution d'eau potable et en Assainissement des eaux usées.

Les études en eau potable concernent essentiellement des projets de distribution et d'adduction mais aussi de traitement de potabilisation. Ces études sont réalisées pour nos propres réseaux de distribution mais également pour d'autres acteurs du secteur comme la SWDE, l'AIEC ou le BEP.

Pour le volet Assainissement des eaux usées, notre Bureau prend en charge les études et le suivi des travaux relatifs à la collecte et l'épuration des eaux usées par la pose de conduites gravitaires ou sous pression et la réalisation de stations d'épuration.

Pour le secteur Assainissement, c'est la Société Publique de la Gestion de l'Eau - SPGE - créée en 1999, qui coordonne et finance les travaux. L'INASEP est chargée, via un contrat de services la liant à la SPGE, d'exécuter des programmes quinquennaux d'investissements visant à assurer la conformité du traitement des eaux usées.

Ces programmes sont définis en réponse aux Directives européennes qui imposent l'assainissement des eaux usées en fonction de la taille des agglomérations ou de la sensibilité du milieu naturel. Les priorités locales et l'assainissement individuel sont également intégrés dans ces programmes via des conventions spécifiques ou des structures, telle la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA).

Enfin, le Bureau d'études est aussi actif sur l'élaboration des dossiers de protection des captages d'eau (délimitation des périmètres de protection et détermination des programmes d'actions) ou d'établissement des « Etudes de zone » ainsi que pour la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) précédemment citée.

2.1.3 Assainissement des eaux usées

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) par la Région wallonne pour l'assainissement des communes de la province de Namur, l'INASEP doit mener à bien les programmes d'investissements en la matière en maîtrise d'ouvrage déléguée de la SPGE.

Ces programmes ont, pour rappel, fait l'objet de profondes révisions dans la priorité des dossiers, notamment en regard des impératifs liés au contentieux européen pour les agglomérations de plus de 2 000 habitants et ceux liés à l'implémentation des objectifs environnementaux de bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015 et 2021 (Directive « Cadre ») et des agglomérations liées à la protection d'une zone prioritaire, soit pour notre territoire, les zones de prévention de captage et les zones de baignade.

L'exigence de résolution du contentieux européen a principalement affecté les programmes SPGE 2005-2009 et 2010-2014.

L'ensemble des travaux concernant la mise en conformité des agglomérations de plus de 2 000 et 10 000 habitants est finalisé.

L'INASEP avait obtenu pour l'ensemble de ses affiliés un plan d'investissement 2017-2021 de 67 833 929 € pour 45 dossiers, permettant de compléter le parc de stations d'épuration et de collecteurs en milieu rural au service d'un meilleur cadre de vie.

Le nouveau programme d'investissement 2022-2027 a été approuvé par les instances de la SPGE en début d'année 2022 et il est encore plus ambitieux, avec un montant total d'investissement de 128 700 261 € et 92 dossiers dont plusieurs dossiers sont en cours d'étude.

Les dossiers ont été retenus suivant le fait qu'ils soient liés à une zone de prévention de captage, de protection d'une zone de baignade, à une priorité « Directive Cadre EAU – PGDH3 – Bon état écologique » ou qu'ils concernent une optimisation ou réhabilitation d'un ouvrage existant.

Le Bureau d'études a dû faire face depuis quelques années à une réduction significative de la taille des projets à étudier et à une complexification accrue de la gestion administrative et technique de ces dossiers.

Avec le personnel en place, malgré son engagement et son attitude exemplaire, et avec les difficultés liées aux années de la crise Covid-19, nous n'avons pu mettre en exécution qu'environ 50 % des chantiers du programme 2017-2021. Notons que ce résultat est aussi celui de l'ensemble du territoire wallon, reflet d'un retard conjoncturel pour l'ensemble des acteurs responsables des investissements en matière d'assainissement des eaux.

Les retards sont principalement de trois ordres :

- problèmes administratifs au sens large du terme : permis et autorisations diverses, nouvelles impositions (ex : suite aux inondations, demande des gestionnaires des cours d'eau de réaliser des mesures compensatoires en zone d'aléas d'inondation), emprises, délais ORES... ;
- retard pour l'obtention d'études annexes (essais de sol + caractérisation, endoscopies...),
- les difficultés de planifier à moyen termes les études compte tenu des exigences et mode du mode de gestion des commandes des études par la SPGE.

Ceux-ci viennent s'ajouter à un retard conjoncturel qui est le retard du Bureau faisant suite aux contraintes et charges de travail plus importantes avec un effet cascade sur les dossiers suivants.

Compte tenu de son adaptation à la réduction antérieure du montant du programme d'investissement, le personnel du Bureau avait en effet atteint une masse critique en dessous de laquelle il ne pouvait concrètement plus assurer ses missions. Son adaptation au futur programme 2022-2027 a été nécessaire pour le renforcer ou simplement compenser les départs (accès à la retraite, démissions...). Compte tenu de la tension sur le marché du travail pour les métiers rencontrés dans nos spécialités, le recrutement et le maintien des équipes en place sont complexes.

Il est important de rappeler que, suite à la demande de la Ministre de l'Environnement, la SPGE a introduit fin décembre 2023 une demande de modification de notre planification en priorisant les dossiers PGDH3, avec comme objectif majeur la conformité des différentes masses d'eau pour 2027, tout en apportant une contrainte budgétaire complémentaire sur les montants de travaux potentiellement exécutables annuellement. Dès lors, ceci a impacté significativement nos programmes de travaux et notre plan de charges en 2024 et 2025 et donc la mise en exécution de certains dossiers « non PGDH3 ». Les discussions sont toujours en cours et nous ne sommes pas en mesure d'apporter actuellement une réponse claire aux questions que ces changements ne manquent pas d'amener.

Le personnel du Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux est actuellement stabilisé à 10.5 ETP (19 ETP en 2007 et 10 ETP en 2016), complété par une équipe de 5 surveillants de chantier (2 en électromécanique et 3 en génie civil).

Notons que deux ingénieurs engagés en 2023 ont quitté le Bureau d'études. Un nouvel ingénieur a intégré l'équipe en 2024 ; l'équipe travaux n'a pas connu de mouvements dans son personnel.

Malgré les difficultés évoquées précédemment, le Bureau a pu réaliser 7 nouveaux avant-projets d'assainissement pour un montant total de l'ordre de 27 millions d'euros tout en finalisant 6 autres projets pour plus de 22 millions d'euros. Sept dossiers ont été adjugés pour un montant de l'ordre de 9 millions d'euros.

Le détail est repris dans les chapitres suivants.

Par ailleurs, plus de 32 autres dossiers strictement « Assainissement » sont actuellement en cours d'études au sein du Bureau, pour un montant de plus de 50 millions d'euros ! Avec un horizon 2026. Ceci sans compter les dossiers qui devront être étudiés pour 2027.

Si cela permet certainement de garantir la stabilité financière du Bureau, il faut être conscient qu'en l'état, l'équipe est trop réduite pour mener à bien et finaliser l'ensemble de ces dossiers dans les délais exigés par la SPGE, particulièrement pour les dossiers planifiés en 2027 !

Comme indiqué au début de ce chapitre, le montant total des travaux exécutés en 2024 est de 15 372 843,63 HTVA en augmentation nette par rapport à 2023. Cet accroissement est entre autres lié au très important chantier de rénovation de la station de Ciney.

Le Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux se met également à la disposition des autres services, notamment le Bureau d'études ARTENCO et surtout le Service d'Etudes et Réalisations en Voirie-EGouttage (SERVEG) de manière à améliorer la qualité des projets étudiés, faisant appel à nos compétences spécifiques (exemple : électromécanique des pompes) ou à optimiser sa charge de travail.

2.1.4 Adduction/Distribution d’eau

Rappelons de nouveau également ici le travail très important mené dans l’étude des projets d’adduction d’eau ou de distribution d’eau.

En particulier, mentionnons les dossiers de valorisation des eaux d’exhaure de la carrière « Les Calcaires de Florennes » réalisés en partenariat avec la SWDE et son projet d’adduction vers Mesnil-Saint-Blaise, intégrant également la construction d’un nouveau réservoir-pompage de 1000 m³ à Blaimont, mais aussi les eaux d’adduction entre Samart et Chaumont, entre Florennes et Biesme et autres dossiers annexes tels que les adductions vers Feschaux ou Hermeton-sur-Meuse.

C’est ainsi que plus de 21 millions d’euros d’investissement ont été étudiés ces dernières années. Ce programme est actuellement finalisé et l’ensemble des ouvrages a pu être mis en service fin 2024. En corolaire, il n’y aura plus de rentrées financières à partir de cette année pour ces dossiers finalisés.

Ces dossiers contribuent fortement au financement du Bureau d’études Distribution et Assainissement des eaux (hors intervention dans le financement des Services Supports), bien que la réduction de la taille des projets étudiés en assainissement influe négativement sur cette rentabilité.

Enfin, le Bureau d’études a continué ses activités en matière de projet de « Distribution d’eau » à l’attention de partenaires externes tels que la SWDE, l’AIEC. Cette activité est toutefois actuellement volontairement limitée pour ne pas impacter le suivi des dossiers d’investissement en assainissement, faute de ressources complémentaires disponibles. Une réflexion stratégique est en cours par rapport à cette activité compte tenu de son impact financier mais aussi opérationnel.

2.2 ÉTAT D’AVANCEMENT DES CHANTIERS

2.2.1 Etudes

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d’études en 2024.

Avant-projets « Assainissement » finalisés

COMMUNE	INTITULÉ	AVANT-PROJET (€)
Beauraing	Station d’épuration de Feschaux	1 655 750
Ciney	Alimentation de la station par le bassin d’orage de Ciney	2 704 300
Fosses-la-Ville	Collecteurs de Vitrival, Aisemont, Le Roux	8 323 700
Gembloux	Collecteur de Grand-Leez	3 533 500
La Bruyère	Reconditionnement de la station d’épuration de Rhisnes	2 959 195
Mettet	Transformation de l’ancienne step de Somet en bassin d’orage	1 465 700
Philippeville	Station d’épuration d’Hermeton (Neuville-le-Chaudron)	6 332 500
		26 974 645

Projets « Assainissement » finalisés

COMMUNE	INTITULÉ	PROJET (€)
Andenne	Collecteurs et station de pompage de Troka - Petit-Waret	4 904 384
Eghezée	Collecteur d’Aishe en Refail	3 944 333
Eghezée	Egout de la rue du Château à Aishe-en-Refail	1 042 827
Fosses-la-Ville	Collecteurs de Sart-Eustache - Le Roux	2 673 236
Philippeville	Collecteur de Samart, Philippeville et Neuville-le-Chaudron - Phase 2	5 652 879
Walcourt	Collecteur de Thy-le-Château - Berzée	4 590 013
		22 807 672

Autres projets finalisés

COMMUNE	INTITULÉ	PROJET (€)
Dinant	Aménagement Promenade de Falmignoul (Sentier de la Prée)	219 108
Florennes	Aménagements pour un traitement charbon actif à Flavion	967 378
		1 186 485

Dossiers « Assainissement » adjugés

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION (€)
Andenne	Station de pompage de Peu d'Eau	740 295
Cerfontaine	Réhabilitation de la station d'épuration de Soumoy	1 353 270
Couvin	Collecteur de Gonrieux-Presgaux	1 435 994
Couvin	Collecteur de Gonrieux-Presgaux (Egouttage rue du Fourneau)	860 894
Couvin	Station d'épuration de Gonrieux	3 354 929
Gesves	Reconstruction et extension de la station d'épuration de Gesves	1 327 405
Yvoir	Egouttage rue Chestrée à Dorinne	98 861
		9 171 647



Sorinnes-lez-Dinant // Station d'épuration par filtres plantés

Autres dossiers « Assainissement » en cours

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT ESTIMÉS (€)
ÉTUDES EN COURS		
Andenne	Station d'épuration de Troka	3 954 260
Assesse	Station d'épuration de Wagnée	465 200
Beauraing	Collecteur de Martouzin - Neuville	1 105 000
Eghezée	Collecteurs de Mehaigne et Noville	2 363 000
Eghezée	Station d'épuration de Noville-sur-Mehaigne	1 611 000
Eghezée	Collecteurs de Tavier et Bolinne	1 876 000
Eghezée	Station d'épuration de Tavier	1 727 000
Fernelmont	Collecteurs de Noville-les-Bois - Sart d'Avril	1 715 000
Fernelmont	Station d'épuration de Noville-les-Bois	1 456 000
Fosses-la-Ville	Station d'épuration de Le Roux	1 681 000
Gembloux	Construction de la station d'épuration de Grand-Leez	1 513 000
La Bruyère	Reconditionnement de la station d'épuration de Rhisnes	1 000 000
La Bruyère	Extension du collecteur de Bovesse	170 000
Mettet	Réhabilitation de la station d'épuration de Mettet	1 200 000
Mettet	Collecteur, pompage et station d'épuration d'Oret	2 067 000
Namur	Construction de la station d'épuration de Bouverie	420 000
Philippeville	Station d'épuration d'Hermeton (Neuville-le-Chaudron)	3 000 000
Walcourt	Station d'épuration et collecteur de Walcourt (Froidmont)	86 459
Walcourt	Collecteur de Tarcienne	1 446 000
Walcourt	Station d'épuration de Tarcienne	1 649 000
ETUDES FINALISÉES		
Andenne	Egouttage - construction collecteur et step de Maizeret (Partie collecteur)	319 676
Andenne	Egouttage - construction collecteur et step de Maizeret (Egouttage rue du Village et rue Paulus)	319 670
Andenne	Egouttage - construction collecteur et step de Maizeret (partie Step)	720 750
Florennes	Construction de la station d'épuration de Morialmé	2 706 450
Florennes	Collecteur de Morialmé	564 313
Florennes	Reprise des eaux usées de l'ancienne station d'épuration de Morialmé-les-Bruyères	1 657 450
Florennes	Pompage de la rue de la Pétterie à Morialmé-les-Bruyères	372 841
Fosses-la-Ville	Station d'épuration de Sart-Eustache	2 385 300
Gesves	Collecteur de Tienne Saint Martin, du Houyoux et de Gesves centre	2 954 190
Hamois	Construction de la station de pompage et conduite de refoulement de Emptinne	2 532 885
Somme-Leuze	Collecteur et station d'épuration de Hogue	2 333 450
Walcourt	Construction de la station d'épuration de Berzée	3 220 882
		50 592 775

Autres dossiers en cours

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT ESTIMÉS (€)
SWDE-AIEC	Dossiers de distribution d'eau	3 500 000
BEP	Chastres : dédoublement collecteur ZAE	1 000 000
		4 500 000

2.2.2 Travaux

Figurent dans cette rubrique tous les dossiers qui ont donné lieu à des prestations de surveillance travaux en 2024.

Chantiers dont la réception provisoire a été accordée en 2024

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT TRAVAUX EXÉCUTÉS (€)
Dinant	Collecteur de Falmignoul	957 086
Yvoir	Egouttage rue Chestrée à Dorinne	97 489
		1 054 576

Autres chantiers dont la réception provisoire a été accordée en 2024

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION + AVENANTS (€)
Hamois	Aqueduc de la rue Sur le Mont à Emptinale	603 319
Florennes-Mettet	Adduction d'eau Florennes (Berthe)-Biesme	2 503 748
Florennes-Onhaye-Hastière-Houyet	Adduction d'eau DN300 entre Florennes et Mesnil-Saint-Blaise	12 436 925
Hastière	Adduction d'eau INASEP à Hermeton sur Meuse	689 093
Philippeville-Florennes	Adduction d'eau DN 150 Samart-Florennes	2 434 702
		18 667 787

Chantiers « Assainissement » initiés en 2024

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION + AVENANTS (€)
Andenne	Station de pompage de Peu d'Eau	740 295
Couvin	Collecteur de Pesche	948 813
Couvin	Station d'épuration de Pesche	1 850 601
Hastière	Collecteur et station d'épuration de Maurenne-Hastière	861 472
Somme-Leuze	Station d'épuration d'Heure	1 173 066
Vresse-sur-Semois	Construction de la station d'épuration et des collecteurs de Chairière	1 245 440
Vresse-sur-Semois	Construction de la station d'épuration et des collecteurs de Chairière (Egouttage rue Grande)	289 194
		7 108 880



Chantiers « Assainissement » en cours en 2024

COMMUNE	INTITULÉ	ADJUDICATION + AVENANTS (€)
Assesse	Collecteur du Hameau	659 814
Assesse	Construction de la station d'épuration d'Assesse	1 841 100
Cerfontaine	Collecteur de Silenrieux lot 3	1 089 960
Ciney	Extension et mise à niveau de la station d'épuration de Ciney	12 897 299
Dinant	Construction de la station d'épuration de Falmignoul	1 311 082
Florennes	Prolongement et rénovation des collecteurs urbains de Florennes - phase 1	1 559 212
Ohey	Station de pompage et refoulement et égouttage du village de Perwez-en-Condroz	1 413 779
Onhayé	Construction de la station d'épuration de Anthée	1 480 904
Philippeville	Station d'épuration de Villers-le-Gambon	1 665 042
Somme-Leuze	Collecteur d'Heure	1 410 082
Walcourt	Station d'épuration de Fraire-Fairoul	2 489 716
Yvoir	Construction de la station d'épuration de Spontin	2 406 211
Yvoir	Collecteur de Durnal, Dorinne et Spontin lot 1	3 187 651
		33 411 852

Les ingénieurs de projets sont toujours « fonctionnaire dirigeant » de leurs projets respectifs, ce qui leur permet d'avoir un retour de la réalisation vis-à-vis des prescriptions techniques des cahiers des charges, mais également de pouvoir mieux apprécier l'impact financier des choix et décisions techniques sur le budget global des travaux. Cette organisation est indéniablement un plus pour la compétence des agents.

Ils sont accompagnés du « pool » des contrôleurs affecté au suivi des travaux d'assainissement. Celui-ci se compose de trois personnes à compétence génie civil et deux personnes à compétence électromécanique.

Les deux contrôleurs électromécaniques contrôlent également les pompages pour les travaux du Service SERVEG. Ils participent également avec l'ingénieur électromécanicien à des réunions transversales avec le Service Exploitation Eaux usées de manière à améliorer la qualité des prescriptions électromécaniques ainsi que de la vérification des travaux pour mieux correspondre aux besoins de ce service.



Dinant // Station d'épuration

2.3 GPAA - GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) a été confiée à la SPGE par le décret du 23 juin 2016 avec la participation des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA).

Les modalités d'application de ce décret ont été traduites par un arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 et son application a pris effet le 1^{er} janvier 2018.

Les diverses missions des OAA et donc de l'INASEP sont :

- les contrôles des Systèmes d'Épuration Individuelle (SEI) relevant de la GPAA ;
- le rôle de proximité et sensibilisation des différents publics cibles ;
- la participation au suivi de la plateforme informatique relative à la GPAA (« SIGPAA ») ;
- la relation avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires des SEI relevant de la GPAA ;
- autres.

Ces missions sont reprises par le Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux avec la collaboration à temps partiel d'un agent du laboratoire depuis fin 2019 et de deux mi-temps du Service Exploitation, personnel qui est payé par la SPGE.

Les prestations de contrôleurs stagnent par rapport aux attentes qui ne reflètent vraisemblablement pas le nombre de systèmes d'épuration individuelle installés. Une réorganisation de cette matière est envisagée par la SPGE avec une volonté de centraliser une partie des activités à l'échelle régionale, celle-ci est implicitement reprise dans le Contrat de Services qui nous lie à la SPGE. Le nouveau mode de fonctionnement et les structures attachées devaient être opérationnelles pour début 2024, ce qui n'a pas été le cas.

Les études des zones prioritaires en assainissement autonome devaient (re)commencer en parallèle et ainsi augmenter la charge de travail inhérente à la GPAA. En effet, un nouveau manuel de procédure a été validé par la SPGE et la remise à jour ou la finalisation des études de zone devra être mise en œuvre dès l'année 2025.

2.4 AUTRES ACTIVITÉS

En complément aux activités citées précédemment, le Bureau d'études continue à mettre ses compétences au service des domaines suivants.

Protection des captages

Suivi des études de délimitation des zones de prévention de captage et détermination des programmes d'actions associés tant en interne pour le Service Production-Distribution d'eau de l'INASEP qu'en externe. Signalons une modification réglementaire passée en 2019, qui impose un Rapport d'Etudes d'Impact Environnemental (REIE) sur les 13 ouvrages encore en cours d'étude. Cette nouvelle démarche ralentit malheureusement le rythme de finalisation de ces dossiers. Cependant, la création du Centre de Services Partagés « Prevent'Eaux » a permis de leur confier la rédaction de ces RIE, facilitant ainsi l'avancement et la finalisation des dossiers.

Etudes de zone

Etude et détermination des études de zones sur le territoire de la province de Namur, tant en zone prioritaire (zone de prévention captage, baignade, PGDH3) qu'en dehors et suivi des modifications des PASH (Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique).

Conseils

Conseils divers aux associés communaux (permis d'urbanisme, développement ZACC...) et conseils au Bureau Economique de la Province liés aux aménagements ou aux développements de Zones d'Activités Economiques concernant la gestion des eaux.

2.5 SERVICE D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

2.5.1 Préalable

Les objectifs du SEU étant d'abord environnementaux, la déclaration environnementale EMAS reprend les chiffres les plus importants résumant notre activité. Le présent rapport a pour but de la compléter.

Outre les innombrables défis journaliers (gestion des pannes, bouchages, ensablement, pollutions et rejets illicites, vols, gestion de la vétusté, tenues à jours des permis et autorisations, suivi conformité par les SECT, problèmes et changements comptables et de facturation, de recherche de partenaires, congés, pensions, réorganisation des équipes, gestion des process, rédaction de cahiers de charge...), le respect des programmes d'amélioration continue ou issus des évolutions législatives (sécurité - santé, EMAS, suivi des évolutions technologiques, gestion des réseaux d'assainissement, économie d'énergie...), deux éléments extraordinaires ont marqué l'année 2024 du Service Assainissement et y ont entraîné des répercussions profondes sur certaines activités et une contrainte particulière préoccupe le département :

- la crise des PFAS ;
- le renouvellement du contrat de service avec la SPGE ;
- l'enjeu de garantir un effectif de l'équipe garde suffisant.

Complémentairement, certains éléments particuliers sont aussi à relever :

- la mise en œuvre d'une application web connectée à notre base de données centralisée (journal d'exploitation digital) et d'une gestion assistée informatiquement sur tablettes ;
- la estion des déversoirs d'orages via une application mobile SIG « AMOGEO » ;
- la géopointage des prestations ;
- la mise à disposition de boutons d'alerte pour améliorer la sécurité des travailleurs isolés ;
- la recentralisation de nos équipes d'automaticiens, d'électriciens câbleurs et soudeurs monteurs dans un nouvel atelier centralisé à Ciney, restauré sous la responsabilité de notre équipe ;
- la mise sur pied d'un très important programme d'installation de panneaux photovoltaïques.

2.5.2 Évolution du parc d'ouvrages en exploitation

STATIONS D'ÉPURATION MISES EN SERVICE		COMMUNES	CAPACITÉS	DATE RP
TOTAL				0 station
STATIONS D'ÉPURATION MISES À L'ARRÊT		COMMUNES	CAPACITÉS	DATE RP
			0	
TOTAL				0 station
STATIONS DE POMPAGE		COMMUNES	CAPACITÉS	DATE RP
Gembloux Ferroz		Gembloux		25-04-24
TOTAL				1 pompage
COLLECTEURS		LONGUEURS		
Falmignoul		Dinant	1,2	18-09-24
TOTAL			1,2 km	1 collecteur

Outre les 108 stations d'épuration, le parc d'ouvrages compte 339 pompages (vortex et bassins d'orages inclus) répartis sur un réseau de collecteurs gravitaires long de 416 km, des conduites sous pression de 137 km et sous vide de 3 km, soit 556 km au total. **À la suite de retards de chantiers, le parc des sites n'a donc pratiquement pas évolué en 2024.**

2.5.3 La crise des PFAS

Courant septembre 2024, le reportage RTBF sur la thématique des PFAS réalisé en mode sensationnel à charge a eu des impacts significatifs sur nos filières et ce, malgré la très faible teneur en PFAS des boues de Lives et Andenne.

Vu l'ampleur régionale du problème, il nous a été impossible de compter sur une collaboration avec l'une ou l'autre intercommunale d'assainissement comme nous le faisons habituellement en cas de problème. La publication de notre marché de valorisation agricole des boues en cours d'adjudication a, à ce moment été interrompue. Il nous aura fallu plus de 6 mois pour l'adapter à la réalité de la situation tant les consignes et les informations ont été fluctuantes et contradictoires.

Avec la collaboration efficace de la SPGE, nous avons dû rechercher des sites de stockage temporaires, finalement jamais utilisés. À plusieurs reprises, nous avons dû interrompre la déshydratation des boues de plusieurs grands sites, gérer les problèmes issus d'excès de boues, puis reprendre la déshydratation et devoir récupérer le retard en travaillant les week-ends pour dévier les boues vers des filières d'élimination en incinération, dans un contexte de totale saturation de toutes les filières.

A l'heure où ces lignes sont écrites, les normes existent, les campagnes d'analyses sont réalisées en routine et les résultats sont rassurants. Mais le secteur a été ébranlé.

2.5.4 Le renouvellement du contrat de service avec la SPGE

Le 01/01/2024, un nouveau Contrat de Service Unique a pris cours avec la SPGE pour une durée de 20 ans.

En ce qui concerne le Service Exploitation des eaux usées, les changements qui en découlent sont :

- **Forfaitarisation des frais de personnel** (définition d'une trajectoire financière en lien avec l'évolution du nombre de sites).

ANNÉES	2024	2025	2026	2027
Forfait personnel	8 629 429	8 941 936	9 334 037	9 748 732

- **Forfaitarisation des frais généraux.**

ANNÉES	2024	2025	2026	2027
Forfait frais généraux	2 070 801	2 082 624	2 010 220	2 050 294

- Forfaitarisation des vêtements de travail (hors EPI) : 500 €/ETP/an.
- Forfaitarisation des frais de formation : 500 €/ETP/an.
- Forfaitarisation des incentives : 200 €/ETP/an.
- Définition d'une enveloppe pour les dépenses hors exploitation courantes : 1 400 000 €/an.
- Définition d'une enveloppe pour les travaux d'investissements nécessitant la participation d'un bureau d'études : 500 000 €/an.
- Passation par la SPGE de certains marchés cadres centralisés tels que la fourniture d'énergie, l'incinération des boues, la fourniture des réactifs... Les factures résultantes sont prises en charge directement par la SPGE (elles n'apparaissent donc plus dans nos décomptes).
- Mise en place d'une autre comptabilité analytique.
- Alimentation directe de la base de données de la SPGE par nos services (rapportage mensuel des index électriques).

Tout cela accompagné d'une surcharge administrative significative. Les autres frais non cités ci-dessus restent rémunérés à hauteur des coûts réels et intégrés à nos comptes.

Le Contrat de Service Unique fixe les objectifs suivants :

- réaliser une opération pilote durant la période du présent contrat, avec comme objectif, la conception et l'expérimentation d'un modèle fiable visant à adapter et à finaliser la reprise de l'entretien des réseaux d'égouttage en Région wallonne pour une phase opérationnelle éventuelle à prévoir à partir de 2029 ;
- atteindre un taux de conformité du traitement secondaire > 98 % (BSC n°1) ;
- atteindre un taux d'abattement du traitement tertiaire (Ntot et Ptot) > 75 % (BSC n°1) ;
- atteindre un niveau de plaintes < 0,1 plaintes/1 000 EH (BSC n°9) ;
- viser une réduction de 2 % annuellement en matière de gaz à effet de serre (BSC n°12) ;

- augmenter de 5 % (1 %/an), durant la durée du contrat, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale (BSC n°13) ;
- établir un plan prévisionnel identifiant les besoins en recrutement du secteur de l'assainissement en lien avec les missions du contrat de service et identifier l'évolution des compétences requises dans les métiers de l'assainissement ;
- assurer la mise en conformité des réseaux d'eau intérieurs du parc de STEP présents et à venir ;
- une partie de ces objectifs sont traduits par les indicateurs aussi appelés KPI (Key Performance Indicator). Ces indicateurs seront utilisés pour structurer nos rapports d'activités. Leur calcul nécessitant parfois des chiffres non encore disponibles et/ou une collaboration avec la SPGE, tous ne seront pas suivis en 2024.

2.5.5 L'enjeu de garantir un effectif de l'équipe garde suffisant

Le maintien en fonctionnement 24h/24 des ouvrages est assuré par une équipe de garde. Cette équipe est constituée de 3 volontaires durant une semaine. Le rythme des montées en garde fixé est d'une garde/8 semaines. Il est donc nécessaire de disposer de 24 personnes au minimum. Cet effectif n'est pas atteint. Certaines semaines, les piquets de gardes ne sont assumés que par 2 agents (charge excessive au regard des 450 ouvrages du service) ou certains agents participent à la garde plus d'une fois/8 semaines.

Plusieurs solutions sont en cours de validation.

2.5.6 Evolution de la situation en personnel

Ouvrages SPGE

La trajectoire de l'effectif en personnel affecté à l'assainissement est la suivante :

ANNÉES	2024	2025	2026	2027
Effectif (ETP)	95,23	97,13	98,43	100,63

Dans les faits, cette trajectoire subit un léger décalage à la suite du retard dans la mise en service de certains nouveaux sites et à la difficulté de recrutement des profils d'électromécanicien, tous niveaux confondus.



2.5.7 Suivi des objectifs mentionnés dans le contrat de service

Les objectifs non évalués par des KPI sont les suivants.

1. Réalisation d'une opération pilote en vue de la conception et de l'expérimentation d'un modèle de reprise de l'entretien des réseaux d'égouttage

Cet objectif est assumé par le Service Gestion des Réseaux d'égouttage (GRE) de notre Département Services Aux Associés. Il bénéficie en effet des ressources humaines et des compétences adaptées. Un compte rendu est donc présenté dans le rapport d'activités de ce service.

2. Etablissement d'un plan prévisionnel identifiant les besoins en recrutement du secteur de l'assainissement en lien avec les missions du contrat de service et identifier l'évolution des compétences requises dans les métiers de l'assainissement

Le calcul du montant de l'enveloppe financière des dépenses en matière de personnel a nécessité une projection de l'effectif nécessaire pour catégorie de qualification jusqu'en 2027. Cet objectif peut donc être considéré comme atteint.

3. Mise en conformité des réseaux d'eau intérieurs du parc de STEP présents et à venir

À la suite d'un incident majeur en 2022 à Hodeige causé par une station d'épuration, qui a intoxiqué 600 personnes, un plan d'action a été imposé pour toutes les stations d'épuration en Wallonie. Il s'agit de réaliser un audit CertiBEau sur toutes les stations d'épuration.

Le projet est réalisé sous la houlette de la CILE.

Pour l'INASEP, un ingénieur- cadre et 2 personnes ont reçu la formation nécessaire.

A ce jour, 9 stations pilotes ont été réalisées dont 8 avec la collaboration directe d'un agent spécialisé de la CILE. Il reste donc approximativement une centaine de jours de travail d'audit à réaliser. A ce temps de travail doit être ajouté le temps nécessaire aux corrections (inconnu à ce stade).

ATTENTION Sans ressources humaines complémentaires, cet objectif est inatteignable. En cette attente, le projet est à l'arrêt !

2.5.8 Suivi des KPI mentionnés dans le contrat de service

KPI 1 téqCO₂/m³ entrant en assainissement

Il s'agit de la somme de l'ensemble des énergies consommées par tous les ouvrages (Electricité HT et BT, gaz, combustibles de roulage et de chauffage) converties en téqCO₂ divisée par le nombre de m³ entrant dans les stations d'épuration (hors surverse).

Données non encore disponibles. Complexe. Reste à calculer en collaboration avec la SPGE.

KPI 3 téqCO₂/EH entrant en assainissement

Il s'agit de la somme de l'ensemble des énergies consommées par tous les ouvrages (Electricité HT et BT, gaz, combustibles de roulage et de chauffage) converties en téqCO₂ divisée par le nombre de m³ pompés par les stations de pompage (hors surverse) (mesurés ou calculés).

Objectif : diminution quinquennale de 5 %, par rapport à la moyenne 2018-2022, est mise en stand-by pendant 3 ans, le temps d'évaluer/adapter l'indicateur, ainsi que l'opportunité d'y adjoindre un incitant.

Données non encore disponibles. Idem ci-dessus.

KPI 4 facteur de dilution

Préalable

Avec plus de 1 000 mm en moyenne sur le pays (1 075 mm), l'année 2024 se classe parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959.

Les réseaux d'assainissement étant de type unitaire (mélange des eaux de pluie et des eaux usées), le nombre d'équivalents habitants hydrauliques (le volume d'eau traité) a été très impacté : 883 950 EH qui est la valeur la plus importante jamais traitée par notre parc (+ 10 % en plus de l'année 2021, année des inondations historiques). 58 075 533 m³ d'eaux usées ont transité par nos stations d'épuration et nos pompages. Les effets de cette pluviométrie exceptionnelle sont très marqués.

ANNÉES	CHARGE BIOLOGIQUE TRAITÉE (EH)	CHARGE HYDRAULIQUE TRAITÉE (EH)
2005	109 546	253 892
2006	125 631	278 834
2007	83 333	306 634
2008	89 158	335 935
2009	132 170	326 625
2010	140 362	349 779
2011	178 835	373 640
2012	182 149	478 309
2013	231 564	515 916
2014	220 412	552 064
2015	244 025	572 742
2016	189 475	692 978
2017	211 765	600 228
2018	214 189	624 866
2019	230 050	705 476
2020	196 024	695 290
2021	209 192	807 893
2022	245 068	620 705
2023	315 654	764 048
2024	238 392	883 950

Inversement, la pollution captée par nos stations est nettement inférieure (238 392 EH à comparer à 315 654 EH en 2023 soit – 24,4 %).

Calcul du KPI 4

Le KPI 4 est la moyenne pondérée (par la capacité nominale) des facteurs de dilution mesurés sur la DCO et le NH₄, pour toutes les stations d'épuration. Le facteur de dilution est la valeur nominale (520 mg/l pour la DCO et 32 mg/l pour le NH₄) divisée la valeur mesurée -1.

$$F\text{-DCO} = (520/x) - 1$$

$$F\text{-NH}_4 = (32/y) - 1$$

F = moyenne de F-NH₄ et F-DCO

Objectif : pourcentage d'amélioration à définir, après 3 ans.

Il est évalué à **1.93** pour 2024.

En comparaison, le ratio de la concentration d'une eau non diluée aux valeurs moyennes mesurées par notre laboratoire est de 2.33 pour la DCO et 2 pour l'ammoniac (NH₄⁺).

Chaque volume d'eau usée traité par nos sites contient donc environ la moitié d'eau propre.

Ce fait constitue la principale thématique technique, environnementale et financière de l’assainissement des eaux usées urbaines telle que réalisée majoritairement en Wallonie, par le biais de réseaux d’égouttage unitaires. Par exemple, les coûts de pompage de l’eau sont doublés à la suite de la dilution de l’eau. De même, les sédiments (terre, limons...) entraînés lors des pluies représentent environ 50 % du poids des boues résiduelles. En première approximation donc, les coûts d’élimination des boues sont donc doublés à la suite de ce schéma de collecte et d’assainissement des eaux usées.

Ces chiffres illustrent les conséquences financières très importantes résultant de l’évacuation des eaux claires dans les réseaux d’égout et les collecteurs.

A cet impact financier s’ajoute un coût environnemental puisque ces « surdébits » qui ne peuvent être acheminés totalement aux stations d’épuration aboutissent dans nos cours d’eaux sans traitement épuratoire (rejet au niveau des déversoirs d’orage et trop pleins).

KPI 5 ratio kWh produit en énergie renouvelable sur la consommation totale

Il s’agit du ratio entre la somme de tous les kWh renouvelables produits sur l’ensemble des sites d’assainissement (et de démergement) et la moyenne 2018-2022 de la somme de toutes les consommations en kWh consommés par l’ensemble des ouvrages d’assainissement et de démergement, toutes énergies confondues.

Objectif : augmentation quinquennale de 3 %, 5 % ou 7 % selon l’OAA.

Données non encore disponibles.

Notons néanmoins qu’en 2024, 1,35 % de l’énergie totale consommée était produite par nos propres panneaux solaires. Cette valeur ne tient pas compte du mix énergétique de notre électricité consommée.

KPI 6 efficacité énergétique

Il s’agit, au cours des 3 premières années, du ratio du nombre d’audits réalisés par rapport au nombre d’audits prévus, ainsi que du nombre d’actions réalisées sur le nombre d’actions pointées par l’audit.

Après 3 années, fixation d’une année de référence et évaluation de l’AEE, conformément à la méthodologie de calcul AMURE.

Données non encore disponibles.

En relation avec les KPI ci-dessus, voici néanmoins quelques informations chiffrées intéressantes. Elles prendront plus de sens lorsqu’elles seront observées sur plusieurs années :

TYPE DE SITES	CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES (KW)
Pompages	6 977 251
Stations d’épuration	15 683 905
Vortex	1 103 497
Total	23 764 653

La consommation des pompages et vortex est le reflet direct de la dilution des eaux usées, tandis que la consommation des stations d’épuration intègre des éléments de gestion sur lesquels nous avons certaines possibilités d’intervention par l’ajustement de nos consignes de gestion techniques (de manière toutefois marginale).

34 % de notre consommation totale d’électricité est consommée par les pompages qui acheminent l’eau usée jusqu’à nos stations de traitement.

KPI 7 pourcentage de boues valorisées en agriculture

Il s’agit du ratio entre le tonnage de boues valorisées en agriculture pour toutes les stations d’épuration (tMS) / tonnage de boues produites par toutes les stations (tMS)

Préalable

La production de boue (6 479 TMS – tonnes de matières sèche), excellent indicateur de la charge traitée par nos sites, n’a pas progressé dans les mêmes proportions que les débits et charges traités.

En effet, vu la crise médiatique des PFAS, une fraction plus importante des boues a dû être incinérée et n’a donc pas été chaulée (Lives-sur-Meuse, Andenne). Pour pouvoir être épandue en agriculture, une proportion importante (20 %) de chaux est ajoutée à la boue pour l’hygiéniser.

Calcul du KPI 7

Sur les 21 945,31 tonnes de boues produites en 2024, 83 % (18 293,38 tonnes) ont été valorisées en agriculture. Le complément (soit 3651,93 tonnes) a été valorisé thermiquement.

KPI 8 pourcentage moyen de surverse

Il s'agit du ratio entre les charges polluantes perdues au droit des DO (en DCO) et les charges polluantes totales transitant par lesdits DO (en DCO).

Données non encore disponibles.

KPI 9 taux de charge des steps

Il s'agit du nombre d'EH réellement traité/nombre d'EH potentiel (exprimé en DCO).

Cette évaluation peut être réalisée par STEP ou à l'échelle de la RW, chaque année.

Données non encore disponibles.

A titre indicatif :

Population de la province de Namur au 01/01/2024 : 503 895 habitants.

Capacité de traitement cumulée de notre parc de stations d'épuration : 427 212 équivalents-habitants (EH) nominaux.

Charge en DBO traitée : 238 719 EH

EH DBO réels/capacité nominale = 55,9 %

KPI 10 nombre de plaintes liées à notre activité

Il s'agit du ratio entre le nombre de plaintes annuelles liées à l'activité de l'OAA (reprises dans le registre EMAS) et la capacité nominale de l'ensemble des stations existantes.

Cible : moins de 0,1 plainte/1 000 EH nominaux

Plaintes reçues : 10

EH nominaux : 427 212

KPI 10 observé : 0,023 (cible atteinte)

KPI 11 taux de conformité tertiaire azote total

Il s'agit du taux de conformité traitement tertiaire N = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions du Code de l'Eau en année N)/(Nbre EH des STEP normées en N existantes au 31/12/N)

Cible : 90 %

KPI 11 observé : 99,38 % (cible atteinte)

Pour information : 18 des 19 (94,7 %) stations d'épuration normées pour ce paramètre ont été conformes.

KPI 12 taux de conformité tertiaire phosphore total

Il s'agit du taux de de conformité traitement tertiaire P = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions du Code de l'Eau en année N)/(Nbre EH des STEP normées en P existantes au 31/12/N).

Cible : 90%

KIP 12 observé : 99,33 % (cible atteinte)

KPI 13 taux de conformité traitement secondaire

Il s'agit du taux de de conformité traitement secondaire = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions du Code de l'Eau en DCO en année N)/(Nbre EH existants au 31/12/N).

Cible 95 %

KPI 13 observé : 99,61 % (cible atteinte)

Pour information : 97,5 % des analyses étaient conformes en 2024.

KPI 14 évolution des coûts d'exploitation/EH

Il s'agit des frais de fonctionnement totaux annuels divisés par les EH nominaux des STEP exploitées.

Données non encore disponibles.

En effet, une partie des coûts ne sont pas connus car ils sont supportés directement par la SPGE (énergie, incinération des boues, réactifs, assurances...).

KPI 15 taux d'implémentation innovation

Il s'agit du nombre de projets innovation implémentés.

Cible : 3

Pas de projet référencé actuellement.

KPI 16 taux de gravité des accidents

Il s'agit du nombre de journées calendrier perdues sur le nombre d'heures réellement prestées.

Taux de gravité : 0,34

Taux de gravité global : 0,34

KPI 17 taux de fréquence des accidents

Il s'agit de la somme des accidents de travail au cours de l'année sur le nombre d'heures réellement prestées.

6 accidents de travail avec incapacité temporaire pour 136 026 heures de travail soit 4,41 10-5.

Taux de fréquence : 44,11

KPI 18 taux d'absentéisme

Il s'agit du nombre d'heures couvert par des certificats (hors accident de travail) par tous les agents de l'exploitation / nombre d'heures théoriques desdits agents (à convertir en %).

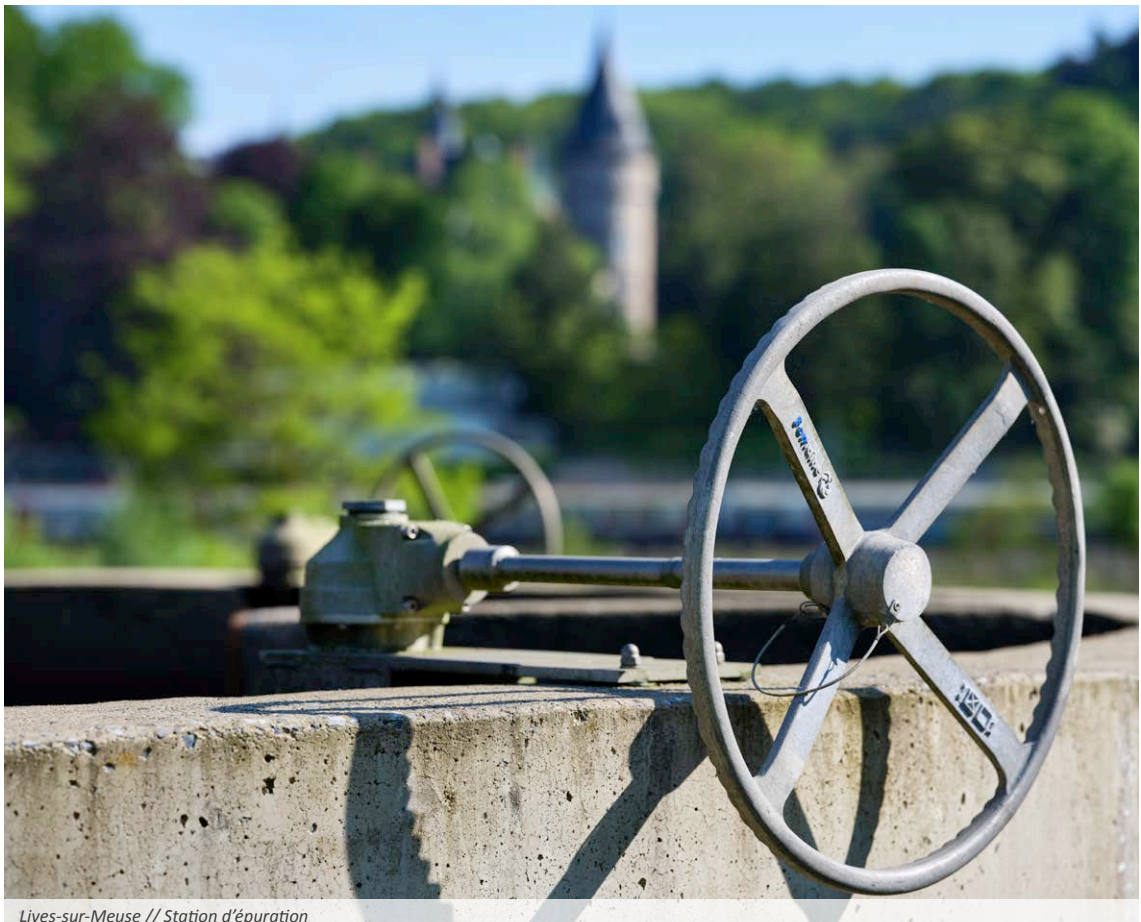
Le taux d'absentéisme a été de 7,13 %.

2.5.9 Ouvrages tiers

Mis à part l'entretien des 4 fontaines (jets d'eau publics) de la ville de Namur, aucun nouveau contrat n'a été signé en 2024.

Le travail étant réalisé en régie, l'activité est en équilibre financier.

Pour l'heure, les factures des prestations 2024 n'ont pas encore toutes été élaborées. Seules les factures les plus importantes ont pu être transmises.



Lives-sur-Meuse // Station d'épuration

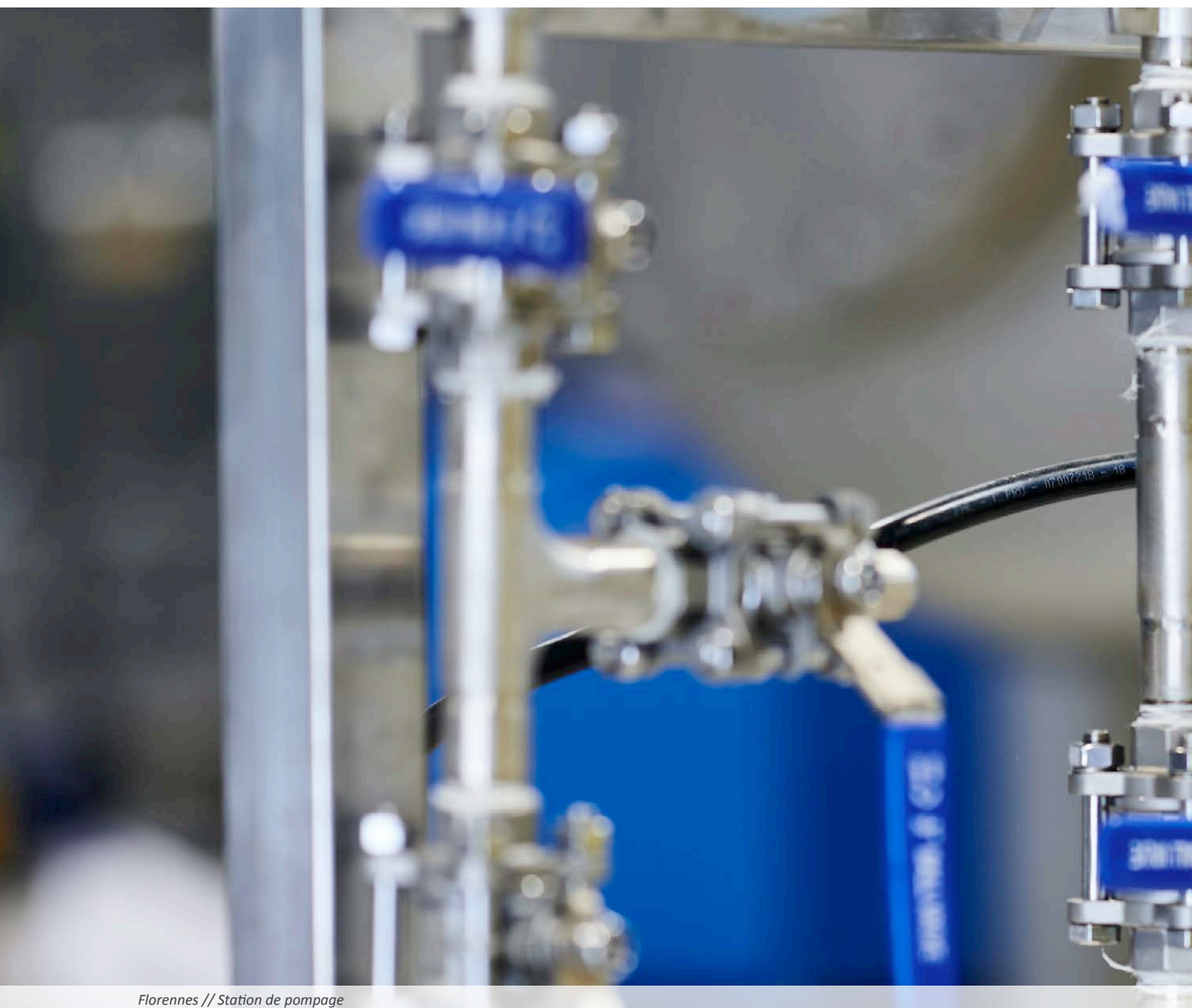
2.5.10 Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante (DIHEC)

906 509,72 € nous ont été facturés en 2024 pour des dossiers DIHECs.

80 327 € de frais généraux ont été facturés à la SPGE pour la réalisation des dossiers débutés les années antérieures.

DÉNOMINATIONS	FG PERÇUS €
Dénomination et année des dossiers	Montants
DIHEC 2023-089/TGBT SOREE & NATOYE	3 190,09
DIHEC 2021-340/TAB ELEC CHAULAGE	1 534,24
DIHEC 2023-272/TRVX COLL.PONT SAMBREVILLE	2 129,46
DIHEC 2022-278/CLES SUPERVISION CONTROLMAESTR	7 517,35
DIHEC 2023-110/TOILES FP LIVES 2023	431,75
DIHEC 2021-347/TABLEAU ELEC. PPGÉ JEMEPPE	2 431,43
DIHEC 2023-016/TRAPPILLONS TRAMAKA	7 095,00
DIHEC 2022-192/REFECT° VOIRIE TRAMAKA	618,62
DIHEC 23-91030/01/D013/ISOLAT° TOIT ATELIER N°2	3 809,85
DIHEC 2023-152/RENOVAT° CANALISAT° PONT YVOIR	6 410,64
DIHEC 2022-058/PERF AERATION PAR IMAGERIE	3 847,25
DIHEC 2020-019/TP ORAGE PLACE ORNEAU GBLX	2 030,02
DIHEC 2022-124/ECHANGEUR CHALEUR DECANTEUR LI	8 470,00
DIHEC 2022-125/REEMPLAC MEMBRANES STEP HOUYET	11 977,76
DIHEC 2022-202/MISE SOUS PRESSION LOCAL ELECT	246,03
DIHEC 2021-002/RENOVAT° CHEMIN ROULEMENT ROCH	8 315,94
DIHEC 2022-277/REMPLECE RAMPES AERATION LIVES	2 963,97
DIHEC 2021-182/REVISION SURPRESSEUR ROCHEFORT	3 824,37
DIHEC 2022-071/PV LIT BRAIBANT	766,23
DIHEC 2020-165/INSTAL GLISSIERES SECURITE	235,95
DIHEC 2020-166/ACHAT CAMERA EGOUT	316,24
DIHEC 2021-182/COMPLEMENT REV SURPRES ROCH	175,92
DIHEC 2023-250/AUDIT DESODO	1 642,52
DIHEC 2022-071/COMPLEMENT PV LIT BRAIBANT	346,43
Total FG facturés en 2024	80 327,06

ANNÉES	NBRE DE DOSSIERS CLÔTURÉS	«FG FACTURÉS (RÉVISÉS)»
2013	27	87 894
2014	25	73 046
2015	28	98 847
2016	25	48 849
2017	17	26 009
2018	2	2 461
2019	32	137 683
2020	11	27 042
2021	26	37 191
2022	28	105 101
2023	43	93 295
2024	24	80 327



Florennes // Station de pompage

CHAP. 3

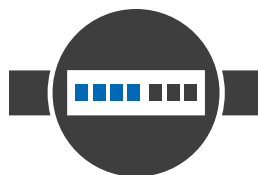
SERVICE PRODUCTION DISTRIBUTION D'EAU



CHIFFRES CLÉS



Population desservie : +- 93 500



39 983 compteurs



2 736 680 de m³ distribués



1 283 km de canalisations



Consommation moyenne par famille de 67 m³



58 équivalents temps plein

3.1 FAITS MARQUANTS

3.1.1. Une réorganisation du Service

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation en profondeur du Service et de son organigramme et cela notamment suite au départ du Directeur de Service courant du mois de mai. Plusieurs engagements sont venus compléter celui-ci dont notamment un Responsable Travaux mais également un nouveau Directeur du Service Production Distribution d'eau, qui reprend également la direction conjointe du Laboratoire.

Comme tout changement de cette ampleur, cela s'accompagne inévitablement de bouleversements et de remises à niveau qui impactent le quotidien de chaque membre de l'effectif. De nouvelles tâches ont été définies et attribuées selon le nouvel organigramme mis en place et une période d'adaptation est indispensable afin que chacun puisse trouver ses marques.

L'année 2025 sera très probablement une année supplémentaire de transition ; les travaux de réaménagement du site entrepris en 2024 vont se poursuivre et viendront consolider ce renouveau nécessaire pour la bonne suite de nos activités.

3.1.2. ISO 9001 / Recertification obtenue

Nous avons obtenu courant du mois de novembre la confirmation que notre certification ISO 9001 était renouvelée mais cette reconduction est conditionnée par un nouvel audit de surveillance en mai 2025.

Effectivement, pour les 10 non-conformités mineures qui ont été relevées, des actions correctives et curatives ont dû être proposées ainsi qu'un délai de mise en application de ces dernières.

À noter que ce travail de recertification a été fait en l'absence du COQ et a nécessité une forte implication de chaque pilote de processus. L'engagement d'un nouveau Responsable Qualité en 2025 aidera dans la mise en application et le suivi de ces processus et permettra très certainement de se rapprocher du but premier de ce type de certification à savoir l'amélioration continue dans la gestion et le développement de nos activités.

3.1.3. Problématique des PFAS... et autres micro-polluants !

Ce point, abordé et détaillé dans le précédent rapport, reste encore et toujours d'actualité et sont venues se joindre d'autres substances qui viennent à leur tour alimenter l'actualité et complexifier le contexte rencontré fin 2023.

Le TFA, acide trifluoroacétique, est une substance perfluorée à très courte chaîne et impossible à capter par la technique du charbon actif telle qu'envisagée pour les principaux PFAS. La combinaison de techniques plus poussées (osmose inverse...) est évoquée pour la captation de ces polluants mais reste une solution excessivement coûteuse.

Pour notre site de Flavion (captages C1 et C2 de Corenne) mis à l'arrêt depuis fin 2023 suite aux résultats d'analyses pour la somme des 20 PFAS, un plan d'investissement a été validé et le site sera équipé de 2 filtres à charbon actif courant de l'année 2025. Il s'agit effectivement d'une source d'approvisionnement importante pour l'INASEP et que nous souhaitons remettre en service au plus vite.

Si le concept de pollueur – payeur a été clairement évoqué pour le secteur de l'assainissement, nous pouvons espérer qu'il en sera de même pour le secteur de l'eau potable car toutes ces techniques de traitement ont un coût que seuls les producteurs et distributeurs ne pourront supporter.

Pour rappel, ces polluants émergents sont des substances que l'on trouve dans l'environnement au fur et à mesure de l'amélioration de la surveillance et des techniques analytiques. Il s'agit donc d'une pollution essentiellement historique à laquelle il nous est demandé maintenant de faire face et des études sont actuellement menées au niveau de la Région pour localiser et déterminer les principales sources d'émanation de ces polluants

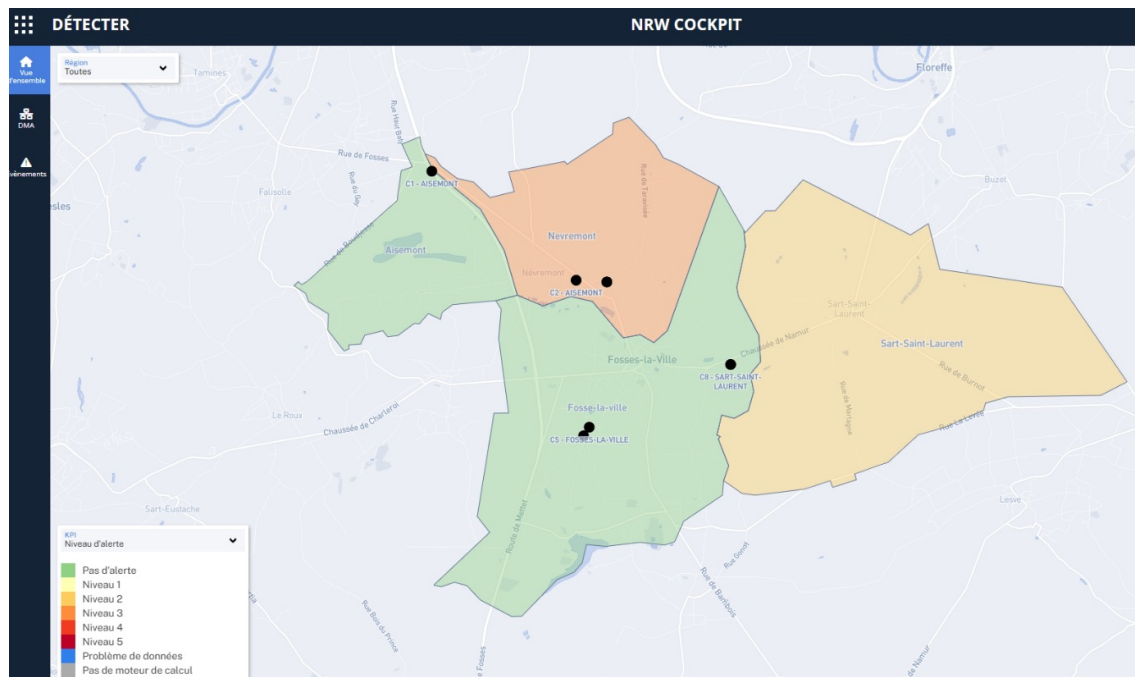
3.1.4. Détection des fuites sur nos réseaux / logiciels en phase pilote

Hydroscan est un logiciel permettant d'améliorer la détection de fuites en analysant les débits de nuit par télérelève des compteurs réseaux.

Ce projet pilote permet de tester cette solution sur la zone de Fosses-la-Ville qui comprend : Fosses-la-Ville / Aisemont /Nevremont /Sart-Saint-Laurent.

Nous avons donc une dizaine de compteurs réseaux qui sont télérelevés sur Fosses-la-Ville soit via des automates ou via des systèmes Xylog. Les informations sont transmises au logiciel afin de permettre d'analyser les débits de nuits.

Nous pouvons facilement voir par un code couleur les zones posant problème.



Exemple de graphe nous permettant de suivre l'évolution en temps et par zone des débits.



L'idée est de comparer ce logiciel avec celui proposé par la SWDE (Dr leak) et de choisir une de ces solutions pour l'utiliser sur l'ensemble de notre réseau.

3.2 SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

3.2.1 Objectifs

La mise en place d'un système de management de la qualité certifié sur la base de l'ISO 9001 est un des objectifs prévus dans le Plan Stratégique 2020-2022.

Le système de management de la qualité a été certifié conforme à la norme ISO 9001 :2015 (certificat d'approbation LRQA n° 10416954 du 23 décembre 2021).

Les objectifs pour l'année 2024 découlent du Plan Stratégique et de la démarche qualité entreprise à savoir :

- Enregistrer et répondre aux points d'attention, pistes de réflexion et opportunités d'amélioration identifiés lors des audits de certification et de surveillance.
- Contribuer à l'élaboration des objectifs du Plan Stratégique 2023-25.
- Poursuivre les activités liées aux exigences de la norme :
 - Orientation stratégique, contexte, exigences légales...
 - Approche processus
 - Gestion des risques et opportunités
 - Objectifs, planification
 - Mise en œuvre des activités des processus
 - Maîtrise documentaire du système
 - Support, évaluation des compétences, évaluation des prestataires
 - Gestion des non-conformités et actions correctives
 - Mesure et surveillance de l'efficacité des processus
 - Audits internes
 - Revue de direction

En particulier :

- Poursuivre les améliorations en matière d'indicateurs de surveillance
- Les audits externes réalisés en octobre 2023 doivent faire l'objet d'un suivi en 2024.
- Migrer les documents du système qualité d'Alfresco vers la solution qui sera retenue par l'INASEP

3.2.2 Services concernés

Cet objectif implique les services (techniques et administratifs) de distribution d'eau proprement dits mais aussi les Services Supports :

- Les Ressources Humaines.
- Le Service Communication.
- L'Informatique.
- Le SIPP.



Intervention sur un raccordement

3.2.3 Les activités réalisées en 2024

L'année 2024 a été fortement impactée par la réorganisation des services et la mise en place d'un nouvel organigramme avec la définition de nouveaux postes et nouvelles tâches.

En parallèle à cela, et suite au départ de notre Responsable Qualité, l'effectif a été fortement mobilisé pour répondre aux demandes liées au renouvellement de la norme ISO 9001 dont l'audit s'est déroulé courant du mois d'octobre.

Les équipes ont bien entendu continué à veiller à la maintenance et à l'entretien de nos installations et le Service Production a notamment pu avancer sur divers points.

- Mise en service de :
 - 40 xylog pour la télérelève des index à distance.
 - 20 automates supplémentaires pour la supervision à distance.
 - 6 débitmètres sur la nouvelle adduction avec rapatriement des index.
- Suivi des travaux de modernisation de la station de Flavion (nouvelles armoires électriques, pompes et également supervision).
- Modernisation du réservoir de Chaumont avec débitmètres entrée et sortie.
- Placement de 6 chlorimètres en ligne pour l'amélioration et surveillance de la qualité d'eau dans les réseaux.
- Mise en conformité électrique BT d'une dizaine d'armoires.
- Réalisation de 3 nouvelles armoires électriques pour l'électrification de sites préalablement non raccordés au réseau.
- Remplacement de 4 pompes dans des stations de pompages.
- Remplacement de 2 pompes de puits, Winenne et Chevetogne étangs.

Le site de Philippeville a bénéficié d'un relooking en profondeur et de nouveaux travaux de rénovation ont été réalisés et cela principalement dans les locaux administratifs. Le programme de rénovation du site se poursuivra en 2025 et le réaménagement des locaux techniques (atelier EM, magasin et stock) et du parking est à l'étude.



Floréennes // Station de pompage

3.2.4 PGSSE

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 (16/12/2020), relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, impose une démarche basée sur une généralisation de la planification à titre préventif de la **sécurité sanitaire et les éléments fondés sur les risques** tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Cette imposition se manifeste à travers la mise en œuvre de « **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau - PGSSE** » fondés sur les directives de qualité pour l'eau de boisson établies par l'OMS.

Le déploiement des PGSSE permet d'instaurer une approche complète, fondée sur les risques, en matière de sécurité sanitaire de l'eau, qui couvre toute la chaîne d'approvisionnement, **depuis la zone de captage jusqu'au point de conformité, en passant par le prélèvement, le traitement, le stockage et la distribution.**

L'évaluation des risques pour les systèmes domestiques de distribution d'eau, également intégrée à la démarche, fait l'objet d'une gestion distincte à travers la mise en application du « Certibeau ».

Le planning prévisionnel du chemin législatif donne les échéances suivantes pour la finalisation de ces PGSSE :

- **Juillet 2027 : pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux zones de prises d'eau** (réexamen à des intervalles réguliers d'une durée maximale de six ans).
- **Janvier 2029 : pour l'évaluation et la gestion des risques de l'approvisionnement**, traitement, stockage et distribution, (réexamen à des intervalles réguliers).

À terme, l'INASEP maintiendra 21 prises d'eau et 42 zones de distribution, sur lesquelles les PGSSE devront être établis.

La première de ces exigences, correspondant au PGSSE proprement dit, est le déploiement d'une méthodologie reposant sur une stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation, dont fait partie **l'étude de risques** des différents processus liés à l'exploitation et à la distribution d'eau. Et ce, dans le but de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE doit être dynamique, partagé avec les différents acteurs de terrain des processus liés à la protection des captages, la production, le traitement de l'eau, la distribution, la gestion et le contrôle de la qualité de l'eau, et pratiqué **en valorisant les démarches existantes et menées dans une optique d'amélioration continue.**

Ces notions de « gestion du risque » et d'amélioration continue sont des principes fondamentaux de l'ISO 9001 et de l'ISO 17025.

Si la **démarche de PGSSE est mise en œuvre au cas par cas**, en fonction des spécificités de chaque système de production et de distribution d'eau, la méthodologie développée devra conduire à la définition d'un **plan d'actions** adapté se déclinant sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau et s'inscrivant dans le temps.

Une seconde facette de ce travail sera la création, la formalisation et la mise en place d'outils, avec la participation des autres services concernés. L'ensemble sera intégré dans un processus d'amélioration continue, suivant un cadre de maîtrise de l'impact des actes posés pouvant entraîner une conséquence sur la qualité des eaux.

Indirectement, les autres processus supports, les Ressources humaines, le Bureau d'études, l'Entretien des ouvrages, seront également concernés par cette phase de suivi des plans d'actions et de vérification de l'efficacité des PGSSE.

À la suite de l'octroi d'un subside du Gouvernement wallon, la SWDE a été chargée d'établir une méthodologie PGSSE commune à l'ensemble des distributeurs wallons. Nous avons intégré les Ateliers de validation de la méthodologie commune afin de suivre leur évolution et de l'expérimenter par la suite sur notre zone-Test de Daussois.

Nous avons également suivi une formation pour l'utilisation de l'outil en cours d'élaboration.

En pratique, il s'agit d'une description du système basée sur la collecte de 4 types de données.

- Environnementales : via application ArcGIS.
- Patrimoniales : par un formulaire à compléter lors de visites sur site.
- Historiques : par des ateliers participatifs.
- Qualité de l'eau : par le site SIQUEP du SPW.

Toutes les informations récoltées pendant l'exercice d'inventaire seront automatiquement associées aux événements dangereux et aux dangers concernés dans un outil à développer.

L'outil calculera alors automatiquement les risques auxquels nos ouvrages sont exposés.

Ce qui nous amènera à identifier les points critiques, les mesures à prendre ; à définir et mettre en œuvre des plans d'action et à en surveiller l'impact sur le terrain.

Un groupe de travail doit être mis en place afin d'avancer dans ce dossier.

3.3 ÉVOLUTION DU PRIX ET DES VENTES D’EAU

3.3.1 Prix de l’eau

Pour l’année 2024, le CVD est passé de 2,9292 €/m³ à 2,962 €/m³ tandis que le CVA est resté inchangé et cela depuis 2018.

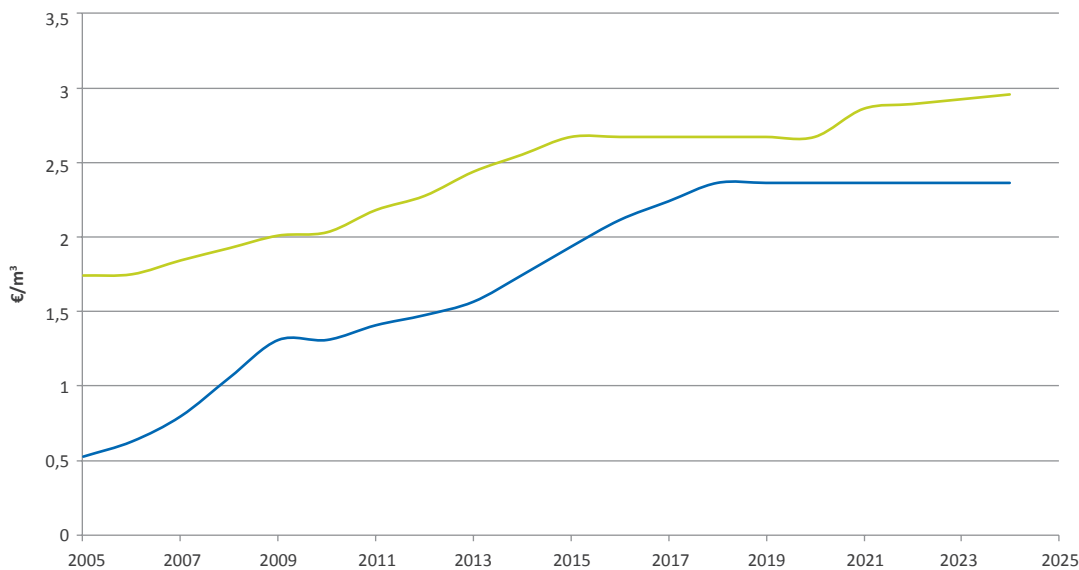
Cette légère augmentation est insuffisante et non représentative du coût réel de distribution. Une nouvelle trajectoire à 5 ans (trajectoire tarifaire 2025 – 2029) doit être proposée en 2025 et le CVD devra être réestimé à sa juste valeur en intégrant notamment les investissements nécessaires et indispensables au maintien et à la pérennisation de nos activités mais en essayant également de rattraper l’inflation que nous rencontrons depuis 2015.

L’augmentation souhaitée du CVD aura au final un impact modéré sur le portefeuille de nos abonnés et l’estimation de cette augmentation est de l’ordre de 30 à 40 € sur la facture annuelle d’eau.

A titre de comparaison, l’augmentation de la facture d’électricité en 2022 était en moyenne de 750 €.

ANNÉE	CVA (M ³)	CVD (M ³)
2021	2,365	2,8647
2022	2,365	2,8968
2023	2,365	2,9292
2024	2,365	2,962

Evolution CVD et CVA



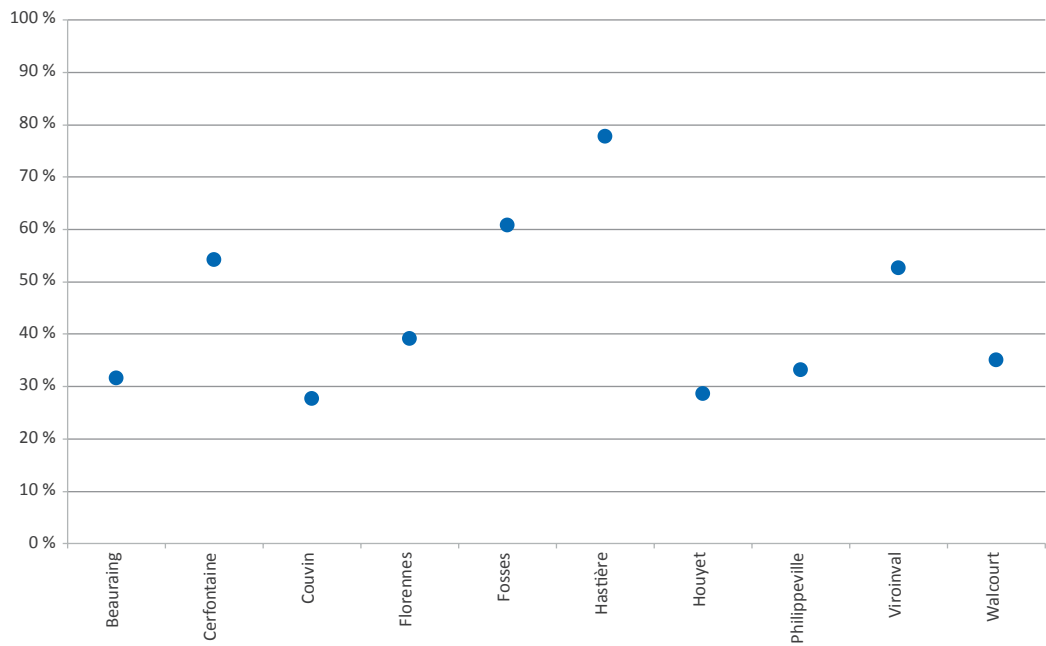
Légende

— CVD — CVA

Dans le prix de vente de l’eau, il est également inclus un montant pour le Fonds Social de l’Eau (FSE). Ce FSE est en fait un mécanisme financier prévu dans le Code de l’eau pour aider les consommateurs en difficulté de paiement de leur facture d’eau.

Nous constatons que ce FSE est trop peu utilisé et activé à ce jour par les services d’aide sociale à savoir les communes via leur CPAS. La non-activation de ce mécanisme d’aide sociale nous est préjudiciable et génère un nombre important de dossiers et de tentatives de récupération d’impayés.

Ci-dessous le graphe du taux d'utilisation du FSE par commune.



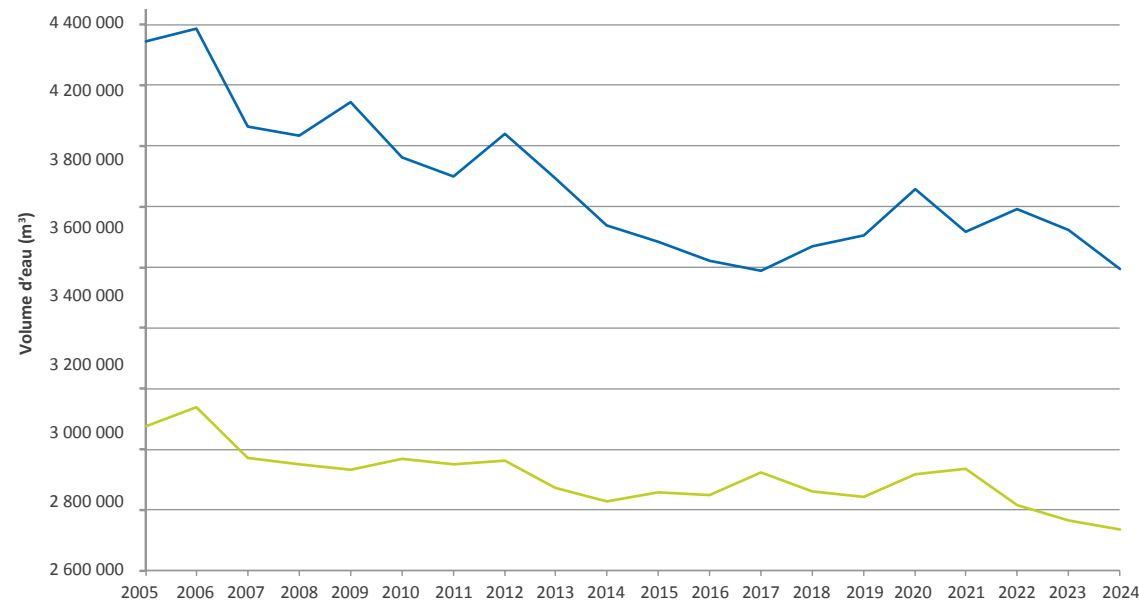
Il est donc interpellant de constater que certaines communes ont un taux d'utilisation inférieur à 30 %.

3.3.2 Ventes d'eau

Nous constatons que la vente d'eau de l'exercice 2024 est encore plus faible que l'année 2023 et cela malgré une légère augmentation du nombre de compteurs. Ceci s'explique en partie par la forte pluviométrie rencontrée en 2024 (pas de réelle période de sécheresse et les citernes d'eau de pluie bien remplies) mais également par le contexte économique difficile que nous rencontrons ces dernières années et qui entraîne d'année en année une diminution de nos ventes.

Par chance, cette baisse constatée au niveau des petits consommateurs est en grande partie compensée par les consommations de nos gros consommateurs (Domaine de Chevetogne...).

Evolution ventes d'eau et production



Légende

— Production (captés + achats) — V.E. Usagers + spécifiques

3.4 PRODUCTION

3.4.1 Qualité des eaux distribuées

Bilan des analyses effectuées en 2024 sur les réseaux de distribution de l'INASEP via SIQUEP

Explication du calcul des indicateurs + rapport de validation SIQUEP

- Taux de conformité en % = indicateur calculé en fonction du degré de surveillance
- Taux de conformité corrigé en % = indicateur qui globalise par zone de distribution

			2024	2023	2022	
Respect des fréquences	Respect de la fréquence légale	100 %	201,8 %	200,6 %	205,2 %	
	Respect du programme de contrôle	100 %	112,5 %	102,4 %	103,6 %	
Qualité	Taux de conformité global	99 %	98,8 %	99,1 %	99,2 %	BILAN
Indicateur qualité	Paramètres bactériologiques	99 %	98,6 %	99,3 %	98,4 %	
	Paramètres azotés	99 %	99,6 %	99,6 %	100,0 %	
	Micropolluants minéraux	95 %	92,6 %	95,5 %	97,4 %	
	Micropolluants organiques	99 %	100,0 %	100 %	100,0 %	
	Paramètres indicateurs	95 %	90,6 %	96 %	94,3 %	
	pH	95 %	96,2 %	97,3 %	98,5 %	

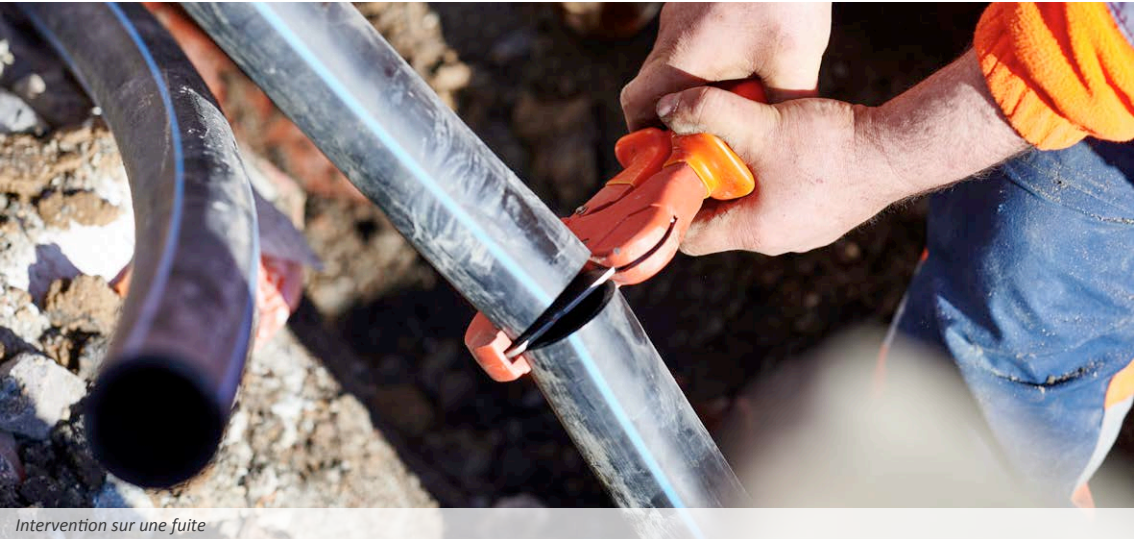
Conclusions

L'ensemble des objectifs n'a pas été atteint. Seul l'objectif pour les paramètres azotés, micropolluants organiques et pH sont atteints. Ceci peut s'expliquer par le climat beaucoup plus pluvieux en 2024 qui a pu impacter la qualité des ressources en eau et des variations dans celle-ci. En effet, les principaux paramètres qui impactent cet indicateur sont les non-conformités dues aux coliformes totaux, à des surchlorations et à des soucis de turbidité.

Pour les micropolluants minéraux, les non-conformités sont principalement liées au paramètre « Plomb », prenant également en compte la présence d'installations intérieures en plomb, ne dépendant pas du distributeur.

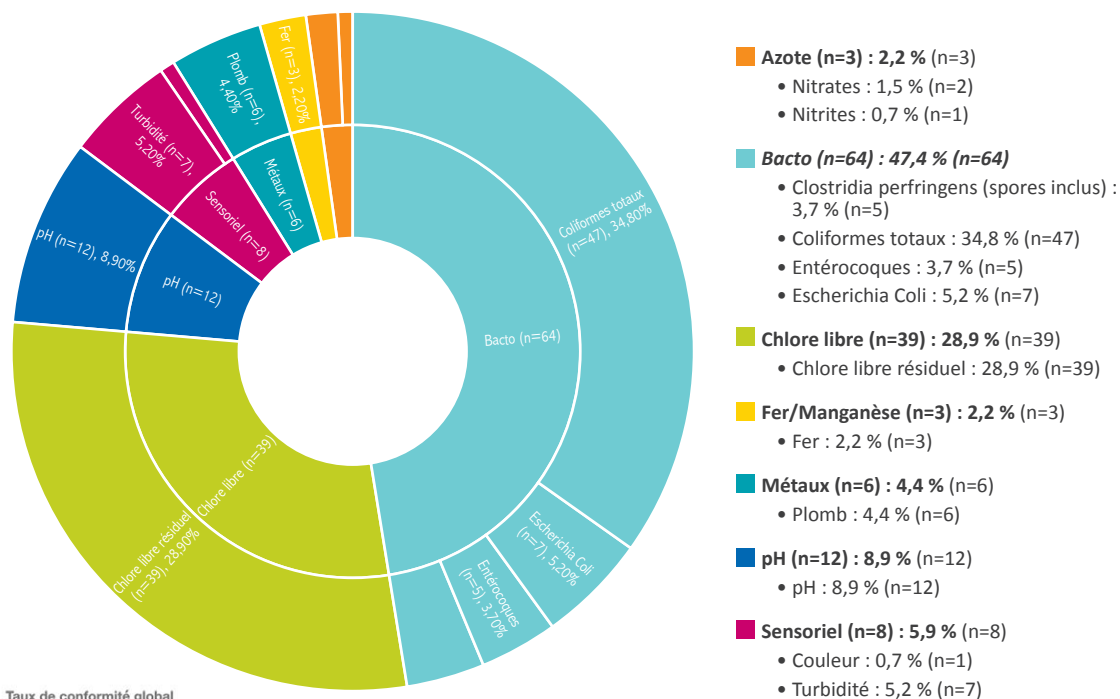
Notons que la majorité des non-conformités microbiologiques sont apparues entre juin et septembre 2024, mais leur résolution rapide par les équipes techniques a permis d'y remédier dans les meilleurs délais et sans devoir initier la procédure d'urgence.

Il est à noter que l'INASEP réalise un programme de contrôles qui va au-delà des impositions légales.



Intervention sur une fuite

Répartition des non-conformités par catégorie de paramètres



Taux de conformité global



3.4.2 Protection des captages

Voir le chapitre du Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux de ce Rapport d'activités.



Florennes // Pompage de la carrière Calcaires de Florennes

3.5 TRAVAUX

3.5.1 Objectifs

Le montant consacré aux travaux en 2024 a été moindre et s'explique essentiellement par les difficultés organisationnelles rencontrées au cours de l'année.

Le taux de renouvellement de nos conduites a été excessivement faible et devra faire l'objet d'une attention toute particulière en 2025.

3.5.2 Liste des travaux programmés et réalisés en 2024

1 - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION	NOMBRE	MONTANT €
Remplacement de conduites mères, vannes de sectionnement et articles de puges	12	€ 255 765,93
2 - ADDUCTION BU VERS BEAURAING	NOMBRE	MONTANT €
Jonction avec l'adduction BU	1	€ 4 567,10
3 - EXTENSIONS RESEAUX AVEC PRIMES	NOMBRE	MONTANT €
Extensions du réseau eau	10	€ 26 845,85
4 - REMPLACEMENTS DES RACCORDEMENTS EN PLOMB	NOMBRE	MONTANT €
Tous réseaux	15	€ 47 632,46
5 - REMPLACEMENTS DE RACCORDEMENTS VÉTUSTES	NOMBRE	MONTANT €
Tous réseaux		
6 - REMPLACEMENTS COMPTEURS	NOMBRE	MONTANT €
Tous réseaux	39	€ 139 717,26
7 - OUVRAGES DE PRODUCTION : HYDRAULIQUE & ELECTROMECHANIQUE	NOMBRE	MONTANT €
Ouvrages productions	14	€ 107 020,80
8 - TRAVAUX AU SIEGE D'EXPLOITATION	NOMBRE	MONTANT €
Bâtiment Philippeville	1	€ 23 272,53

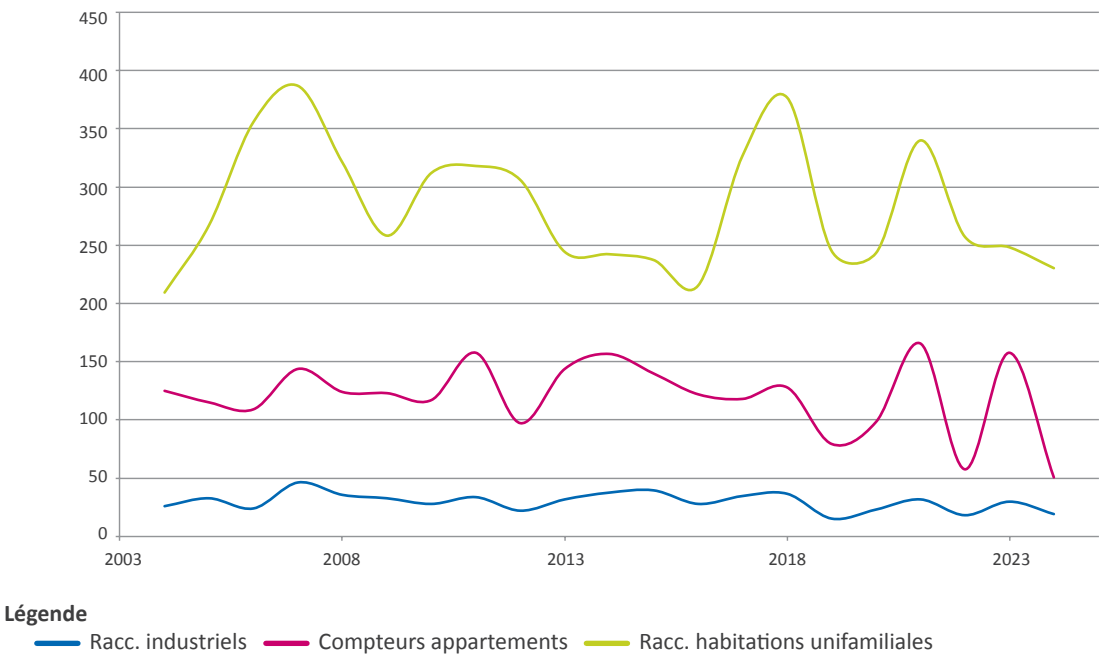


Recherche de fuite

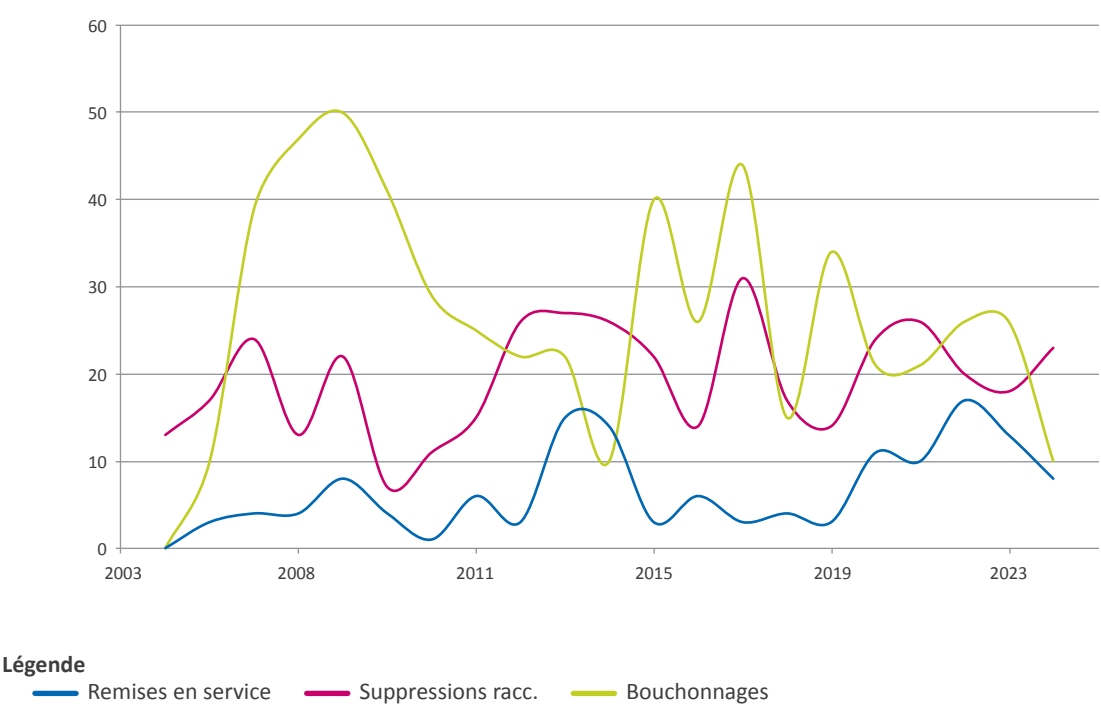
3.5.3 Les raccordements

Par rapport à l'année 2023, l'année 2024 a été marquée par une baisse du nombre de compteurs par raccordement industriel. Nous sommes effectivement passé d'une moyenne de 5 compteurs/raccordement industriel à +/- 2,3 compteurs/raccordement industriel.

Le nombre de raccordements type unifamilial a légèrement baissé mais reste dans la moyenne basse de ces 20 dernières années.



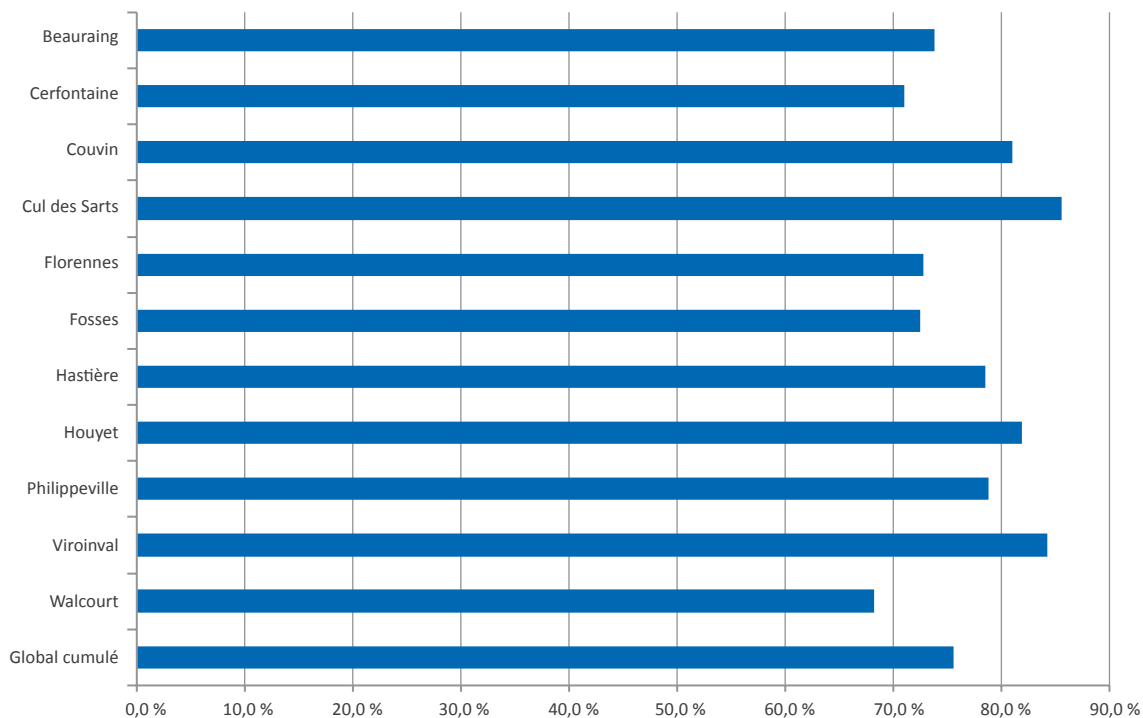
Au niveau des prestations, les interventions liées aux travaux de bouchonnage ont été moindres mais à l'inverse nous notons une légère augmentation du nombre de suppressions.



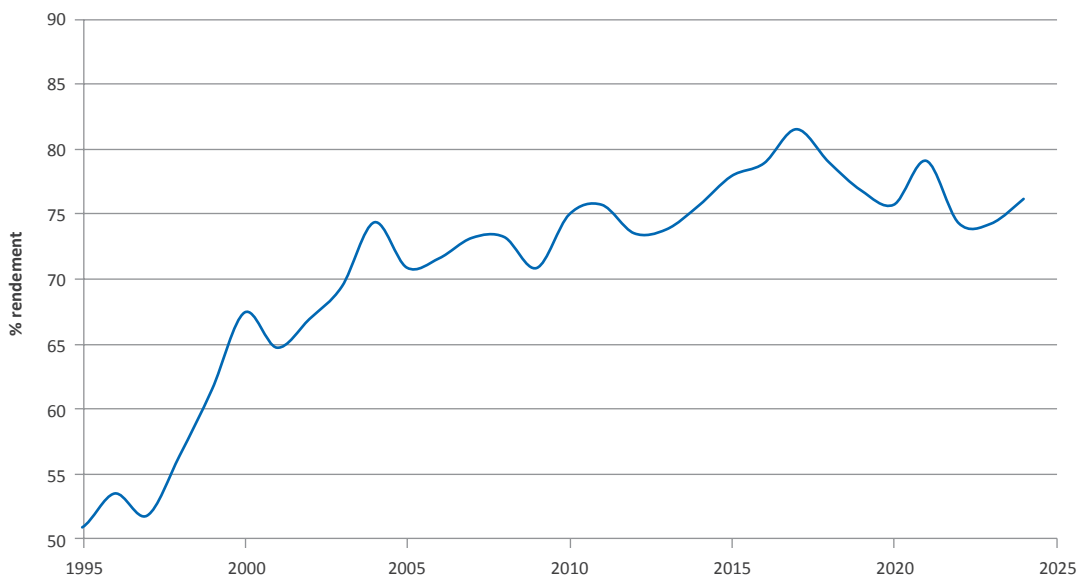
3.5.4 Les rendements réseaux

Le rendement moyen de nos réseaux pour l'année 2024 est de 75,64 %.

Voici ci-dessous les rendements par commune et l'évolution sur les 20 dernières années.



Evolution du rendement réseaux



Ces rendements peuvent être améliorés et toute une série de mesures doivent être prises pour atteindre cet objectif. Nous devons veiller à améliorer le taux de renouvellement en nous préoccupant en premier lieu des réseaux les plus critiques.

De cette manière, le temps dégagé pour nos équipes cumulé à la mise en place de logiciel de surveillance et de télérelève nous permettront de détecter mieux et plus rapidement les fuites.

Un rapprochement et une communication améliorée avec nos principaux consommateurs telle la base de Florennes devraient également nous aider à retrouver un rendement des réseaux supérieur à 80 %.

3.5.5 Inventaire des sites

Une campagne d'inventaire de nos sites a débuté fin 2024 et va se poursuivre courant 2025 voire 2026.

Ce travail est fastidieux car il y a un total de +/- 200 sites à recenser et à diagnostiquer. Puits de captage, installations de pompage et de traitement, réservoirs, châteaux d'eau...

L'objectif est multiple.

- Localisation des sites.
- Analyse des installations au niveau des ouvrages de génie civil, locaux et bâtiments.
- Analyse des installations techniques (conduites, équipements électromécaniques, installations électriques).
- Analyse des installations au niveau accès, abords... et bien entendu au niveau de la sécurité.

Ces différents points analysés, accompagnés de reportages photographiques des installations, sont centralisés dans un fichier et cela permettra de mettre en évidence les sites prioritaires à restaurer. Il en découlera un plan d'investissement pour les années à venir pour sécuriser nos installations et approvisionnements.

Parallèlement à cela, nous devons également sécuriser des ouvrages abandonnés mais pour lesquels nous restons, pour l'heure, le propriétaire.

Ci-dessous et à titre d'exemple, un extrait du fichier d'inventaire pour la commune de Cerfontaine. 16 ouvrages ont été répertoriés et le réservoir des Monthys a fait l'objet d'une visite et d'une évaluation sur différents critères.

OUVRAGES					CONTRÔLES						EVALUATION DES OUVRAGES : BON : 1 - MOYEN : 2 MAUVAIS : 3 - DANGER : 20															
Entité	Commune	Nom de l'ouvrage	Réf. Ouvrage	Type d'ouvrage	Rapport amiante fait? (o/n) Abandonné (o/n) Prioritaire (o/n) rapport réalisé (o/n) VLT SIPP? (o/n) Patrimoine assuré (o/n)						Danger/sécurité/EPC Toiture Structure/maçonnerie Chassis Traitement/fontainerie Végétation Accessibilité Evaluation réalisée (o/n) TOTAL															
Couvin	Cul-des-Sarts	Ancien réservoir	R099	réserv	o						n															
Couvin	Cul-des-Sarts	Ancien captage	CA061		o						n															
Couvin	Cul-des-Sarts	Château d'eau	CE008	cht	o	n	n	o	o	o	1	2	2	3	1	1	1	o	11							
Couvin	Aublain	Réservoir	R063	réserv	o	n	n	o	o	o	3	1	1	3	2	2	1	o	13							
Couvin	Couvin	Ancien reservoir tienne de boussu	R109		o						n															
Couvin	Boussu-en-Fagne	Réservoir tienne aux ronçes		réserv	o						n															
Couvin	Boussu-en-Fagne	Réservoir zonning	R084	réserv	n						o						n									
Couvin	Brûly-de-Couvin	Ferme Capitaine	P097 + R090	hydro	n						o						o									
Couvin	Brûly-de-Couvin	Rue d'Oignies	P096	hydro	n						o						o									
Couvin	Frasnes lez Couvin	Réservoir bas		réserv	o						n															
Couvin	Frasnes lez Couvin	Réservoir haut		réserv	o						n															
Couvin	Gonriex	Rue bout d'en Haut	R062	réserv	n						o						o									
Couvin	Mariembourg	Av. G. Vandamme		réserv	o						n															
Couvin	Petigny	Réservoir	R064	réserv	n						o						n									



Gedinne // Plaine de jeux

CHAP. 4

SERVICE AUX ASSOCIÉS



CHIFFRES CLÉS



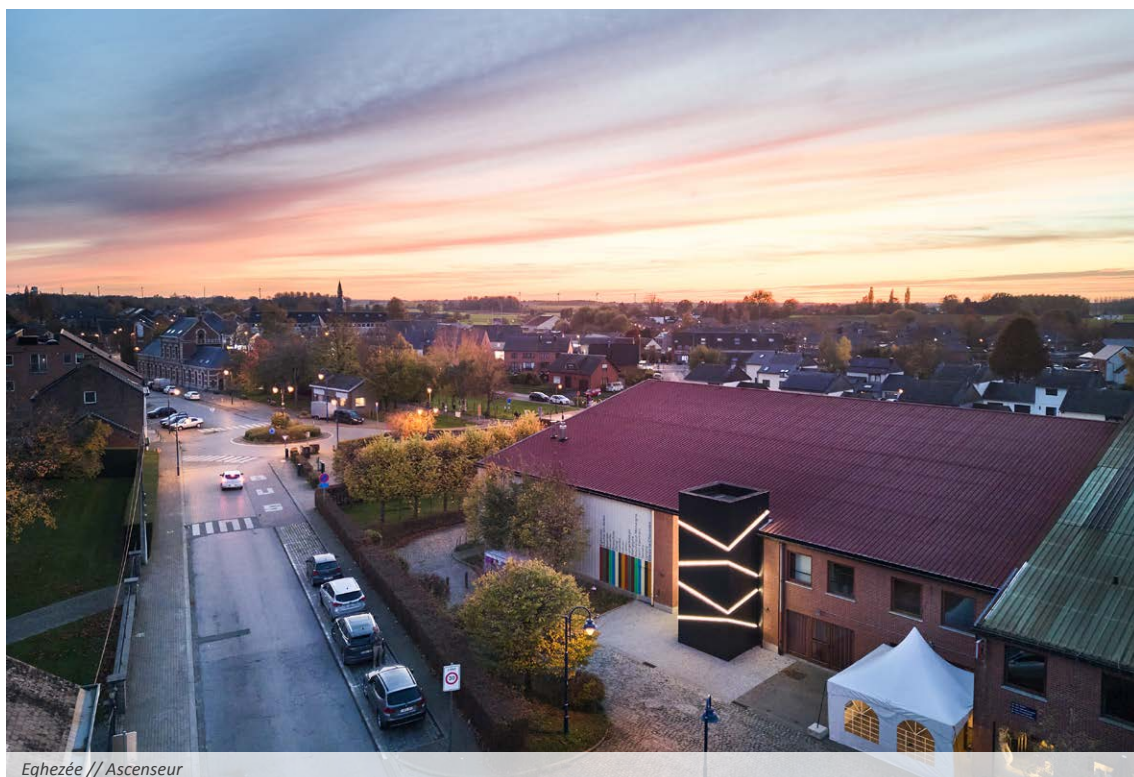
4.1 INTRODUCTION

4.1.1 Préambule

Le département Service Aux Associés exerce la majeure partie de ses activités pour les affiliés au Bureau d'études de l'INASEP et à l'Assistance à la Gestion des Réseaux et de l'Assainissement (AGREA). Le département SAA s'articule sur 3 pôles d'activité et comporte au total 5 services depuis la fusion des services études et travaux de voirie-égouttage en 2022.

1. Pôle infrastructure
 - a. Le Service d'Etudes et de Réalisation Voirie-EGouttage (SERVEG)
 - b. Le Service Gestion des Réseaux (GRE)
2. Pôle bâtiment et énergie
 - a. Le Bureau d'études ARchitecture, Technique, Energie et CONstruction (ARTENCO)
3. Pôle appui logistique
 - a. Le Service Coordination Sécurité Santé (CSS)
 - b. Le Service Marchés Publics (SMPU)

En matière de modernisation et de digitalisation de la gestion des projets et des missions de nos services, il faut rappeler qu'un important travail de recherche et d'analyse de faisabilité (Proof of Concept) réalisé en 2023 par un groupe interne de réflexion collective, nous a amenés au choix du logiciel SuiteProG de la société IQAR. Ce dernier a été déployé au cours de l'année 2024 durant laquelle nos collaborateurs ont reçu les formations adéquates pour son utilisation et ont commencé à exploiter les outils de cette solution informatique à partir du 1^{er} juillet 2024. Deux interfaces ont aussi été développées de manière à permettre des échanges automatiques de données depuis nos logiciels comptable (Adfinity) et de gestion des marchés publics (3P) vers ce nouvel applicatif SuiteProG. Ces dispositifs évitent ainsi les encodages multiples qui non seulement engendrent des pertes de temps mais sont aussi des sources potentielles d'erreurs. De plus, SuiteProG dispose d'un connecteur vers le logiciel de Business Intelligence PowerBI utilisé par l'INASEP pour analyser les données informatiques de nos différents systèmes et pour mettre en œuvre des rapports de performance au travers d'indicateurs (KPI). Nous avons ainsi également développé des tableaux de bord répondant aux recommandations de l'étude stratégique de nos Bureaux d'études par Ernst & Young comme par exemple, l'analyse de la rentabilité par projet au travers du suivi des feuilles de temps de nos collaborateurs par le biais de SuiteProG qui facilite le calcul des recettes/dépenses de chacun de nos projets.



4.1.2 Activités des services

Le Service SERVEG a vécu en 2024, une année intense en matière de projets à étudier car il s'agit d'une année de fin de programmation PIC (2022-2024) et durant laquelle ce Bureau d'études reçoit de nombreuses demandes en vue de finaliser les dossiers de travaux voirie/égouttage pour l'échéance du 30 juin fixée par les pouvoirs subsidiaires. Il faut toutefois noter une particularité dans le chef de la SPGE pour cette année 2024 par le fait que cette dernière a souhaité mettre en place plus de rigueur budgétaire et limiter au maximum les dépassements d'engagements budgétaires connus habituellement en fin de PIC. Ce lissage financier a ainsi conduit certaines communes à devoir reporter leurs attributions de marchés de travaux de voiries et égouttage en 2025. Le Ministre des Pouvoirs Locaux a accompagné cette mesure de la SPGE en accordant un délai supplémentaire aux Communes concernées se traduisant par la possibilité de remettre encore des projets jusqu'en juin 2025 et des attributions de marché jusqu'en décembre 2025. 2025 est ainsi devenue une année de transition avant la mise en place d'un nouveau plan PIC. Les modalités de ce nouveau plan PIC sont par ailleurs en cours de discussion entre le Ministre, son administration et la SPGE : ces dernières viseront à une meilleure répartition de la remise des projets durant un PIC de façon à avoir une activité mieux planifiée dans le temps pour les bureaux d'études, l'administration et les entreprises de travaux et à avoir également une meilleure régulation économique des marchés et donc des budgets à engager par les pouvoirs subsidiaires et la SPGE.

L'activité du Service GRE en 2024 est restée assez constante par rapport aux autres années et il faut noter que ce service s'est renforcé en termes de ressources humaines pour son activité cadastre de l'égouttage. En effet, suite à l'arrêt de la collaboration de VIVAQUA qui n'a plus souhaité s'investir dans l'activité de relevés des réseaux sur terrains, l'INASEP a mis en place des marchés spécifiques mais a aussi décidé de se doter en interne d'équipes de techniciens pour réaliser également une partie de ce travail. Aujourd'hui, 4 techniciens opèrent des relevés quotidiens pour atteindre les objectifs fixés par la SPGE et ces équipes nous permettent également d'avoir plus de flexibilité et de réactivité pour nos communes affiliées à l'AGREA en leur offrant également des services complémentaires pour la gestion des réseaux communaux (par exemple : inspection par zoomage des chambres de visite). Par ailleurs, sur le plan technologique, le Service GRE a mis également à profit les cotisations perçues auprès de ses affiliés AGREA et le savoir-faire de son géomaticien pour améliorer les applicatifs informatiques et le portail cartographique mis à disposition de ces derniers. Enfin, il ne faut pas oublier que ce service participe également à divers développements sectoriels en matière de cartographie des réseaux avec la SPGE et les autres OAA.

Au niveau du Bureau d'études ARTENCO, l'activité 2024 est restée assez forte et après les « turbulences » des années précédentes en termes de ressources humaines, causées par plusieurs départs, l'équipe reconstituée grâce à de nouveaux recrutements s'est montrée stable, forte et compétente, ce qui lui a permis de faire face à la charge de travail importante. Il faut noter plus particulièrement, en matière de défis pour cette équipe, les projets PRR (Plan de Reprise et de Résilience européen) pour la rénovation des hautes écoles provinciales de Ciney (EPASC) et de la Citadelle (Namur – campus hôtelier) ainsi que le site de celle de Salzinne. Ces 3 projets de grande envergure sont réalisés avec des subsides européens dispensés au travers de la FWB. Les chantiers de ces gros projets ont démarré en 2024 et devront s'achever dans des délais stricts imposés par le pouvoir subsidiaire et l'Europe. Il faut aussi rappeler que les études de ces projets ont également dû faire l'objet d'une rigueur et d'une attention toute particulière afin de respecter des délais relativement courts et ce, pour des montants de travaux élevés.

Notre Service Coordination Sécurité Santé remplit comme chaque année ses missions pour les projets de travaux de nos affiliés et la SPGE et ce, en appui dans tous les secteurs de nos Bureaux d'études (voiries, égouttage, bâtiments, équipements d'assainissement, distribution d'eau...). Ce service apporte également, le cas échéant et sur demande, ses services pour des projets de nos affiliés qui n'ont pas été traités et étudiés par l'INASEP.

L'assistance administrative auprès de tous les services et départements de l'INASEP, service rebaptisé de ce fait Service Marchés Publics (SPMU), est un service d'appui logistique dont l'activité est liée à celle des services auprès desquels il apporte ses missions de support administratif. Il a donc connu en 2024 une activité intense qu'il a dû gérer avec efficacité d'autant que ce service a connu pas mal de changements en matière de ressources humaines et qu'il a donc dû se réorganiser en conséquence. Par ailleurs, ce service poursuit sa politique de transformation digitale et s'est particulièrement occupé en 2024 de la mise en place des échanges de données administratives nécessaires et utiles au bon fonctionnement du nouveau logiciel de gestion de projet SuiteProG. En parallèle, l'outil de génération automatique des factures du SMPU a fortement évolué de manière à pouvoir transférer automatiquement les informations comptables des factures vers le logiciel SuiteProG en vue de l'analyse par ce dernier des recettes/dépenses par projet tel que nous l'avait recommandé l'audit des bureaux d'études de Ernst & Young. Des tableaux de bord informatisés au travers de notre logiciel PowerBI et de notre « entrepôt de données informatiques » sont aujourd'hui également à la disposition des agents pour un suivi transversal des informations concernant l'évolution des dossiers et le suivi de leur facturation en termes d'honoraires.

4.2 SERVICE ÉTUDES ET RÉALISATION VOIRIE-EGOUTTAGE (SERVEG)

4.2.1 Introduction

Le regroupement du Bureau d'études Voires-Egouttage et du Service Travaux amorcé en 2022 a continué à fournir des avancées en termes d'efficience en 2024. Cela s'est concrétisé notamment par la remise d'avis quasi systématique de la cellule Travaux sur les projets en cours d'étude ou par un appui auprès de la cellule Bureau d'études des agents de la cellule Travaux lorsque le volume de travail dans la direction et surveillance de chantiers le permettait.

L'effort dans la recherche d'efficience devra se poursuivre en continu.

4.2.2 Dossiers traités en 2024

Cellule Bureau d'études

Au cours de l'année 2024, l'activité du Bureau d'études s'est essentiellement concentrée sur la réalisation et finalisation des dossiers inscrits au plan d'investissement 2022-2024. L'échéance pour la remise des projets auprès du pouvoir subsidiant était le 30 juin 2024.

Une prolongation de ce délai a été accordée aux communes notamment suites aux difficultés de la SPGE de financer les nombreux dossiers finalisés au cours de la dernière année du PIC. Il est à noter qu'au niveau du Bureau d'études de l'INASEP, tous les dossiers comportant un volet subsidié par le SPW dans le cadre du PIC ont été remis aux affiliés dans le respect de la date limite initiale, soit le 30 juin 2024. Cela a constitué une part significative de l'activité du Bureau d'études durant le premier semestre de l'année 2024.

En conséquence des difficultés de la SPGE, l'attribution d'une partie des dossiers conjoints a été reportée en début d'année 2025, en concertation avec le SPW, afin que celle-ci puisse lisser ses dépenses et assurer la réalisation des dossiers subsidiés par le SPW dans le cadre du PIC.

Tout au long de l'année, le Bureau d'études a également étudié des dossiers divers allant de l'entretien de voirie à des réfections plus conséquentes mais également des aménagements subsidiés dans le cadre du PCDR.

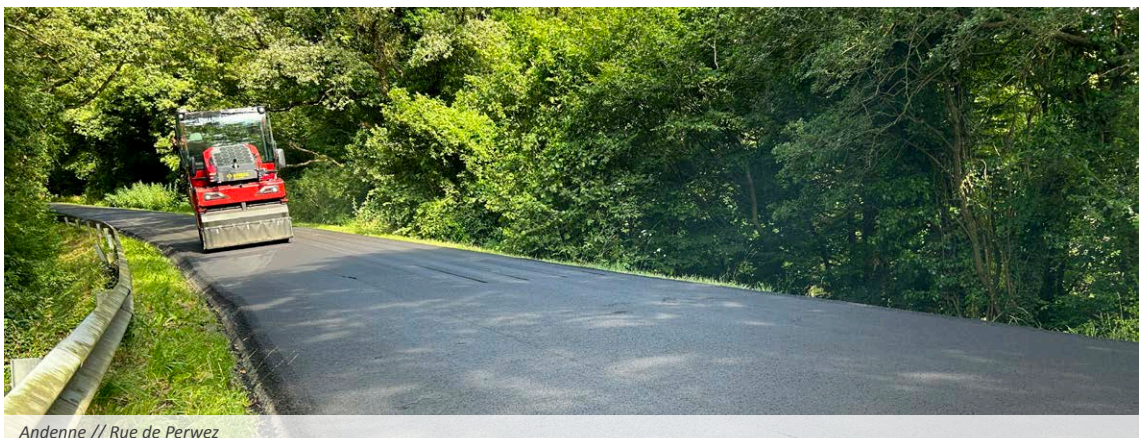
Le Bureau d'études a également travaillé sur les extensions de différentes zones d'activités économiques. Notamment celles de Mariembourg, Mettet, Condrols phase 2 et Ecolys.

Une charge importante du Bureau d'études au cours du second semestre aura été la rédaction des rapports d'attribution des dossiers PIC 2022-2024 dont l'échéance était le 31 décembre 2024.

Durant ce second semestre, qui a été moins chargé en matière d'études, l'équipe s'est consacrée à la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion de projets SuitProG. Cet outil facilitera la gestion, la planification et l'administration des différents projets de manière centralisée, ce qui devrait contribuer à améliorer l'efficience de la gestion globale des projets.

Au niveau des chiffres, cela représente plus ou moins 73 dossiers étudiés et finalisés en 2024 au niveau des études. Tous les dossiers conjoints inscrits au PIC ainsi que des dossiers divers ont été attribués en collaboration avec le service administratif au cours de cette année 2024 à l'exception des attributions reportées par la SPGE en début d'année 2025. Cela représente +/- 70 dossiers d'attribution.

Afin de faire face aux demandes des communes et aux difficultés de renforcer les équipes, le Bureau d'études a fait appel à la sous-traitance via un accord-cadre. Cela a permis de sous-traiter une vingtaine de dossiers sur les 73 étudiés. Cette sous-traitance nécessite une supervision qui n'est pas négligeable dans la charge de travail du Bureau d'études et la mise à disposition de ressources à cet effet tout au long de l'année 2024.



Andenne // Rue de Perwez

Liste des projets étudiés et remis en 2024

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT HTVA
Andenne	PIC Andenne	3 533 000,00 €
Anhée	Campagne	1 287 000,00 €
Beauraing	Rue de Houyet / Ardennes	1 538 000,00 €
Beauraing	Rue de Berry	1 310 000,00 €
Bièvre	Rue de la Violette	405 000,00 €
Cerfontaine	Entretien Daussois	75 915,00 €
Cerfontaine	Rue du Pont Rouge	167 290,00 €
Cerfontaine	Rue du Tilleul	323 000,00 €
Ciney	PIMACI	1 090 000,00 €
Couvin	Tri-Pochaux	1 370 000,00 €
Couvin	Rue des Juifs	547 000,00 €
Couvin	Rue Chéreuille	235 000,00 €
Couvin	Barrière	245 000,00 €
Couvin	Rue du Dowaire	238 000,00 €
Dinant	Bouvignes	1 750 000,00 €
Dinant	Camp Romain	289 000,00 €
Doische	Gochenée	411 000,00 €
Floreffe	Piste cyclable rue de Spy	450 000,00 €
Floreffe	Chemin des 2 Pays	450 000,00 €
Florennes	Rues Halles et Moulin à Morialmé	655 000,00 €
Florennes	Rue du Vieux Moulin à Hanzinelle	1 190 000,00 €
Florennes	Rue de la Corne	860 500,00 €
Gembloux	Rue aux cafés	292 596,00 €
Gembloux	Rue de Mazy	961 000,00 €
Gembloux	Rue de l'Aumone	166 731,00 €
Gembloux	Avenue de la faculté	1 242 185,00 €
Ham-sur-Heure	Rue Florenchamp	1 807 000,00 €
Hamois	Rue Trou Maroit	530 000,00 €
Hamois	Cheminement rue de Marche	300 000,00 €
Hamois	Rue de Miécrot conjoint	654 150,00 €
Ham-sur-Heure	Chemin agricole 2023	250 000,00 €
Hastière	Fosse Dondaine C ²	800 000,00 €
Havelange	Ecole de Maffe	165 000,00 €
Havelange	Ferdinand Davin	490 000,00 €
Havelange	Route d'Andenne	645 800,00 €
Jemeppe	Trop-plein collecteur de Moustier	90 000,00 €
La Bruyère	Place Albert 1er	650 000,00 €
La Bruyère	Rue de la Gloriette	682 500,00 €
La Bruyère	Rue de Rhisnes	565 400,00 €
Mettet	Chemin agricole 2022	442 000,00 €
Mettet	Rue des Hayettes	670 653,00 €
Mettet	Rue de la Gilette	539 558,00 €
Namur	Chemin de Moustier	1 250 724,13 €

COMMUNE	INTITULÉ	MONTANT HTVA
Ohey	ECP Haillot	180 000,00 €
Ohey	PCDR Evelette	600 000,00 €
Ohey	Egouttage rue de Nalamont	915 000,00 €
Philippeville	Rue des Maquettes	550 000,00 €
Profondeville	Gare de Lustin	497 325,00 €
Rochefort	Rue de la Lhomme	1 446 000,00 €
Rochefort	Rue du Poteau	550 000,00 €
Rochefort	Rue de la Croix	306 000,00 €
Sambreville	Rue Grande Pièrrière	1 200 000,00 €
Sambreville	Rue d'Arsimont	550 000,00 €
Sombreffe	PIC 1 (rue du Pirou à Ligny)	780 324,00 €
Sombreffe	PIC 2 (Scroumont)	341 500,00 €
Sombreffe	Ravel Sombreffe	250 000,00 €
Vresse	Petit Monceau	705 350,00 €
Yvoir	PIMACI Yvoir (Dorinne Spontin)	250 000,00 €
Dinant	Rue des Falizes	150 000,00 €

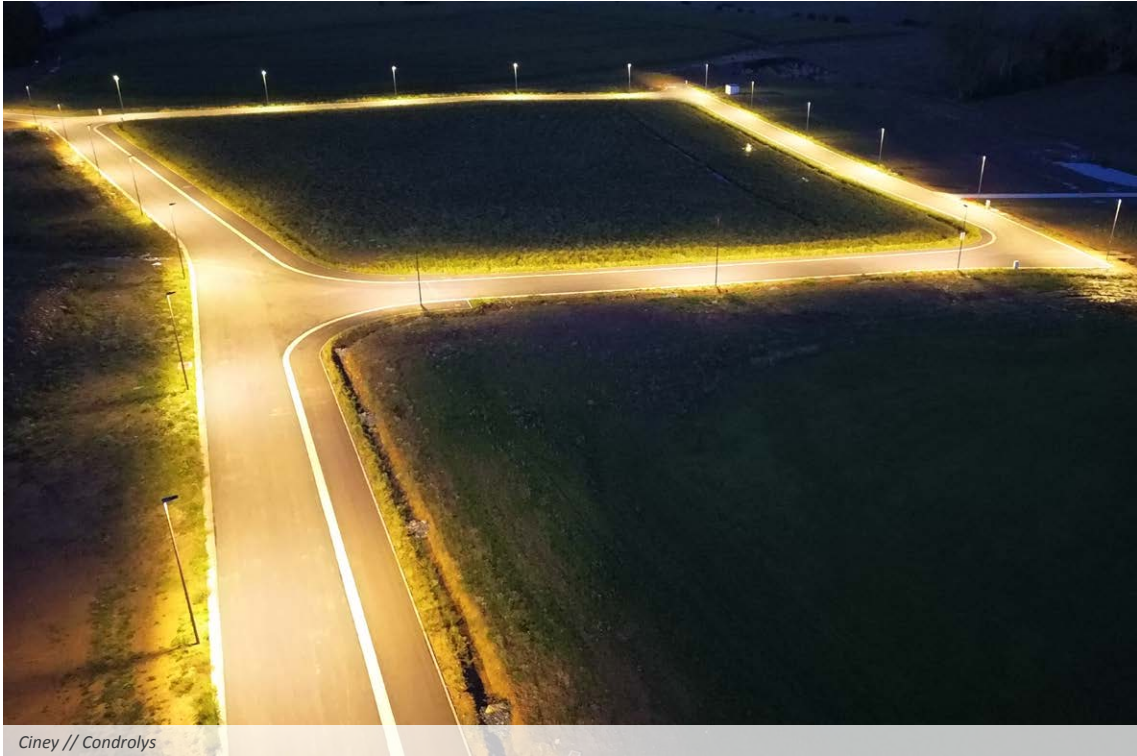
Récapitulatif des honoraires cellule Bureau d'études

Pour l'année 2024, la réalisation de dossiers liés à un projet représente un montant de travaux de l'ordre de 48 500 000 € HTVA.

Au niveau des honoraires cela représente :

- Avant-projets et Projets étudiés en 2024 : 1 649 998,65 € HTVA
- Solde fin de chantier études années précédentes : 128 864,30 € HTVA
- Etudes diverses (rapports, études préalables...) : 46 742,94 € HTVA

Total = 1 825 605,76 € HTVA



Cellule Travaux

Après avoir vécu une forte augmentation de son activité en 2022 et une stabilisation en 2023, le Service Travaux a connu un léger ralentissement de son activité sur chantier en 2024. Ce ralentissement prévisible a été l'occasion pour la cellule Travaux de venir en aide au Bureau d'études qui était en surcharge de travail pour la clôture des études du PIC 2022-2024.

Il convient de noter que l'absence prolongée d'un contrôleur de chantier durant huit mois ne s'est pas trop fait sentir auprès des quatre autres membres de l'équipe, ce qui témoigne de leur capacité à s'adapter et à maintenir la qualité du travail.

Cette année 2024 aura été également l'occasion de diversifier nos activités, essentiellement en proposant un accompagnement personnalisé des communes à l'occasion de projets particuliers.

Cette année 2024 aura toujours été marquée par la problématique récurrente des terres polluées sur de nombreux chantiers, avec toutes ses spécificités, ses complexités techniques et le coût pharaonique pour nos affiliés.

Récapitulatif des honoraires cellule Travaux

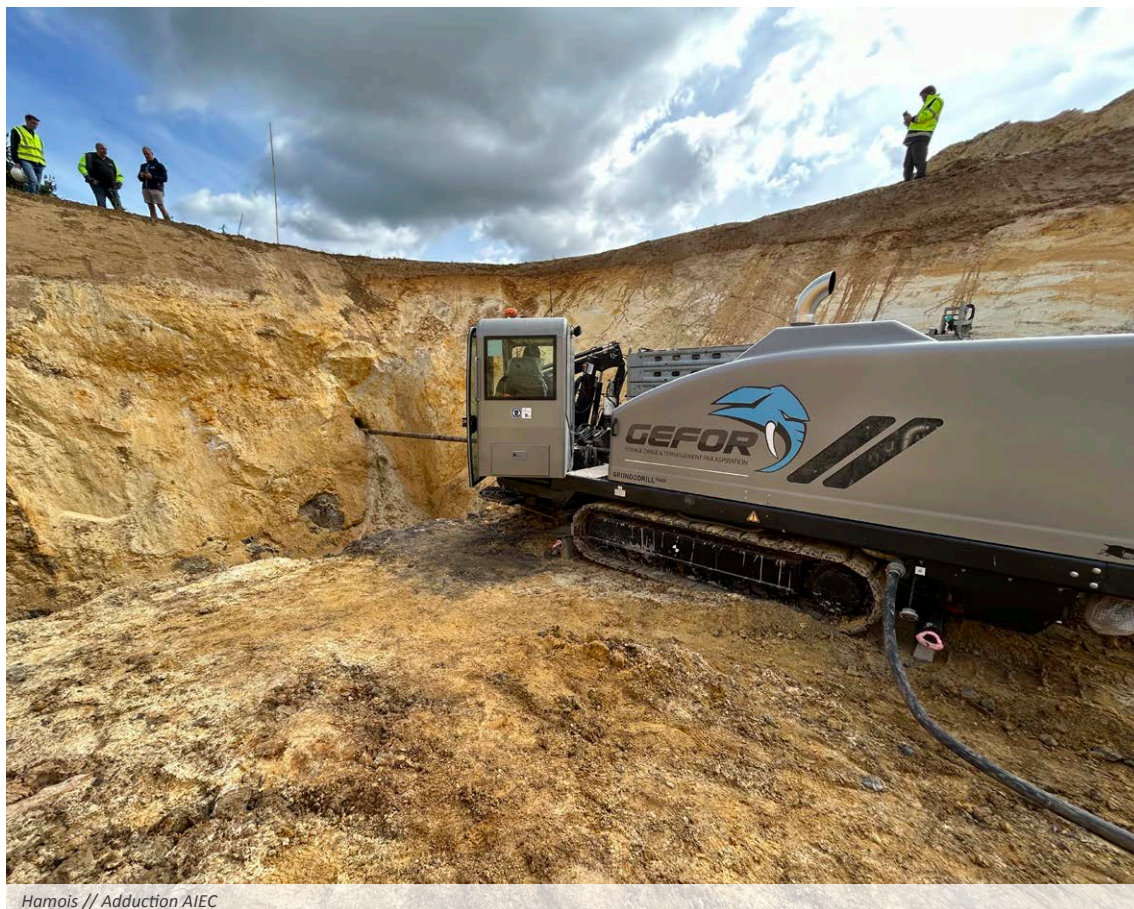
En 2024, le Service Travaux communaux a perçu ses produits financiers par le biais de la surveillance des chantiers de voirie des associés, de la direction de chantiers de ces mêmes projets mais aussi à travers les honoraires de direction et surveillance de la pose des canalisations d'égouttage cofinancée par la SPGE.

En ce qui concerne la surveillance des travaux de voirie, les prestations des contrôleurs ont été facturées aux associés pour un montant de 783 766,89 € HTVA.

Sur ces mêmes chantiers, la part des honoraires d'études liés à la direction de chantier a représenté un montant de 362 127,67 € HTVA.

Sur l'exercice 2024, le montant perçu de la SPGE pour la direction et la surveillance des chantiers correspond à 53 060,72 € HTVA.

En résumé, sur les chantiers suivis par l'INASEP en 2024, le Service Travaux aura bénéficié de produits financiers pour un montant total de 836 827,61 € HTVA.



Hamois // Adduction AIEC

Chantiers communaux principaux ayant connu une exécution partielle ou totale en 2024

LOCALITÉ / CLIENT	DÉSIGNATION PROJET	MONTANT TRAV.	PART ASSOCIÉ	PART SPGE
Andenne	Rénovation de la rue de Perwez	1 234 973 €	1 234 973 €	
Andenne-Ohey	Réfection et amélioration de la voirie rue Saint-Mort entre Andenne et Ohey	1 213 388 €	1 213 388 €	
Anhee	Aménagement de la Place d'Annevoie et la restauration du four à pain, sis rue de l'Eglise à Annevoie	1 136 818 €	340 558 €	796 260 €
Assesse	Création de liaisons cyclables dans le cadre du PIWACY	340 115 €	340 115 €	
Beauraing	Piste cyclable à Beauraing - projet mobilité douce	328 329 €	328 329 €	
	Création d'une nouvelle ZAE dite « Pâture du Pape » - Phase 3	1 292 624 €	1 292 624 €	
Ciney	Rue de Trisogne et de Marchapagne à Pessoux	857 941 €	464 903 €	393 038 €
Ciney - Hamois	Travaux d'extension du PAE de « Ciney-Hamois » - phase 1	3 956 509 €	3 956 509 €	
Couvin	Réfection de la rue de la Barrière à Pesche	182 462 €	182 462 €	
	Aménagement d'une piste cyclable entre Couvin et Mariembourg via Frasnes - Piwacy	353 376 €	353 376 €	
	Aménagement du parking Ferme Waelkens à Couvin	800 539 €	800 539 €	
Dinant	Réfection de voirie rue des Falizes	118 155 €	118 155 €	
	Aménagement de la rue Saint-Pierre à Dinant	1 250 193 €	578 886 €	671 307 €
Eghezée	Pose de canalisation rue place de Boneffe	133 037 €		133 037 €
	Aménagements de trottoirs route de la Hesbaye et place de Tavier	274 785 €	274 785 €	
Fernelmont	Voirie rue du Calvaire à Marchovelette	1 126 111 €	568 884 €	557 227 €
Floreffe	Travaux d'égouttage route de Spy à Temploux	48 415 €		48 415 €
Florennes	Entretien voiries 2023/02	214 127 €	214 127 €	
	Entretien voiries 2022	168 919 €	168 919 €	
	Création d'un ravel sur les communes de Florennes et Mettet	1 694 646 €	1 694 646 €	
Gembloux	Création d'une station de pompage rue des Déportés à Ferooz	359 628 €		359 628 €
Gesves	Réfection de la rue de Strud	638 103 €	638 103 €	
	Aménagement d'une piste cyclable rue Fau Sainte-Anne (Bois de Gesves)	142 483 €	142 483 €	
Havelange	Réfection de la cour de l'école de Maffe	185 641 €	185 641 €	
Jemeppe-sur-Sambre	Aménagement et travaux d'égouttage Rue de la Glacerie	2 336 718 €	1 609 863 €	726 855 €
La Bruyère	Réfection de la rue Léon Dumont à Meux	553 425 €	496 303 €	57 122 €
Namur	Travaux de voirie et d'égouttage rue Grande Sambresse à Temploux	642 822 €	324 610 €	318 212 €
	Travaux de voirie et d'égouttage rue de la Dierlaire et chemin de Reumont (Pie) à Malonne - Création d'un égout	546 461 €	308 129 €	238 333 €
	Pompage rue des Sorbiers à Erpent	660 471 €		660 471 €
Ohey	Création d'un espace de convivialité à Evelette	857 108 €	857 108 €	
Philippeville	Réalisation de Purges sur diverses voiries	146 934 €	146 934 €	
Plusieurs Lieux	Entretien 2023 à Philippeville	187 622 €	187 622 €	
	ViciGAL, aménagement d'une voie verte au coeur du Condroz namurois	4 284 440 €	4 284 440 €	
Profondeville	Entretien de voiries à Profondeville	1 899 162 €	1 899 162 €	
	Rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers : réfection de la voirie, de l'égouttage et des installations de la SWDE	1 701 456 €	1 215 665 €	485 791 €

LOCALITÉ / CLIENT	DÉSIGNATION PROJET	MONTANT TRAV.	PART ASSOCIÉ	PART SPGE
Rochefort	Aménagement et égouttage rue des Aubépines à Han-sur-Lesse	580 704 €	444 106 €	136 597 €
	Modernisation rue de la Croix à Rochefort	720 804 €	720 804 €	
	Aménagement et égouttage rue du Poteau à Rochefort	856 124 €	606 235 €	249 889 €
	Modernisation et requalification de la rue de la Lhomme à Jemelle (PIC2022-2024, PIMACI 2022-2024)	1 831 827 €	1 298 429 €	533 399 €
Sambreville	Egouttage et réfection de voirie rue d'Auvélais à Arsimont - phase II	982 511 €	597 853 €	384 657 €
	Egouttage et réfection de voirie rue du Gau à Falisolle	921 623 €	595 045 €	326 578 €
Sombreffe	Travaux d'égouttage chaussée de Namur et chaussée de Charleroi à Tongrinne	549 893 €		549 893 €
	Entretien 2022 à Sombreffe	426 380 €	426 380 €	
	Redynamisation de la ZAE de Sombreffe	727 435 €	727 435 €	
	Entretien de voiries 2021 à Sombreffe	418 365 €	418 365 €	
	Entretien de voiries 2023 à Sombreffe	490 758 €	490 758 €	
Viroinval	Entretien de voiries 2023 à Viroinval	73 015 €	73 015 €	
	Rénovation du pont de Treignes sur le Viroin	441 200 €	441 200 €	
Yvoir	Création de liaisons cyclables dans le cadre du PIWACY	505 429 €	505 429 €	
	Aménagement de la voirie rue sous le Bois à Mont	208 068 €	208 068 €	
TOTAL		41 602 070 €	33 975 362 €	7 626 708 €



Gesves // Rue de Strud

4.2.3 Conclusions pour l'année 2024

L'activité du Bureau d'études s'est essentiellement concentrée sur l'avancement et la finalisation des études des dossiers inscrits au plan PIC/PIMACI 2022-2024 des communes.

L'ensemble des dossiers conjoints comportant un volet subsidié par le SPW ont été remis aux affiliés dans les délais imposés par le SPW.

Le Bureau d'études a également étudié quelques dossiers PCDR ou financés en fonds propres par les communes.

Les études d'extensions des parcs d'activité économique du BEP ont également été initiées.

Notamment celles de Mariembourg, Mettet, Condrols phase 2 et Ecolys.

Pour la cellule Travaux, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des chantiers en cours du précédent PIC ainsi que de certains grands projets.

Enfin, la fusion des services, concrétisée en 2022, a déjà permis d'enregistrer des avancées significatives en matière d'efficacité. L'effort de recherche d'efficacité se poursuivra donc en 2025.

4.2.4 Perspectives 2025

L'année 2025 sera une année charnière entre la fin des chantiers du PIC 2022-2024 et l'explosion de démarrage de chantiers qui attend la cellule Travaux en 2025, concrétisation d'un très grand nombre de projets étudiés par la cellule Bureau d'études.

Les prévisions annoncent un montant de travaux à suivre jamais encore rencontré, de l'ordre de 55 000 000 € HTVA.

L'absence prolongée d'un des contrôleurs nécessitera le soutien d'un dessinateur compétent de la cellule Bureau d'études dont la charge de travail sera allégée en 2026.

La charge de travail de la cellule Bureau d'études étant effectivement allégée permettra à l'équipe de se focaliser davantage sur des tâches stratégiques et d'améliorer son efficacité globale en s'immergeant dans le nouveau logiciel de gestion de projet SuiteProG.



Assesse // Piwacy

4.3 SERVICE GESTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTTAGE (GRE)

4.3.1 Introduction

En 2024, le Service de Gestion des REseaux (GRE) a poursuivi ses activités dans le domaine de l'assistance à la gestion patrimoniale des réseaux au bénéfice des communes affiliées à l'AGREA ; le Service GRE a également renforcé son activité en matière de reconnaissance et de relevé de réseaux d'égouttage (cadastre des réseaux) et leur inspection télévisuelle (endoscopies ou zoomages).

Le Service GRE assure le suivi du cadastre des réseaux d'égouttage en Province de Namur selon un planning de réalisation établi sur base des priorités définies par la SPGE. Une partie de ce cadastre est réalisée en interne par des techniciens de l'INASEP ; le solde étant réalisé par des prestataires de service par l'entremise d'un marché-cadre. Depuis le début de l'année 2024, 4 techniciens spécialisés de l'INASEP sont désormais affectés à la réalisation de ces relevés afin de répondre aux délais et aux objectifs fixés par la SPGE dans ce domaine ; par ailleurs, un dessinateur cartographe supplémentaire a également été engagé au début de l'année 2024 pour renforcer l'équipe en place.

En matière d'inspection des réseaux d'égouttage par endoscopie, l'année 2024 a permis de poursuivre et d'accroître les campagnes d'inspections de ces réseaux dans des zones définies comme prioritaires : fin des inspections dans les zones impactées par les inondations de 2021, zones dont la qualité des masses d'eaux de surface est insuffisante en lien avec les réseaux d'égouttage, réseaux sous voiries régionales (protocole de partenariat conclu entre la SPGE, le SPW et la SOFICO)...

Les autres activités et services courants se sont poursuivis cette année au bénéfice des communes affiliées à l'AGREA pour l'assistance à la gestion de leurs réseaux et de l'assainissement, dans les domaines suivants.

- Les études hydrologiques et hydrauliques préventives ou curatives contre les problèmes d'inondations liées aux réseaux d'égouttage et au ruissellement.
- La cartographie des réseaux et de l'assainissement : à ce sujet, il convient de noter l'acquisition en 2024 d'un logiciel SIG (VERTIGIS Studio) ayant permis le développement et la mise en production d'une application cartographique web offrant aux utilisateurs de nouvelles fonctionnalités pour la gestion de leurs réseaux (profils en long, traces amont/aval...) et une ergonomie plus importante dans l'utilisation de cette application.
- L'entretien préventif et curatif des réseaux d'égouttage : le curage de ces réseaux et, le cas échéant, leur désobstruction, ainsi que la vérification de leur état par endoscopie.
- L'assistance au recensement et au contrôle de bonne exécution des raccordements particuliers sur le réseau d'égouttage public.
- L'expertise en gestion des eaux dans le cadre de développements urbanistiques (permis d'urbanisme ou d'urbanisation).
- Le conseil et l'appui technique auprès des communes dans le domaine de la gestion des réseaux et de l'assainissement (réponse aux questions spécifiques, recommandations préalables aux projets, conseils divers...).
- Les inspections visuelles « légères » des réseaux d'égouttage par caméra de zoomage.

Le Service GRE poursuit également une mission d'appui cartographique interne au bénéfice des différents services de l'INASEP (Bureaux d'études, exploitation des ouvrages, distribution d'eau...).

Enfin, on peut noter la participation active, en 2024, du Service GRE dans deux projets sectoriels du domaine de l'eau / assainissement pilotés par la SPGE.

- Le projet SIG sectoriel : support métier au bénéfice de la SPGE en vue du déploiement d'un logiciel d'asset management pour la gestion des réseaux.
- Le projet pilote GIEg (Gestion Intégrée de l'EGouttage) : gestion des réseaux d'égouttage dans 4 zones pilotes sélectionnées avec pour objectif d'identifier et de chiffrer les moyens (humains, financiers, techniques, organisationnels...) à mettre en œuvre pour assurer une gestion intégrée et efficiente des ces réseaux, depuis le raccordement particulier jusqu'à la STEP.



4.3.2 Dossiers réalisés en 2024

Dossiers de « Cadastre » de réseaux traités

Le tableau ci-dessous reprend les dossiers de cadastre poursuivis en 2024.

Dossiers réalisés en interne

CODE DOSSIER SPGE	ÉTAT	LIBELLÉ	MONTANT € HTVA	MONTANT HONORAIRES HTVA	LINÉAIRE CADASTRÉ (KM)
02024/06/I008	EA1	Cadastre du BT de la STEP de Dinant - Quartier Pont d'Amour et rue du Fourneau à Bouvignes	€ 5 800,00	€ 899,00	2,89
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Bonneville	€ 14 780,00	€ 2 290,90	6,96
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Noville-les-Bois	€ 22 731,00	€ 3 523,31	9,83
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP d'Ohey	€ 42 455,00	€ 6 580,53	23,19
02024/06/I008	EA2	Cadastre du BT de la STEP de Tavieres	€ 26 880,00	€ 4 166,40	11,73
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Noville-sur-Mehaigne	€ 28 343,00	€ 4 393,17	12,74
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Liernu	€ 17 797,00	€ 2 758,54	7,44
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Grand-Leez	€ 36 877,00	€ 5 715,94	14,86
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Boneffe	€ 7 491,00	€ 1 161,11	2,81
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Branchon	€ 11 029,00	€ 1 709,50	5,54
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Sorée	€ 6 980,00	€ 1 081,90	3,60
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Rosée	€ 8 105,00	€ 1 256,28	3,58
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Corenne	€ 3 449,00	€ 534,60	1,70
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Morville	€ 5 834,00	€ 904,27	4,00
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Flavion	€ 7 136,00	€ 1 106,08	3,43
02024/06/I008	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Onhaye	€ 15 607,00	€ 2 419,09	9,43
TOTAL			€ 261 294,00	€ 40 500,62	123,73 km

Dossiers réalisés en sous-traitance

CODE DOSSIER SPGE	ÉTAT	LIBELLÉ	MONTANT € HTVA	MONTANT HONORAIRES HTVA	LINÉAIRE CADASTRÉ (KM)
02023/06/I002	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Mariembourg - Nismes	€ 44 922,42	€ 6 962,98	40,60
02023/06/I004	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Franière	€ 10 416,80	€ 1 614,60	9,62
02019/06/I007	DFI	Cadastre du BT de Soye	€ 6 598,56	€ 1 022,78	5,56
02019/06/I007	DFI	Cadastre du BT de Temploux	€ 10 911,68	€ 1 691,31	11,67
02023/06/I005	DFI	Cadastre du BT de Floriffoux	€ 10 873,92	€ 1 685,46	10,83
02024/06/I006	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Suarlée - Bouverie	€ 1 650,92	€ 255,89	1,86
02023/06/I007	EA2	Cadastre du BT de la STEP de Rhisnes	€ 9 059,50	€ 1 404,22	8,09
02024/06/I007	DFI	Cadastre du BT de la STEP de Tarcienne	€ 10 705,32	€ 1 659,32	8,66
02023/06/I006	DFI	Cadastre du BT de Saint-Aubin (Florennes)	€ 7 563,46	€ 1 172,34	4,97
02021/06/I015	EA1	Cadastre préalable aux inspections post-flooding (Rochefort et Walcourt)	€ 18 632,50	€ 2 888,04	10,39
02022/06/I019	EA	Cadastre préalable aux inspections sous voiries régionales	Cf tableau ci-dessous curage/ endoscopies		21,80
/	EA	Cadastre suite à la pose de nouveaux égouts / collecteurs (financements SPGE)	/	/	5,57
TOTAL			€ 131 355,08	€ 20 356,94	139,62 km

Les dossiers de cadastre suivis ont généré un montant total d'honoraires de 60 857,56 € en 2024, pour un linéaire cadastré de 263,35 km.

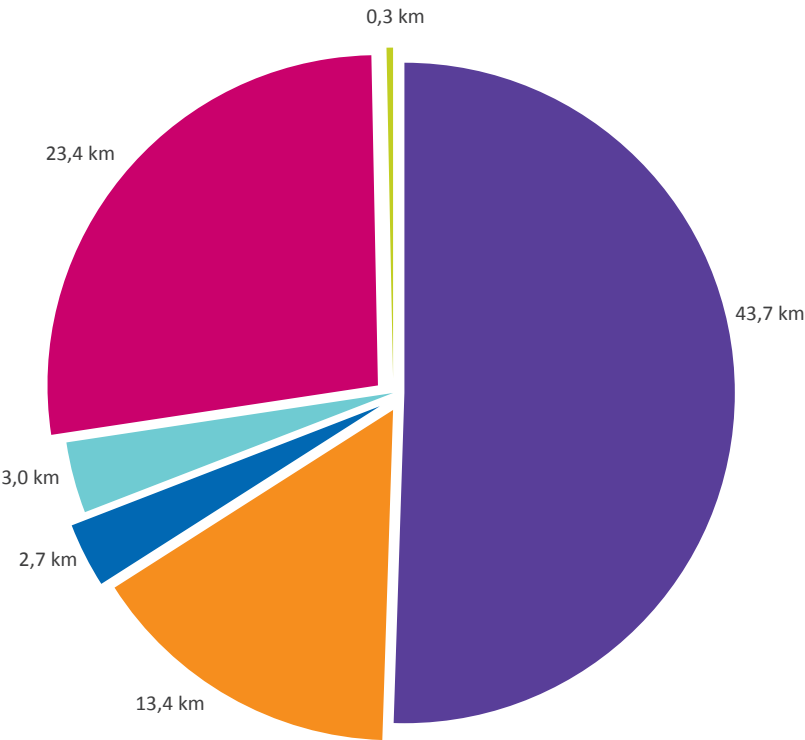
Dossiers de curage et d'endoscopie

Le tableau ci-dessous détaille les dossiers de curage et d'endoscopie suivis et facturés en 2024.

CODE DOSSIER SPGE	LIBELLÉ	MONTANT € HTVA	MONTANT HONORAIRES HTVA	LINÉAIRE CADASTRÉ (KM)
02019/06/I048	Curage / endoscopies via marché-cadre (diverses communes)	€ 147 177,83	€ 17 150,20	13,4
/	Sambreville – rue des Volontaires de Guerre (Velaine)	€ 3 817,50	€ 500,00	0,1
/	Jemeppe – route de Ham	€ 2 075,00	€ 500,00	0,05
02023/06/I001	Curage / endoscopies dans des masses d'eau de surface prioritaires	€ 435 511,02	€ 67 504,51	43,7
02022/06/I019	Endoscopies réseaux sous voiries régionales (protocole SPGE-SPW-SOFICO)	€ 236 613,21	€ 36 675,05	23,4
02021/06/I001	Curages - endoscopies post-flooding (Get Up Wallonia) : La Bruyère	€ 20 060,45	€ 3 109,37	3,0
02022/06/I026	Curage et endoscopie PAE d'Achène	€ 28 123,61	€ 4 716,33	2,7
/	Curage collecteur Florennes (Parc des Ducs)	€ 5 767,10	€ 2 380,50	0,1
TOTAL		€ 879 145,72	€ 132 535,96	86,5 km

Les dossiers de curage et endoscopie suivis ont généré un montant total d'honoraires de 132 535,96 € en 2024, pour un linéaire endoscopie de 86,5 km (cf. graphique ci-dessous).

Suivi endoscopies 2024



Légende

- Inspections MESU prioritaires
- Marché-cadre : inspections après curage communal
- PAE Achène
- Post-flooding
- Protocole voiries régionales
- Autres

Dossiers d'études hydrologiques et hydrauliques

Le tableau ci-dessous détaille les études hydrologiques et hydrauliques réalisées et facturées en 2024.

INTITULÉ (SIMPLIFIÉ)	ID	HONORAIRES
Gesves – Etude hydrologique à la rue de l'Abbaye (Faulx-les-Tombe)	GRE-22-5002	8 672,00 €
Gesves - Etude hydrologique à la rue de Strud (Haltinne)	GRE-22-5003	9 408,00 €
Sambreville – Etude hydrologique et hydraulique à la rue des Volontaires de Guerre à Velaine-sur-Sambre	GRE-22-5065	12 400,00 €
BEP – Etude de dimensionnement et vérification de mesures correctives au niveau du réseau d'égouttage du PAE de Mariembourg	GRE-23-5259	3 000,00 €
Dinant – Etude hydrologique et hydraulique à la rue Rémy Himmer à Dinant	GRE-22-5100	23 679,00 €
Dinant – Etude hydrologique et hydraulique à Bouvignes	GRE-22-5101	19 156,00 €
Dinant – Etude hydrologique et hydraulique à la rue de Philippeville à Dinant	GRE-22-5102	10 556,00 €
Dinant – Etude hydrologique et hydraulique à la rue Saint-Jacques à Dinant	GRE-22-5103	11 490,00 €
Floreffe – Etude hydrologique et hydraulique à la Route de Floreffe (Franière)	GRE-22-5077	26 460,00 €
Floreffe – Etude hydraulique du réseau d'égouttage de Floriffoux	GRE-21-5076	10 800,00 €
Mettet – Vérification de mesures correctives à la rue de la Fontaine (Maison - St Gérard)	GRE-24-5455	1 000,50 €
Havelange – Etude hydrologique d'un fossé à la rue du Poncia à Jeneffe	GRE-21-4768	1 334,00 €
TOTAL		137 955,50 €

Les études hydrologiques et hydrauliques réalisées en 2024 ont généré un montant total d'honoraires de 137 955,50 €.

4.3.3 Conclusions pour l'année 2024

Le Service Gestion des Réseaux (GRE) a poursuivi en 2024 son activité autour de deux axes principaux.

- Le suivi des dossiers de cadastres et d'inspections visuelles de réseaux d'égouttage en province de Namur, en consolidant les moyens (humains, techniques...) pour assurer cette mission. A ce titre, 3 agents (2 agents techniques pour les relevés de terrain et un dessinateur-cartographe) ont été recrutés en 2024 pour assurer le respect des délais et des objectifs dans ce domaine.
- La poursuite et le renforcement de la mission d'assistance à la gestion patrimoniale préventive des réseaux d'égouttage des communes affiliées à l'AGREA, au travers des missions de curage préventif, de reconnaissances visuelles d'égouts, d'expertise dans le domaine de la gestion des eaux des développements urbanistiques, ou encore de cartographie numérisée des réseaux.



Relevé d'un réseau d'égouttage (par des techniciens de l'INASEP)

4.3.4 Perspectives 2025

Les tendances suivantes sont attendues en 2025.

- En matière d'inspections télévisuelles des réseaux, celles-ci seront essentiellement ciblées dans des réseaux d'égouttage prioritaires au sens de l'assainissement des eaux urbaines résiduaires (assainissement collectif présumé responsable du mauvais état d'une masse d'eau, taux de dilution mesuré important, taux de charge mesuré insuffisant...). Le Service GRE continuera d'assurer le suivi des demandes ponctuelles ou planifiées d'inspection des réseaux d'égouttage (et le cas échéant leur curage préalable) à l'initiative des communes (marché-cadre AGREA).
- Stabilisation du rythme de cadastre des réseaux d'égouttage, conformément au planning de réalisation établi en accord avec la SPGE et aux délais ainsi fixés. A cet égard, il convient de noter que l'année 2025 devrait être marquée par la migration effective vers un nouveau logiciel d'asset management mutualisé à l'ensemble des OAA pour la gestion des réseaux d'égouttage ; l'équipe du Service GRE s'impliquera pleinement dans cette transition qui marquera un changement majeur et nécessitera à coup sûr une adaptation des méthodes de travail.
- Poursuite des services d'appui technique à la gestion patrimoniale des réseaux rendus dans le cadre de l'AGREA (avis sur permis, appui cartographique à la gestion des réseaux, contrôles de raccordements particuliers, campagnes d'inspections par zoomages...).
- Continuité, voire un léger tassement, dans le suivi des dossiers d'études hydrologiques et hydrauliques de lutte contre les inondations, le pic d'études sollicitées suite aux inondations de 2021 étant désormais absorbé ; les délais de réalisation pour ces études s'en trouvant désormais raccourcis.
- Poursuite des opérations menées dans le cadre du projet pilote GIEg. Après une phase marquée, durant les premiers mois du projet, par l'analyse des données en notre possession et la définition de la méthodologie, l'équipe du Service GRE se mobilisera pour les opérations « de terrain » (suivi d'inspections et leur interprétation, contrôle d'état des trappillons, suivi éventuel de réparations localisées...).



Ouverture d'une chambre de visite par un technicien de l'INASEP

4.4 SERVICE ÉTUDES ARTENCO

4.4.1 Introduction

Ce que nous avons à cœur de mettre en évidence pour ce rapport d'activités 2024, au-delà de nos excellents résultats, est avant toute chose, la stabilité de notre équipe. C'est cette équipe stable qui nous a permis d'assumer notre ambitieuse charge de travail, de faire face aux pressions extérieures et de tendre à une productivité optimale.

Maintenir ce nouvel équilibre dans la durée relève d'un défi quotidien, nous demande de trouver des ajustements constants entre la diversité, l'adaptabilité, la cohérence et la complémentarité des compétences, mais elle nous permet aussi d'absorber les divergences.

Nous devons évoluer dans un environnement complexe et mouvant, par conséquent travailler en équipe devient un réel atout. Pour pouvoir assumer cette réalité, nous nous sommes attelés à définir des valeurs et des objectifs communs et à rappeler notre confiance et notre soutien entre collaborateurs.

4.4.2 Composition du Bureau ARTENCO

L'équipe ARTENCO a assumé sa charge de travail durant toute cette année 2024 grâce à ses 11 collaborateurs. Et notamment : 1 Responsable de Service, 1 Responsable de Service adjointe, architecte/cheffe de projets, 5 architectes/chefs projets, 1 cheffe de projets HVAC et 3 dessinateurs.

Quatre collaborateurs en sous-traitance nous accompagnent efficacement :

- 1 ingénieur civil en construction
- 1 ingénieur industriel électricité/HVAC
- 1 dessinateur stabilité
- 1 dessinateur HVAC



Gesves // Plateforme de la Pichelotte

4.4.3 Evolution de l'activité en 2024

Durant l'année 2024, le Bureau d'études s'est engagé dans divers projets d'importante envergure.

Il a répondu présent aux communes pour dresser les dossiers de candidatures au deuxième appel à projets des PIE (Plan d'Investissement Exceptionnel). Ont été rentrés, les dossiers pour :

- l'école des Forges de Ciney ;
- l'école communale de Liernu (Eghezée) ;
- l'école communale de Gonrieux (Couvin) ;
- l'école de Ciney partie château ;
- l'école communale d'Achêne (Ciney) ;
- l'école communale de Flavion (Florennes) ;
- l'école de Bonneville (Andenne) ;
- l'EMAP – École des Métiers et des Arts de la Province de Namur (Namur).

A l'heure actuelle nous sommes encore en attente du résultat d'analyse des candidatures par le pouvoir subsidiant.

Nous avons pris en charge de nouvelles études et en avons finalisé d'autres, telles que :

- le projet de construction du nouveau commissariat des Trieux à Courcelles ;
- le projet de rénovation de l'église Notre-Dame de Lourdes de Haillot ;
- la rénovation de l'école de Bonneville à Andenne ;
- le PRR de Gedinne Maison Communale ;
- le CMC Police d'Hastedon ;
- le Hall omnisports de Sombreffe ;
- le Hall des sports Burny à Anseremme.

Enfin, le travail de terrain s'est intensifié avec :

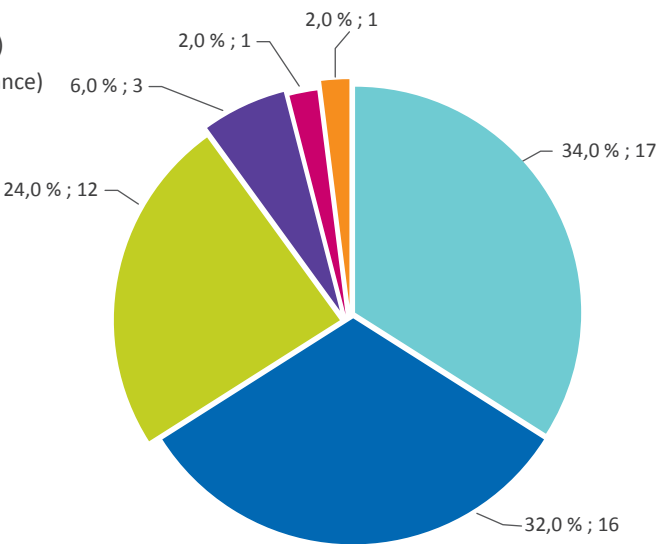
- le début de chantier du PRR Citadelle ;
- le début de chantier du PRR HEPN ;
- le début de chantier de l'EPASC ;
- la poursuite du chantier de rénovation de la piscine de Jambes ;
- la poursuite du chantier de la construction de la maison de village d'Hermeton-sur-Meuse ;
- la fin de chantier de la maison de la ruralité à la Pichelotte, Gesves ;
- le chantier de l'école de Chaumont (Florennes) – UREBA ;
- le chantier de l'école de Saint-Aubin (Florennes) – UREBA ;
- la rénovation de l'église de Petit-Fays (Bièvre) ;
- la poursuite du chantier de la maison rurale de Florennes ;
- la salle des fêtes de Mariembourg ;
- la halle de Thynes à Dinant.



4.4.4 Dossiers traités en 2024

50 dossiers ont été traités durant l'année 2024, répartis comme suit :

- 17 PJT (projets)
- 16 ADJ (adjudications)
- 12 DFI (décompte final)
- 3 CPL (compléments : PEB, permis...)
- 1 REF (refacturation de la sous-traitance)
- 1 FIN (projets terminés)



Légende

PTJ ADJ DFI CPL REF FN



4.4.5 États d'avancement traités en 2024

En 2024, notre Bureau d'études ARTENCO a suivi près de 19 chantiers différents. Le montant des états d'avancement traités en 2024 s'élève à 8 095 232,54 €.

4.4.6 Récapitulatif des produits financiers 2024

Le chiffre d'affaires du Bureau ARTENCO pour 2024 s'élève à 1 561 561,72 €.

De plus, nous avons une charge reportée en 2025 d'environ 1 000 000,00 €. En effet, nous aurons à suivre de nombreux chantiers importants en 2025 et les prochaines facturations n'auront lieu qu'en 2026.

4.4.7 Conclusions pour l'année 2024

Le Bureau d'études ARTENCO a démontré au courant de l'année 2024 sa capacité à répondre à des défis importants, voire majeurs (le suivi des PRR), parfois sous une pression marquante pour les équipes, élément dont il faut bien entendu tenir compte.

Les défis à relever sont aussi ambitieux que les efforts nécessaires pour les atteindre. Nous avons prouvé que nous pouvions résoudre des problèmes complexes, prendre des décisions rapidement et sortir de notre zone de confort.

La reconnaissance et l'appréciation du travail réalisé contribuent toujours à augmenter la motivation intrinsèque des personnes et leur engagement, elles améliorent toujours la performance.

4.4.8 Perspectives 2025

L'année 2025 sera une année axée sur la concrétisation des grands projets étudiés en 2023 et 2024. Ce sera donc essentiellement une année de chantiers. Des chantiers qui ont pris une dimension différente, qui impliquent une gestion particulièrement fine de nombreux aspects liés à une époque faite de prises de consciences environnementales, où les enjeux auront une réelle portée sur notre avenir et par conséquent sur la façon dont nous devons appréhender nos futures études et y consacrer toute la réflexion et surtout, tout le temps qu'elles méritent.



Florennes // Rénovation de l'école de Chaumont

4.5 SERVICE COORDINATION SÉCURITÉ-SANTÉ (CSS)

4.5.1 Introduction

Le nombre de coordinateurs pour ce Service a été maintenu à 2,5 équivalents temps plein pour gérer la charge de travail. Un agent administratif est affecté partiellement pour le Service afin d'assurer les tâches de secrétariat technique des coordinateurs.

Le département a continué à améliorer les outils de méthodologie de travail, de planification de projets à l'aide du nouveau logiciel SuiteProG en collaboration avec les différents départements du Bureau d'études et le service administratif.

4.5.2 Dossiers suivis en 2024

L'année 2024 a été caractérisée par un nombre important de plans généraux de sécurité et santé pour les différents Bureaux d'études SERVEG, ARTENCO et Assainissement notamment :

- le campus hôtelier - reconstruction - phase 2 à Namur ;
- l'École Provinciale - HEPN - reconstruction - phase 2 à Salzinnes ;
- la rue Aux Cafés à Grand-Leez ;
- la rue du Trichon et rue de l'Aumône à Sauvenière ;
- le Chemin des Deux pays à Floreffe ;
- la création de trottoirs rue des Essarts et rue de la Source à Haillot ;
- le remplacement de l'égouttage rue Saint-Mort à Haillot et élimination des eaux claires parasites ;
- la réfection de la voirie route industrielle à Seilles - Bas-Oha ;
- l'aménagement de la place Albert 1^{er} à Saint-Denis ;
- la création d'un réseau d'égouttage et réfection de voirie Rue de Mazy à Gembloux ;
- l'égouttage et la réfection de la voirie Avenue de la Faculté à Gembloux ;
- la réfection rue Scourmont et l'impasse chaussée de Chastre ;
- la réfection de la voirie et égouttage de la Grande Pierrère à Falisolle ;
- la voirie et égouttage rue d'Arsimont à Sambreville ;
- la voirie et égouttage Rue de la Gloriette à Emynes ;
- la rue de Rhisnes à Emynes ;
- la rénovation de la salle des fêtes de Ham-sur-Sambre ;
- la rue du Pirou à Ligny ;
- la rénovation du mur du cimetière de Barchon ;
- la rénovation du mur du cimetière de Hanret ;
- la création d'un mobipôle à Noville-les-Bois ;
- la création du collecteur de Sart-Eustache - le Roux ;
- la rénovation des sanitaires à Bierwart et Hemptinne ;
- la ZIT Fond de Nismes ;
- l'EPASC à Ciney ;
- le Hall des sports de Burny – Anseremme ;
- la pose de la distribution d'eau - Alimentation ZACC Nord (Florennes) ;
- le captage de Flavion ;
- le collecteur et la Step de Hogne ;
- les rues Halles et Moulin à Morialmé ;
- la rue du Vieux Moulin Hanzinelle ;
- le Camp Romain - phase 2 à Thynes ;
- la réfection des rues Henri Blès et Cardinal Mercier à Bouvignes ;
- la rue de la Gilette à Stave ;
- la rue des Hayettes à Biesme ;
- la réfection rue des Falizes à Dinant ;

- la rue Trou Maroit à Hamois ;
- la PIMACI à Ciney ;
- la rue de Miecret à Hamois ;
- la rue de la Corne à Florennes ;
- le cheminement rue de Marche à Hamois ;
- l'entretien voiries diverses 2024 à Florennes ;
- l'entretien de voiries 2024 à Viroinval ;
- la réfection de diverses voiries à Hastière ;
- la réfection de la voirie rue des Campagnes à Hun ;
- la déviation des eaux claires à la rue de la Couture à Beauraing ;
- la rue des Maquettes à Vodecée ;
- la rue du Petit Monceau à Vresse-sur-Semois ;
- la rue de Houyet à Beauraing ;
- la rue des Quartiers des Ardenes à Beauraing ;
- la rue du Tilleul à Daussois ;
- la Grand-Rue à Daussois ;
- le pont Rouge à Senzeille ;
- la rue des Juifs à Couvin ;
- l'entretien diverses voiries à Philippeville ;
- l'Hôtel de Ville à Gedinne ;
- la rue de Berry à Beauraing ;
- la rue Tri Pochaux à Brûly ;
- la rue du Dowaire à Pesche ;
- l'entretien de voiries 2024 - Géronsart rue de Cerfontaine à Couvin ;
- la rue Chéreulle à Petigny ;
- la rue de France à Mariembourg ;
- la rue de la Platinerie à Couvin ;
- la rue Roger Lambert à Pesche ;
- la zone multisports à Villers-le-Gambon ;
- l'adduction d'eau entre Hérisart et Hérisson ;
- la démolition logement CPAS à Cerfontaine ;
- la liaison cyclable Focant-Lesse ;
- la Salle de Vencimont ;
- la réfection de voirie - L'Orée du bois à Forêt ;
- le collecteur de Berzée.

De nombreux dossiers de moyenne et grande ampleur qui ont été suivis en phase exécution, notamment :

Pour le Service ARTENCO

- la rénovation de la piscine de Jambes ;
- la maison rurale de Florennes ;
- la rénovation de l'école de Chaumont ;
- l'entrée du commissariat pour le site d'Hastedon à Saint-Servais ;
- la rénovation de l'école de Gedinne ;
- l'école provinciale HEPN à Salzinnes (y compris la phase démolition) ;
- le campus hôtelier de la Citadelle à Namur (y compris la phase démolition) ;
- la rénovation de l'EPASC à Ciney ;
- la rénovation du centre sportif de Sombreffe ;
- la rénovation du mur de la rue Villenval à Maizeret ;
- la rénovation de l'école primaire de Vitruval.

Pour le Service SERVEG

- la rénovation de la rue de Perwez à Andenne ;
- la création de liaisons cyclables – PIWACY à Assesse ;
- l'aménagement de trottoirs et la place de Tavier ;
- la réfection de la rue de Strud à Haltinne ;
- le ViciGAL (parties Gesves, Ohey et Huy) ;
- le ViciGAL pour le SPW (parties Gesves, Ohey et Huy) ;
- la réfection de la rue Léon Dumont à Meux ;
- la rue des Sorbiers à Erpent ;
- l'entretien de voiries 2022 – 2024 à Profondeville ;
- l'égouttage et réfection de la voirie à la rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers ;
- la rue d'Auvelais-phase II à Arsimont ;
- l'égouttage de la chaussée de Namur et la chaussée de Charleroi à Sombreffe ;
- l'aménagement de la place, four à pain et église à Annevoie ;
- la rue Saint-Pierre à Dinant ;
- l'adduction d'eau du Zoning Condrols à Emptinne ;
- l'égouttage et la distribution d'eau rue de la Lhomme à Jemelle ;
- la réfection de la rue du Poteau à Rochefort ;
- l'entretien de voiries 2023 à Vitruval.

Pour le Service Assainissement

- les stations d'épuration de Ciney, d'Heure, Anthée, Pesche, Villers-le-Gambon, Chairière, Fraire ;
- les collecteurs de Spontin, Falmignoul, Perwez, Pesche, Chairière ;
- la pose d'un aqueduc à Emptinal ;
- le collecteur et la station de Pompage du Hameau à Assesse.



4.5.3 Récapitulatif des dossiers 2024

Nous avons réalisé en 2024 des tâches de coordinateur sécurité et santé en phase projet et/ou en phase réalisation détaillées comme suit :

- stations d'épuration : 10 dossiers ;
- collecteurs : 14 dossiers ;
- Service ARTENCO : 34 dossiers ;
- Service SERVEG : 93 dossiers ;
- Service Distribution d'eau : 2 dossiers.

Soit un total de 153 dossiers

4.5.4 Récapitulatif des honoraires en 2024

Le Service Coordination Sécurité Santé a dégagé des produits financiers pour un montant total de 462 861,14 € réparti comme suit :

- en voirie-égouttage : 217 359,30 €
- en bâtiment : 222 224,35 €
- en assainissement : 22 777,49 €
- en distribution d'eau : 500,00 €

4.5.5 Conclusions pour l'année 2024

Au vu du suivi d'un nombre non négligeable de dossiers de tailles moyennes et importantes, mais également en termes de diversité de partenaires, cela a permis d'engendrer un chiffre d'affaires escompté pour ce département.

Le Service Coordination Sécurité Santé a traité de nombreux dossiers, notamment pour le Bureau d'études voirie-égouttage et pour des bureaux d'études externes (A.C. Fernelmont, A.C. Vresse-sur-Semois).



Collecteur Spontin // Placement de palfeuilles et panneaux de blindage lors des travaux de maçonnerie dans la cadre de la réalisation

4.5.6 Perspectives 2025

Le Service CSS retrouvera en 2025 un potentiel humain de 2,8 ETP (au lieu de 2,5 ETP) grâce à un réajustement des temps de travail de 2 des 3 coordinateurs qui prestent désormais à 4/5 temps en 2025.

La finalisation du suivi de chantiers de nombreux dossiers, entre autres :

- les stations d'épuration de Ciney, Heure, Pesche ;
- l'entrée du commissariat d'Hastedon à Saint-Servais ;
- la rénovation de la piscine de Jambes ;
- l'espace de convivialité d'Evelette ;
- l'égouttage, la place et le four à pain à Annevoie ;
- la maison rurale de Florennes ;
- la rénovation de l'école de Chaumont ;
- la rénovation de l'EPASC à Ciney ;
- la réfection de l'école maternelle de Houyet ;
- la rue Saint-Pierre à Dinant ;
- la réfection de la cour de l'école à Maffe ;
- l'égouttage et la distribution d'eau rue de Lhomme à Jemelle ;
- la réfection de la rue Poteau Rochefort ;
- les collecteurs et la distribution d'eaux usées à Spontin – Dorinne – Durnal ;
- le collecteur des eaux usées de Perwez ;
- la maison du village à Hermeton ;
- la finalisation du ViciGAL (partie restante de Assesse).



Le Service Coordination Sécurité Santé a pour objectif d'assurer le suivi des chantiers étudiés en phase projet, notamment :

Pour le Service ARTENCO

- le centre de la maîtrise et de la contrainte – site d'Hastedon à Saint-Servais ;
- le campus hôtelier de la Citadelle à Namur ;
- l'école provinciale HEPN à Salzinnes ;
- la restauration des Halles de Couvin ;
- la rénovation de la salle de Vencimont ;
- l'aménagement d'Hôtel de Ville et le CPAS à Gedinne.

Pour le Service SERVEG

- l'égouttage et la voirie rue des Églantiers et la rue du Tienne à Sclayn ;
- l'égouttage chemin des deux Pays à Buzet ;
- la réfection de l'égouttage rue de l'Aumône et la rue du Trichon à Sauvenière ;
- la réhabilitation de la tête d'aqueduc à la rue des Mûriers à Moustier ;
- l'égouttage de la rue du Pirou à Ligny ;
- la réfection de la rue de Scourmont et de l'impasse chemin de Chastre à Sombreffe ;
- la réfection de route industrielle à Seilles ;
- l'amélioration des voiries agricoles à Ermeton-sur-Biert.

Pour le Service Assainissement

- le collecteur des eaux usées à Gesves ;
- la station d'épuration de Gesves ;
- la station d'épuration et le collecteur de Hogne ;
- l'égouttage de la rue Chestrée à Dorinne ;
- la station de pompage et la conduite de refoulement à Peu d'eau ;
- la station d'épuration de Maurenne.

L'objectif sera de répondre aux attentes des différents partenaires et maintenir un chiffre stable pour ce secteur.



Annevoie // Placement de barrières de sécurité dans le cadre de travaux d'égouttage et de la réfection place

4.6 SERVICE MARCHÉS PUBLICS

4.6.1 Introduction

Le Service a continué son évolution et a renforcé son expertise juridique en matière de marchés publics. En effet, plusieurs formations ont été suivies.

Suite au départ de deux agents, deux gestionnaires marchés publics ont été recrutées. La première vient du Service Ressources Humaines et la deuxième est nouvelle au sein de l'INASEP. Ces agents sont déjà 100 % opérationnels et donnent entière satisfaction.

4.6.2 Activités 2024 du Service Marchés Publics

De nombreux marchés publics ont été lancés et attribués. Le travail a été effectué dans les délais et il est à souligner qu'aucun marché n'a fait l'objet d'un arrêté d'annulation par la tutelle. L'équipe du Service Marchés publics est à la pointe et effectue un travail de grande qualité.

Le Service a, notamment, rédigé les clauses administratives de dossiers subsidiés « PRR ». Il s'agit de dossiers excessivement complexes concernant la construction/rénovation de bâtiments et faisant l'objet de subsides européens. Ces marchés ont été attribués avec succès !

Le Service fait face à des contraintes administratives toujours croissantes mais effectue son travail avec rigueur et enthousiasme.

Nombre de marchés publics attribués en 2024 (hors bons de commande) :

ASS – Assainissement	10
BAT – ARTENCO	21
SEU – Exploitation	30
SGX – Services généraux	11
VEG – Voirie & Egouttage	62
VEG – Voirie & Egouttage	149

4.6.3 Perspectives 2025

Le Service va devoir utiliser le logiciel « SuiteProG » et encoder les heures de prestations réalisées dans le cadre de l'assistance administrative aux marchés publics.

En outre, le SMPU va également devoir assurer la transition vers la facturation électronique qui devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.





Laboratoire // Contrôle de piscine

CHAP. 5

LABORATOIRE



CHIFFRES CLÉS



1 870 000 € d'honoraires



13 340 échantillons prélevés au total



13,4 équivalents temps plein



1 020 échantillons analysés pour les contrôles piscines
2 400 contrôles de légionnelles

5.1 AVANT-PROPOS

5.1.1 Mission du Laboratoire

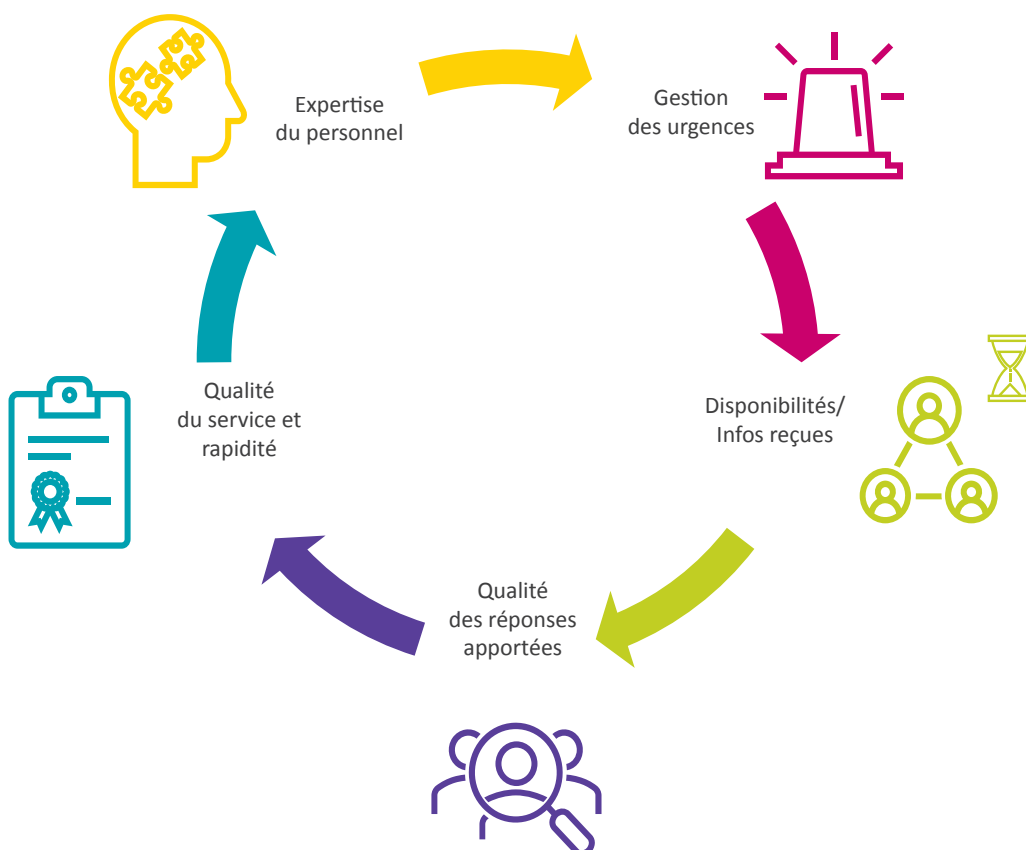
Le Laboratoire a pour mission de proposer son expertise dans le domaine de l'eau auprès des services de l'INASEP, auprès d'autres services publics (communes ou intercommunales de la province de Namur, du Luxembourg, du Hainaut, BEP...), auprès des industriels et auprès des particuliers.

Le Laboratoire est spécialisé dans l'analyse de l'eau tout au long de son cycle d'un point de vue microbiologique et physico-chimique. Son domaine d'expertise commence par l'analyse de l'eau souterraine, se termine par l'analyse de l'eau de rejet de station d'épuration en passant par l'analyse dans les réseaux d'eaux de distribution, d'eaux de piscines, d'eaux de surface, d'eaux chaudes sanitaires et eaux de refroidissement.

Notre Laboratoire joue un rôle essentiel dans le maintien de la qualité de l'eau distribuée pour la consommation humaine, dans la prise de décision pour de nouveaux traitements et dans leur suivi. Il intervient aussi dans le cadre des protections des captages. Il permet également le suivi des eaux usées, comme celles des stations d'épuration gérées par l'INASEP ou celles des industries pour répondre aux exigences réglementaires en matière de taxes ou de contrôles des normes de rejets.

5.1.2 Nos points forts

Les points forts sont multiples et reposent sur une solide expertise ; les connaissances et le savoir de nos collaborateurs ne sont plus à démontrer et permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins et attentes de nos clients.



5.1.3 Mot du Directeur

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires du Laboratoire est de 1 870 000 € soit une augmentation de plus de 16 % par rapport à l'année précédente. Ce constat est assez exceptionnel et mérite d'être souligné à plus d'un titre. Effectivement, le service a dû faire face à une charge de travail conséquente et à plusieurs « mouvements » au sein du personnel. Il s'agit donc d'une année globalement difficile et intense mais l'implication et le professionnalisme de l'effectif ont conduit à une augmentation significative du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation est donc une fois de plus en amélioration et nous nous rapprochons progressivement de l'équilibre tant souhaité.

A noter également la reconduction de l'accréditation ISO 17025 obtenue avec brio et représentative de la qualité du travail fourni.

Cette accréditation pour les prélèvements et analyses d'eaux « propres » (eaux de distribution, eaux souterraines, eaux de piscines, eaux de baignade, eaux chaudes sanitaires...) permet au Laboratoire d'effectuer les contrôles imposés par la Région wallonne aux producteurs-distributeurs d'eau sur les eaux potables ainsi que le contrôle des bassins de natation tant publics que privés (eaux du bassin, eaux chaudes sanitaires et chloramines dans l'air) mais aussi depuis 2022 sur plusieurs paramètres « eaux usées ».

Le Laboratoire dispose également d'un ensemble d'agrément nous permettant de mener à bien diverses missions tant au niveau des prélèvements que des analyses.

Le Laboratoire est agréé par la Région wallonne pour la réalisation des analyses officielles en matière de protection des eaux de surface contre la pollution : agréments de catégorie A et B, y compris la détermination de la toxicité aigüe par le test « *Daphnia magna* » (Ecotoxicité).

Le Laboratoire est également agréé par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat pour effectuer les prélèvements et analyses des chloramines dans l'air des bassins de natation.

Le Laboratoire est agréé par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire pour quelques paramètres et a étoffé sa demande d'agrément à d'autres analyses.

Enfin, afin de répondre aux exigences de l'Arrêté royal du 31 mai 2016 relatif à la protection de la santé de la population en ce qui concerne les substances radioactives dans les eaux destinées à la consommation humaine, notre Laboratoire a continué les programmes de prélèvements nécessaires tant pour l'INASEP que pour nos clients externes.

Le Laboratoire est aussi agréé par la Région Bruxelles Capitale conformément à la réglementation relative aux permis d'environnement, pour toutes les analyses reprises dans son scope d'accréditation.

Parallèlement à cela, il a été décidé d'abandonner la détermination et quantification de *Legionella* par PCR. Effectivement, la diminution drastique des demandes d'analyse nous a conduits à ne plus réaliser ce type d'analyses. De même, nous nous sommes séparés de certains analyseurs vétustes et coûteux à l'entretien et sous-traitons certaines analyses auprès de laboratoires faisant partie, tout comme nous, du Centre de Services Partagés (CSP) Lab'Eaux. Ceci rejoint donc l'opportunité précédemment évoquée de développer des synergies avec d'autres laboratoires.

Le développement des activités est un sujet qui mérite une grande attention car les opportunités à venir sont nombreuses et doivent être mûrement réfléchies. La nouvelle directive européenne induit une augmentation de la charge analytique et nous aurons inévitablement un rôle important à jouer pour les années à venir (on parle d'une augmentation possible de + 30 à + 50 % d'analyses et de prélèvements pour l'INASEP au niveau des eaux usées...). Comment ne pas évoquer également les sujets d'actualité ; les micropolluants, les chlorures de vinyle dans les conduites PVC... Il nous est encore difficile de quantifier la charge de travail que tout cela va générer mais il est certain que nous allons au-devant de nouvelles analyses et nouveaux contrôles sur les eaux propres et usées.

Tout ce développement des activités ne peut être envisagé qu'en stabilisant et en renforçant l'effectif. A cela s'ajoute également la nécessité de rénover et probablement agrandir les infrastructures dédiées au Laboratoire et aux besoins des préleveurs.

5.2 DÉVELOPPEMENT DU LABORATOIRE

5.2.1. Quelques chiffres...



LE LABORATOIRE DE L'INASEP, C'EST

- 16 agents
- 43 ans d'existence
- Plus de 300 clients actifs



CERTIFICATION

- Accréditation ISO 17025
- Laboratoire agréé en Région wallonne catégorie A et B
- Agrément AFSCA
- Agrément pour le prélèvement et les analyses des chloramines par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat
- Agrément pour l'ensemble de notre scope d'accréditation pour la Région Bruxelles Capitale
- Agrément Sols et Déchets pour les prélèvements



LE PERSONNEL DU LABORATOIRE

- 13,4 ETP en 2024
- 8 femmes et 8 hommes
- Les agents sont polyvalents : ils endossent le rôle d'administratif, technicien, superviseur...
- Compétences et expertise dans le domaine spécifique du cycle de l'eau



AU LABORATOIRE

- 132 409 paramètres répartis sur 13 340 échantillons
- 3 038 rapports d'analyses
- 8 000 contrôles qualité internes
- 28 campagnes de tests interLaboratoires

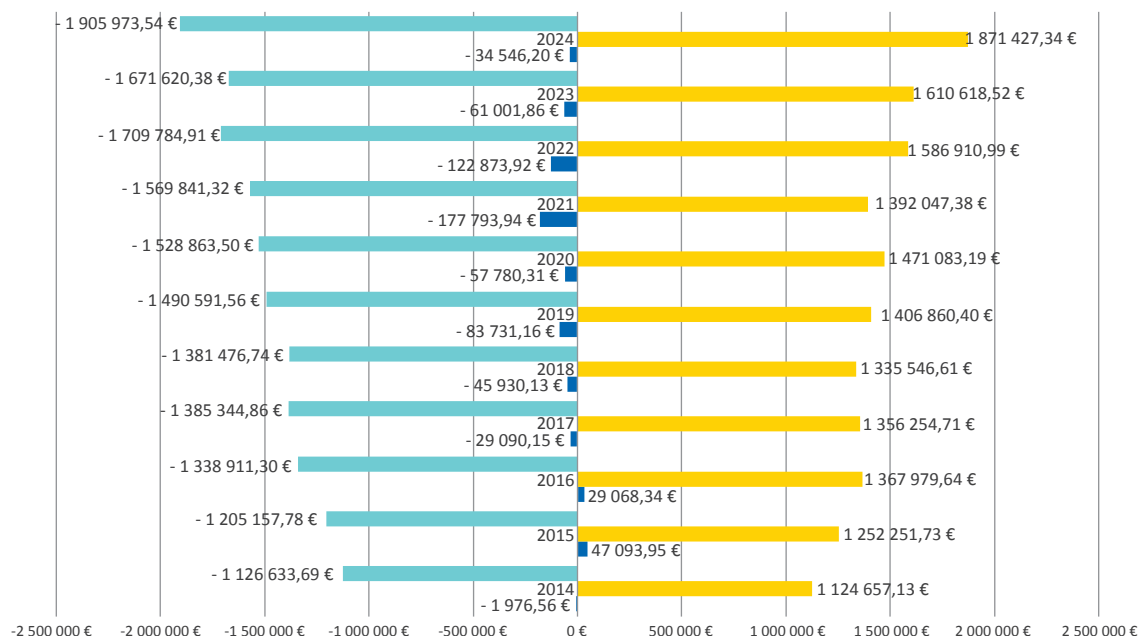


Analyse chimique

5.2.2 Bilan 2024

Sur le plan financier, l'augmentation du chiffre d'affaires de 16 % par rapport à l'année 2023 est essentiellement due à l'augmentation du volume d'analyses mais également à la révision de nos prix de prestations. Le résultat d'exploitation reste malgré tout légèrement négatif mais peut s'expliquer, en partie, par une nette augmentation des primes d'assurances (+23 000 € en 2024). A cela viennent s'ajouter les charges du Laboratoire qui, bien que maîtrisées, sont encore élevées ainsi que des services proposés à nos clients que l'on ne rémunère pas suffisamment (accompagnement client DE, taxes...).

Evolution budgétaire Laboratoire



Légende

Charges d'exploitation Produits d'exploitation - Ventes Résultat d'exploitation

5.2.3. Conclusions

Au-delà des chiffres et malgré un déficit de +/- 30 000 €, le Laboratoire de l'INASEP n'a pas ménagé ses efforts pour maintenir le service à flot et cela malgré de nombreux bouleversements et un manque d'effectif réel. De nombreuses pistes d'amélioration ainsi que de nombreuses opportunités sont envisagées afin de poursuivre la trajectoire positive entamée depuis 2022.

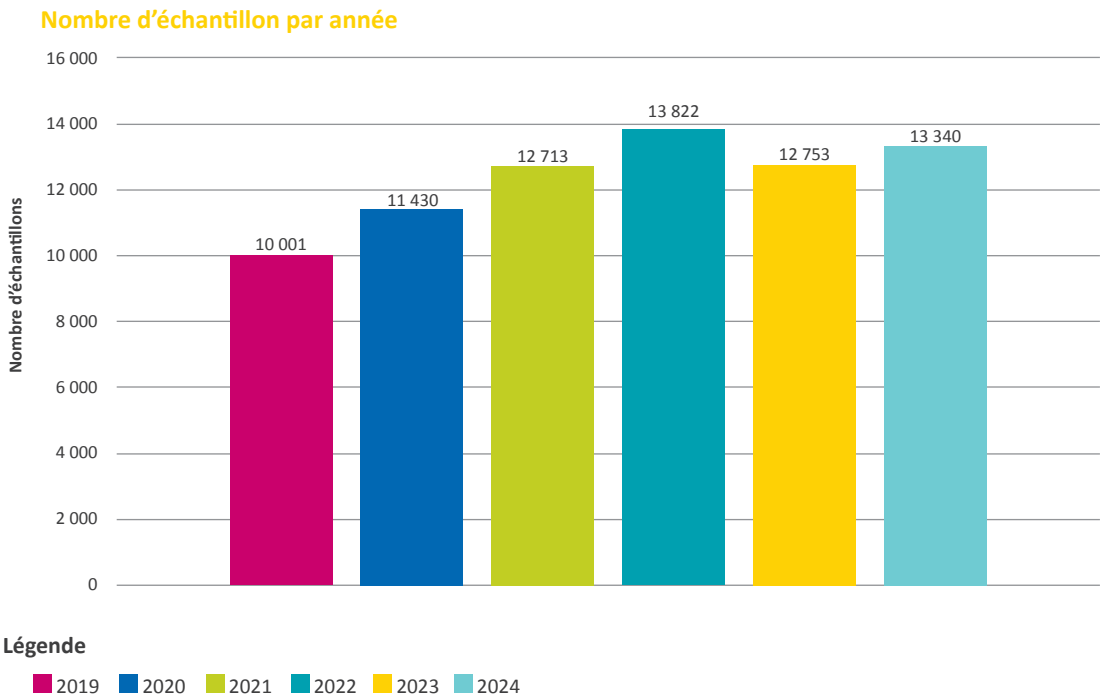
Afin d'être consolidée sur le long terme, cette trajectoire devra s'accompagner d'investissements visant à rénover et moderniser les outils de travail. L'organisation et l'effectif du Laboratoire doivent également être réfléchis en tenant compte des opportunités d'ores et déjà connues mais également en anticipant les fins de carrière à venir de certains éléments clés de l'équipe.

Les changements qui permettront de continuer la consolidation de notre budget seront répartis sur une période de plusieurs années et continueront à porter sur l'amélioration des points suivants.

- Accentuation des services proposés en interne et vers d'autres OAA (études de dilution, prélèvements et analyses...).
- Accentuation de la collaboration avec d'autres laboratoires : achats groupés, répartition des analyses...
- Valorisation financière des prestations que nous offrons gratuitement.
- Atteinte d'un équilibre entre le résultat financier et la plus-value stratégique de notre activité, privilégiant les collaborations avec nos affiliés.
- Développement des synergies entre le BEP-Provence et l'INASEP.
- Solidarité inter-services.
- Réalisation d'un Benchmark pour voir les domaines de travail les plus rentables.
- Optimisation des tournées de prélèvement dans le développement de nouveaux clients.
- Contrats piscines externes : revoir nos tarifs à la lumière des exigences de plus en plus complexes des clients.

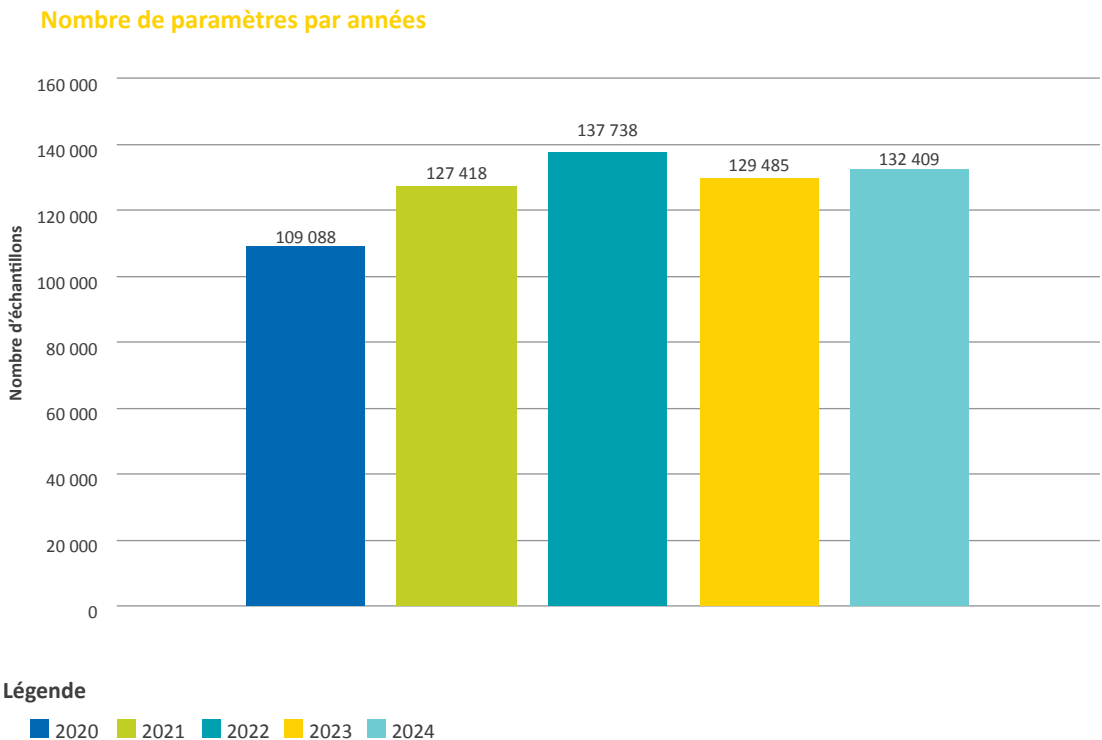
5.2.4. Analyses

En 2024, nous avons analysé 13 340 échantillons, en légère augmentation donc par rapport à 2023 et quasiment autant que pour l'année 2022.



Evolution du nombre de paramètres

Le nombre de paramètres analysés en 2024 est de l'ordre de 132 000, tendance logiquement identique à celle du nombre d'échantillons.



Dans le secteur d'activités « eaux propres »

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS					
EAUX « DISTRIBUTION ET ASSIMILÉS »	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre global	4486	4647	4856	5279	4534
Eau de distribution	3877	4050	4284	4598	4069
INASEP	1960	1910	2032	2535	2192
Autres	1917	2140	2252	2063	1877
Eau Souterraine	609	521	503	568	386
INASEP	354				
Autres	255				
Eau de baignade	78	59	57	80	60
Eau de surface	54	17	12	33	19

Le nombre d'échantillons analysés pour le Service Distribution de l'INASEP s'est globalement maintenu par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'échantillons analysés pour les autres distributeurs d'eau a quant à lui diminué. En effet, la crise des PFAS a secoué le secteur de l'eau en 2024, l'activité du Laboratoire a été directement impactée et s'est adaptée pour répondre aux besoins des différents producteurs d'eau, ce qui a conduit à une augmentation du nombre d'échantillons prélevés dans les eaux souterraines.

Dans le secteur d'activités « piscines, complexes sportifs, bâtiments à usage collectif et TAR - Tours Aéro-Réfrigérées »

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS					
EAUX DE PISCINES ET LEGIONELLA	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre global	3488	3042	3472	2147	1526
Eaux de piscine	1019	880	830	654	486
Chloramines	78	57	56	46	21
Légionnelles	2391	2105	2586	1447	1019
Eau chaude/froide sanitaire Piscine	306	252	382	202	226
Eau chaude/froide sanitaire	2065	1827	2184	1234	703
TAR	20	26	20	11	90
TOTAL « Eau propres »	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre global	7974	7689	8328	7426	6060

On peut observer de nouveau une augmentation dans le secteur des contrôles des piscines (bassins de natation et chloramines dans l'air) grâce à la conclusion de contrats avec de nouveaux clients.

Le secteur « légionnelles » est en augmentation d'environ 10 % par rapport à l'année précédente sans toutefois atteindre le nombre d'analyses réalisées en 2022. L'augmentation est principalement liée à la réalisation d'analyses pour des clients industriels ou des structures d'accueil. Bien que l'augmentation relative dans le secteur des piscines soit importante (20 %), l'augmentation absolue reste marginale.

Comme expliqué précédemment, la méthode de recherche de Légionnelles par PCR a été abandonnée en 2024.

Dans le secteur d'activités « eaux usées »

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS					
EAUX RÉSIDUAIRES	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre global dont :	5366	5023	5494	5005	5295
STEPS INASEP	2911	2761	3334	3124	3389
Eudes de charges	197	316	121	116	132
GPAA	90	85	130	104	75
Boues	1562	1444	1404	956	1375
Taxes	554	316	154	263	171
Autres Eaux usées	52				
Ecotox	22	26	39	60	8

En 2024, l'activité du Laboratoire dans le domaine des eaux usées a augmenté d'environ 7 % par rapport à l'année 2023.

Les prélèvements et analyses réalisés pour le service SEU correspondent à environ 85 % de l'activité du Laboratoire dans le domaine des eaux usées. Ce nombre sera, à moyen terme, amené à augmenter de manière significative suite aux impositions de la nouvelle directive européenne.

Les prélèvements dans le cadre du suivi des taxes et des permis d'environnement industriels ont augmenté de 75 %. Cette hausse d'activité est très encourageante et constitue une réelle opportunité supplémentaire de développement pour le Laboratoire.

5.2.5 Investissements

En 2024, le Laboratoire n'a pas fait d'acquisition significative en équipements analytiques. Nous avons débuté le réaménagement des locaux en créant une zone administrative dans le Laboratoire de chimie mais il est clair que cela est loin de suffire et de répondre à la totalité des besoins du service. Les démarches entamées avec la transformation du siège de Philippeville visent à répondre de manière plus adaptée à ces besoins, dans la limite des moyens disponibles.



Prélèvements pour analyse d'eaux usées

5.3 ASSISTANCES TECHNIQUES

5.3.1 Prise en charge globale des obligations relatives à l'établissement de la taxe sur les déversements des eaux usées industrielles

Depuis 2017, le Laboratoire propose à ses clients une prise en charge globale des obligations relatives à l'établissement de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles. Du prélèvement à la déclaration, nous réalisons l'ensemble des actions et obligations nécessaires à l'établissement du dossier complet de déclaration, tout en garantissant la conformité à la réglementation en vigueur. En 2024, une trentaine de clients nous ont fait confiance pour la gestion de leur dossier. Notons d'ailleurs la collaboration renforcée en ce sens avec la SWDE et la CILE.

5.3.2 Permis d'environnement : entreprise

Que ce soit dans le cadre d'une demande/renouvellement de permis ou en cas de non-conformités, le Laboratoire de l'INASEP assiste ses clients dans leurs relations et négociations avec les autorités en proposant un support technico-administratif

5.3.3 Assistance auprès de nos clients distributeurs d'eau

Que ce soit dans le cadre d'une demande ou en cas de non-conformités, le Laboratoire de l'INASEP assiste ses clients dans la gestion de leurs résultats d'analyses et dans leurs relations avec les autorités compétentes.

Cette cellule « Qualité » assure la prise en charge des missions suivantes :

- supervision du plan de contrôle des eaux de distribution et des plans d'échantillonnages ;
- supervision des rapports « Qualité des eaux » à l'attention du SPW ;
- conseil et support techniques relatifs aux traitements des eaux brutes ;
- interface avec le Laboratoire et les clients Distribution d'eau en matière de résultats des analyses et de gestion des non-conformités.

5.4 LA VIE D'UN ÉCHANTILLON AU LABORATOIRE

5.4.1 Première étape : l'échantillonnage - Service Prélèvement

Un échantillonnage adéquat est essentiel à la bonne représentativité des résultats. C'est pourquoi un soin particulier doit être accordé à la préparation des campagnes d'échantillonnage : un matériel performant ne suffit pas, l'expérience est primordiale. Sur le terrain, ce sont cinq préleveurs et deux superviseurs qui veillent à la bonne exécution de l'échantillonnage.

L'équipe est scindée en trois pôles d'activités.

Son activité est en progression continue et les exigences, étant de plus en plus importantes, nous obligent à avoir une maîtrise et un savoir-faire de plus en plus développé.

Le premier pôle, essentiellement administratif et de planification a pour missions :

- la garantie du suivi des plans de contrôles annuels de nos différents clients, contact avec ces derniers pour gestion et planification ;
- le suivi de nos clients dans leurs démarches administratives vis-à-vis du SPW par rapport à leurs besoins spécifiques (taxation des rejets industriels, permis d'environnement...) ;
- le suivi de l'ensemble de la sous-traitance.

Le second pôle est affecté aux prélèvements d'eaux de distribution, de piscines et d'eaux sanitaires. Dans ce domaine, on observe une légère diminution de l'activité pour le secteur distribution qui s'explique par l'adaptation de la fréquence de nos plans de contrôle et une place de plus en plus importante du secteur eaux sanitaires (Legionella) due à la sensibilisation du secteur concernant la problématique de la légionellose dans les établissements ouverts au public.

Le troisième pôle concerne l'échantillonnage et de la débitmétrie sur les eaux résiduaires usées et eaux de rejets industriels. Il intègre le suivi des prélèvements et mesures de terrain sur les stations d'épuration de notre Intercommunale.

Dans ce même cadre, la mission de partenariat qui nous avait été confiée pour la réalisation de prélèvements et de mesures de terrain sur certains ouvrages du réseau d'assainissement d'OAA voisins est toujours d'actualité bien qu'en diminution.

De nombreux industriels font appel à nos services pour le prélèvement de leurs eaux de rejet en vue de répondre à la législation wallonne sur la taxe de déversement des eaux industrielles ou le contrôle des normes de rejet. Le service est équipé d'appareils de débitmétrie afin de pouvoir réaliser les prélèvements conformément à la nouvelle législation en vigueur. Grâce à cette démarche commerciale, nous avons continué à développer cette activité en 2024.

Le service est également équipé de matériel de pompage permettant la prise d'échantillons dans des puits piézométriques et peut ainsi en assurer la mission de manière autonome. Grâce à cet équipement et à l'agrément « Décret Sol et Déchets » de deux de nos agents, le service est régulièrement sollicité par les communes ou le BEP pour le prélèvement des CET.

Par ailleurs, l'ensemble des phases de planification et de suivi analytique de nos activités, depuis la phase prélèvements jusqu'au rapport d'essai sont intégralement réalisées dans notre LIMS. Le développement et le maintien à niveau de cet outil informatique indispensable sont pris en charge par le service, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe du Laboratoire.



Prélèvement eau de distribution : mesure de chlore libre résiduel



Eau de distribution – Analyses bactériologiques

5.4.2 Deuxième étape : l'arrivée au Laboratoire – Service Bactériologie et Chimie

Une fois au Laboratoire, les échantillons sont réceptionnés, puis répartis entre les différents services.

Au Laboratoire de chimie, l'équipe veille à la bonne exécution des analyses physico-chimiques.

La charge de travail a été intense, et saluons la flexibilité des agents qui se sont investis dans des activités autres qu'analytiques (suivi PGSSE, qualité, administratif) faisant ainsi preuve d'une grande polyvalence.

Au Laboratoire de bactériologie, l'équipe veille à la bonne exécution des analyses bactériologiques.

Le Laboratoire a assuré durant l'exercice le suivi habituel et complet de ses contrats, tant internes qu'externes, de contrôle de l'eau de distribution ainsi que des piscines communales, provinciales ou privées. Le Laboratoire a également continué le programme de contrôle de la qualité microbiologique des eaux traitées en station d'épuration par traitement UV ou lagunage.

La recherche des légionnelles (et dénombrement éventuel) dans les eaux de douche des piscines, dans les « TAR Tours Aéro-Réfrigérées » à l'attention des acteurs industriels et les demandes d'analyses des services publics tels que les Zones de Police, administrations communales pour des contrôles dans les eaux chaudes sanitaires d'installations collectives (commissariats, bâtiments publics, clubs sportifs...) représentent toujours une part très importante de l'activité.

5.4.3 Troisième étape : la gestion administrative du Laboratoire

Les résultats seront ensuite encodés dans le LIMS, soumis à une double validation (suivant l'accréditation 17025), suite à quoi le rapport sera édité, validé, et envoyé au client.



Analyses bactériologiques – Incubation des analyses



Analyses chimiques

5.5 QUALITÉ AU LABORATOIRE

Accrédités ISO 17025 depuis 2006, nous avons été parmi les premiers laboratoires en région wallonne à passer à la version 2017. Cette reconnaissance extérieure nous permet d'accroître la confiance de nos clients, par l'assurance que nos analyses sont réalisées par du personnel compétent, maîtrisant parfaitement toutes les étapes menant à répondre aux demandes de nos clients. Elle assure également à nos clients que leurs données sont traitées en toute impartialité et confidentialité.

Suite à l'audit externe BELAC de prolongation, réalisé en novembre 2021, le Laboratoire a obtenu avec succès la prolongation de l'accréditation conformément au référentiel ISO/CEI 17025 : 2017 pour le domaine d'accréditation actuellement en application : les eaux de piscine, les eaux de surface et les eaux destinées à la consommation humaine ainsi que les eaux chaudes sanitaires et de tours aéro-réfrigérées. Notre scope d'accréditation a été complété en 2021 par la demande d'accréditation de certains paramètres d'eaux usées tels que DCO, azote total et phosphore total en tube fermé et par l'accréditation d'un analyseur séquentiel qui va nous permettre de réaliser les analyses suivantes : urée, ammoniac, les anions (F, NO₃, NO₂...).

Le SCOPE analytique est disponible sur :

https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/Labotesting/scope_pdf/310-TEST.pdf

En collaboration avec le coordinateur qualité ISO 9001, il a été décidé d'harmoniser les Systèmes de Management de la Qualité du Service Distribution d'eau et du Laboratoire, harmonisation en stand-by suite au départ à la pension du RAQ ISO 9001 et l'absence longue durée du COQ du Laboratoire.

En matière d'eau de distribution, cette cellule est également chargée de la prise en charge des missions suivantes :

- supervision et définition du plan de contrôle des eaux de distribution et des plans d'échantillonnages ;
- supervision des rapports « Qualité des eaux » à l'attention du SPW ;
- identification d'indicateurs de qualité, leur mise en œuvre et leur pilotage ;
- suivi et supervision de la qualité des eaux (nitrates, pesticides, micropolluants...) ;
- conseil et support techniques relatifs aux traitements des eaux brutes ;
- interface avec le Laboratoire et le Service Distribution d'eau en matière de résultats des analyses et la gestion des non-conformités.



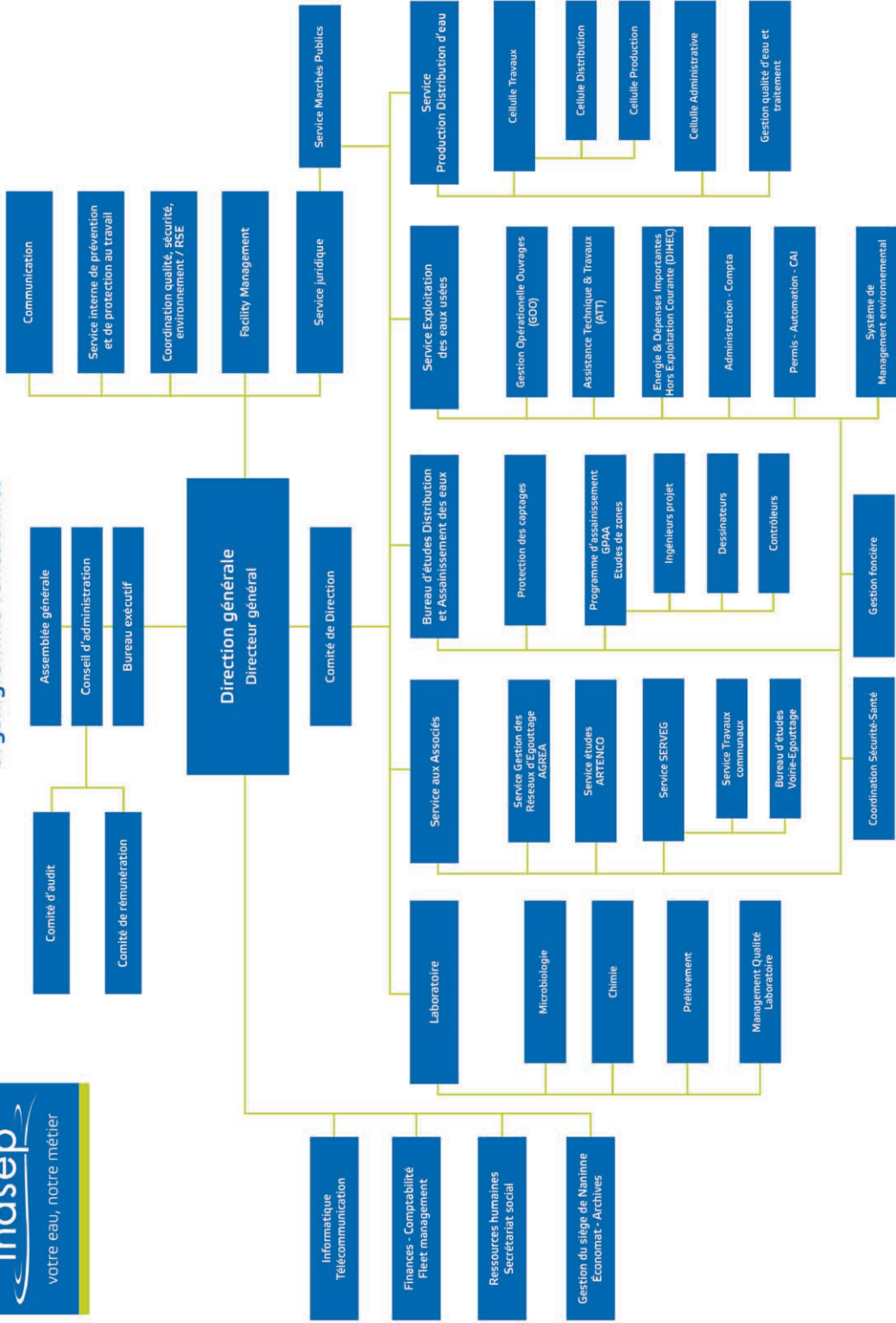


CHAP. 6

SERVICES SUPPORTS



Organigramme fonctionnel



CHIFFRES CLÉS



22 951 910,23 € de masse salariale



267,30 équivalents temps plein



280 collaboratrices et collaborateurs

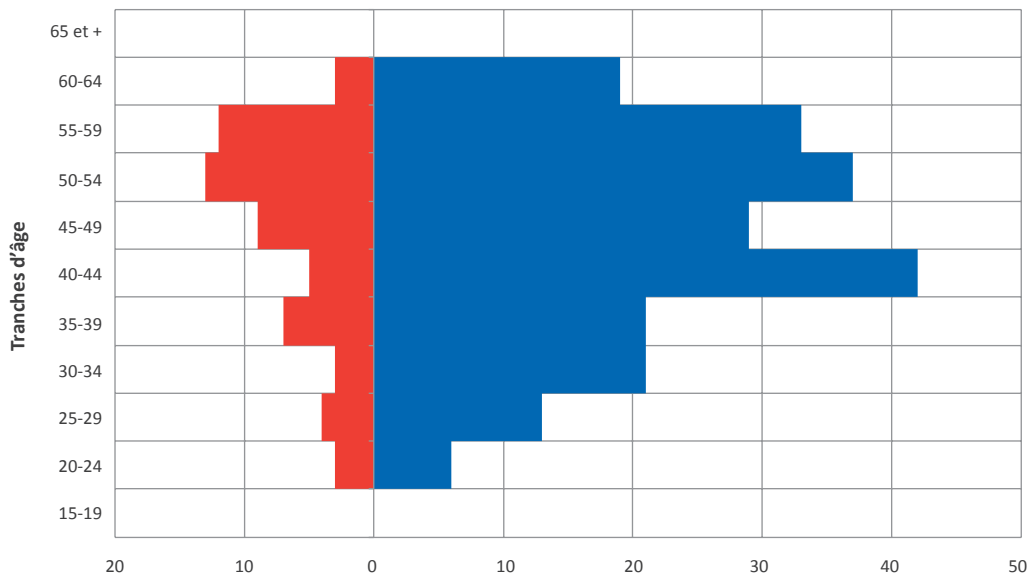


61 femmes et 219 hommes



Moyenne d'âge de 45,29 ans

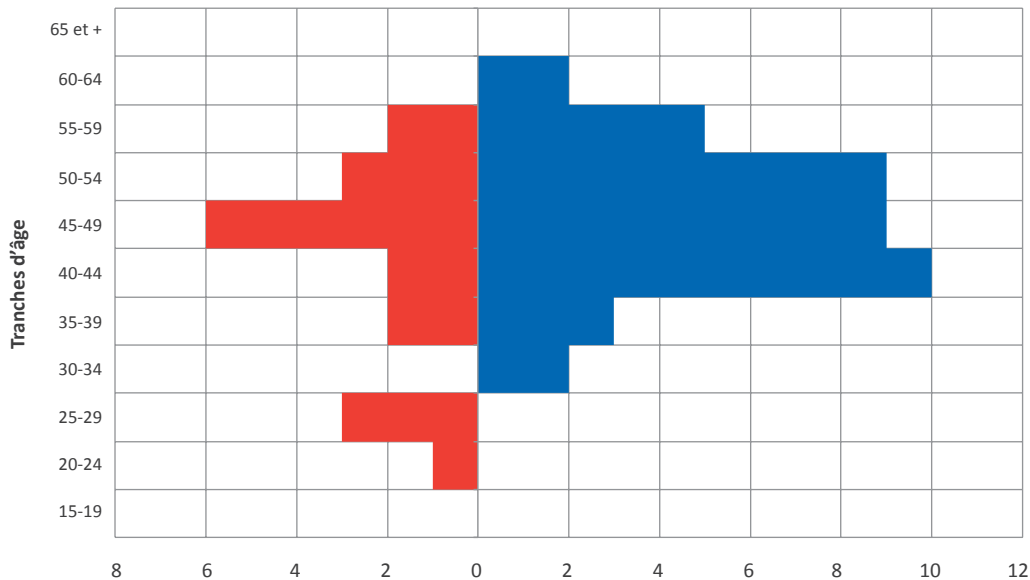
Pyramide des âges de l'INASEP



Légende
■ Homme ■ Femme

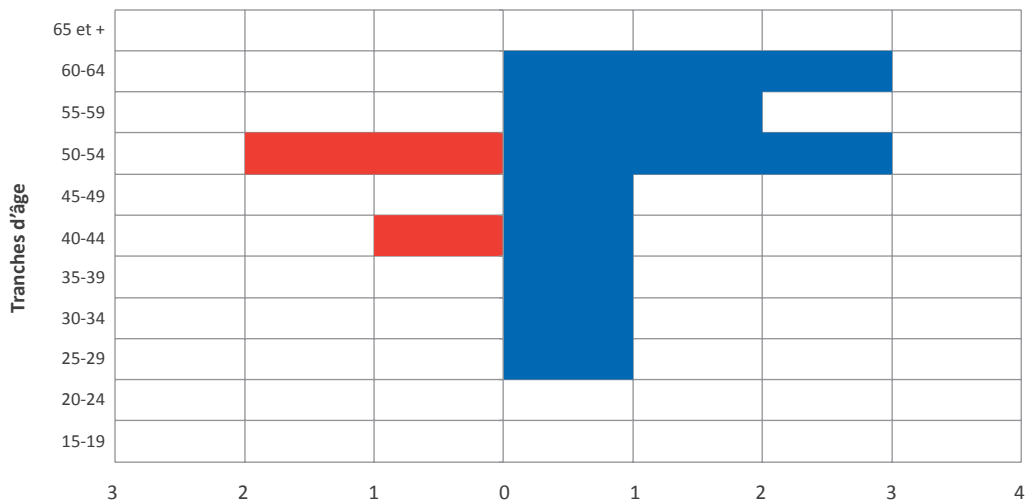
Pyramide des âges par département

Service Aux Associés (SAA)

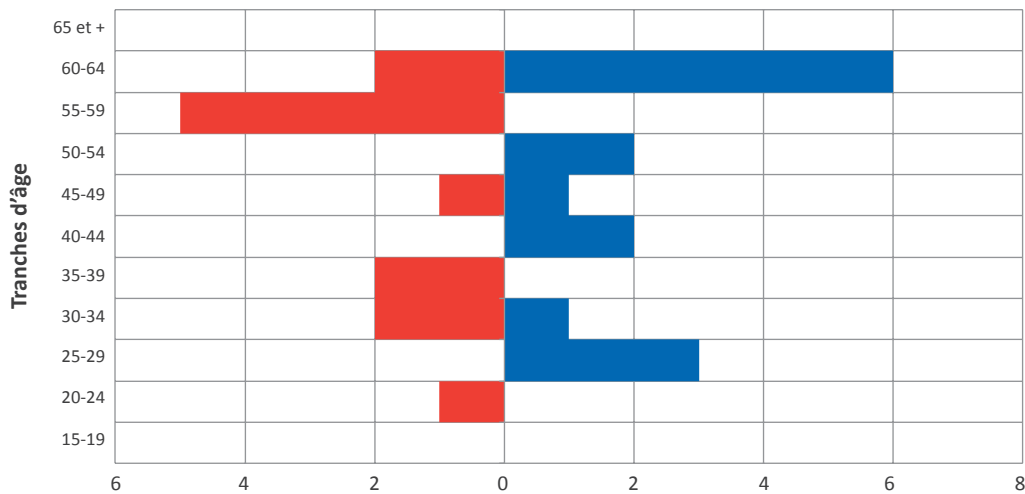


Légende
■ Homme ■ Femme

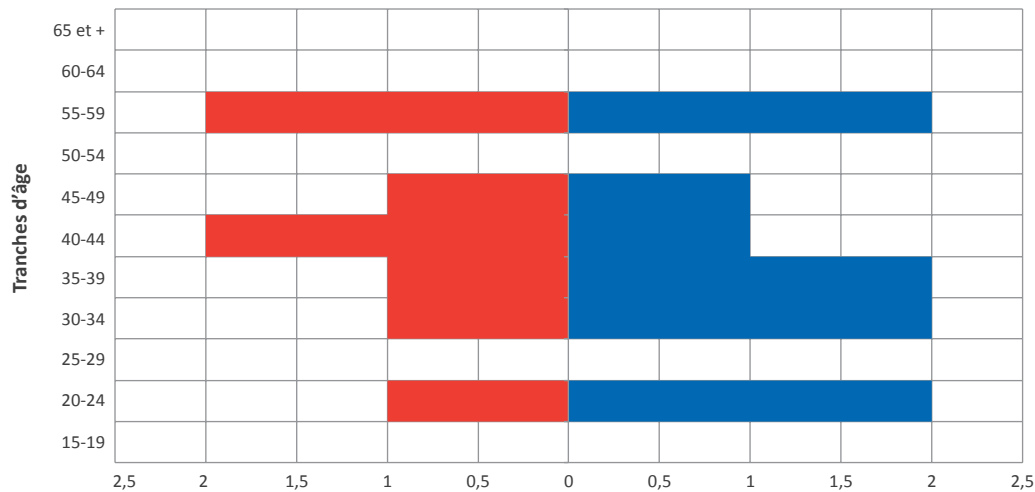
Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux



Services Supports

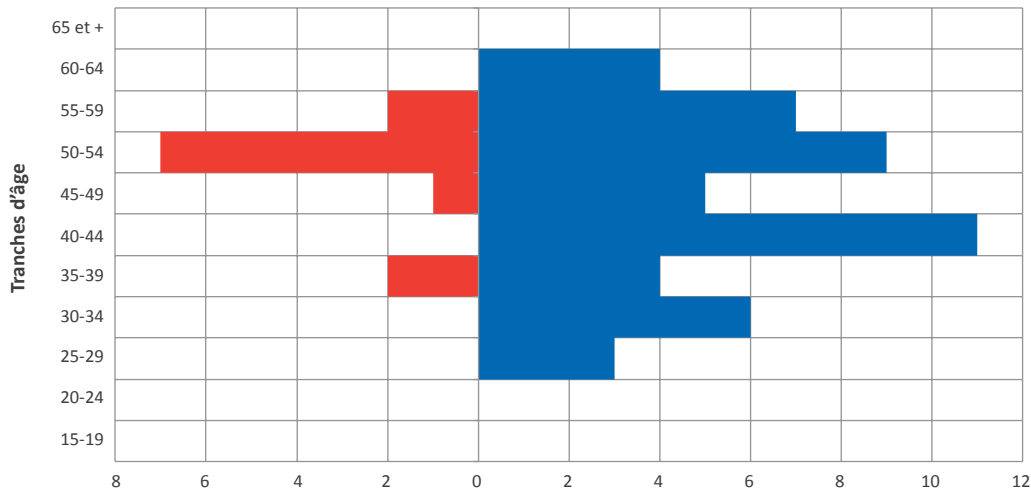


Laboratoire



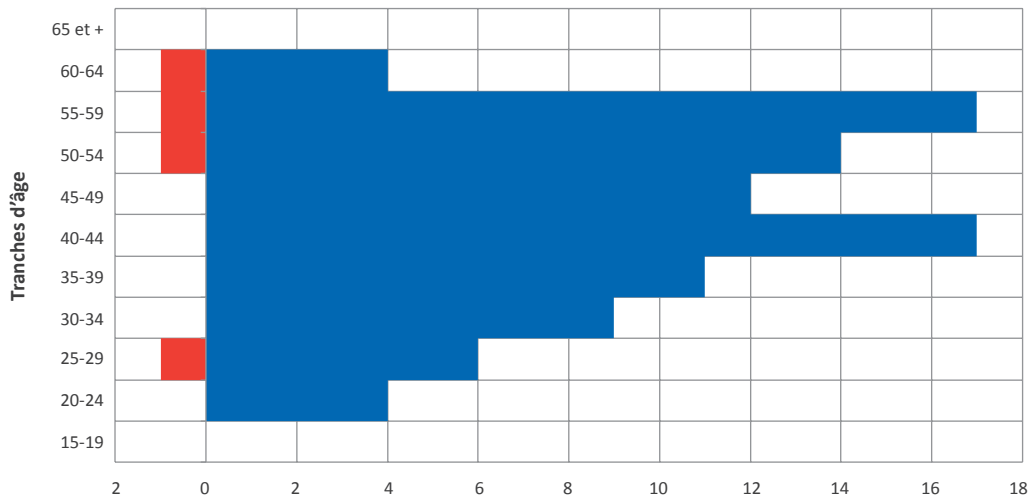
Légende
■ Homme ■ Femme

Service Production Distribution d'eau



Légende
■ Homme ■ Femme

Service Exploitation des eaux usées



Légende
■ Homme ■ Femme

6.1 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1.1 Faits marquants

En 2024, le Service des Ressources Humaines a maintenu sa cadence de travail pour répondre aux différentes missions courantes dont il a la charge : administration du personnel, recrutement, formation, gestion des talents et des compétences... À cela s'est ajouté notamment le suivi régulier de l'enveloppe budgétaire allouée par la SPGE nécessaire au bon fonctionnement du Service Exploitation des « eaux usées », reflétant la nécessité d'allier les ressources avec les moyens disponibles.

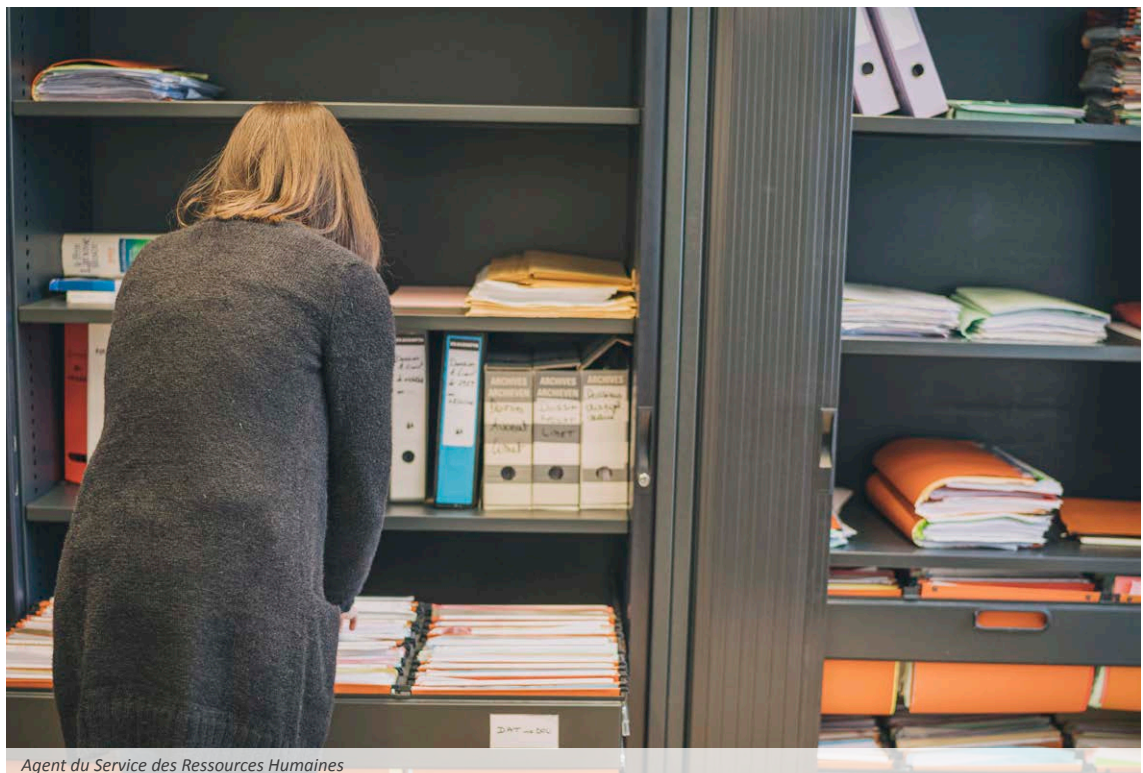
Le service a poursuivi son travail pour une gestion des compétences intégrée, à travers la mise en place d'un support unique reprenant le descriptif de Fonction et, entre autres, les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions inhérentes à chaque type de profil. Ce support sera prochainement implémenté dans le module informatique « ERH-Compétences » au même titre que les autres pôles d'activités du service, pour une gestion des Ressources Humaines entièrement intégrée et numérique.

Le Service des Ressources Humaines s'est également penché sur la mise en place formelle d'une véritable politique de mutation interne à l'échelle de l'entreprise, favorisant la mobilité interne et garantissant ainsi le maintien des connaissances spécifiques à la multitude de métiers qui composent l'INASEP. Cette politique s'est d'ores et déjà avérée utile à travers la mutation réussie de plusieurs agents dans le courant de l'année. Cette politique est par ailleurs renforcée par le système de compagnonnage mis en place fin d'année 2023, visant à accompagner au mieux les changements de postes mais aussi les nouvelles recrues.

À l'échelle du service, le départ de la Gestionnaire Payroll début décembre 2024, associé à l'arrêt temporaire de la Directrice des Ressources Humaines en raison de son congé de maternité, a entraîné une réorganisation provisoire du service. Cette période de transition a pu se dérouler efficacement grâce à l'implication d'une nouvelle recrue, qui, par son dynamisme, a soutenu les membres de l'équipe et assuré la continuité des projets RH.

Enfin, l'INASEP a comptabilisé 29 entrées en service et 26 sorties sur l'ensemble de l'année 2024, représentant un nombre important de mouvements au sein du personnel. Ces chiffres révèlent le rôle primordial de fidélisation du personnel, en favorisant entre autres le travail dans un environnement sain et serein tout en maintenant un haut niveau de compétences dans les différents métiers de l'INASEP et ainsi faire face à des mentalités sociales de plus en plus mouvantes. Cet élément devra être accompagné d'actions concrètes et constitue un véritable défi pour le Service des Ressources Humaines dans les prochaines années à venir.

Pour le Service RH, la question ne tourne plus simplement autour d'une Gestion des Ressources Humaines efficace et efficiente mais plutôt autour d'une relation de confiance avec la richesse humaine, aussi intéressante, compétente que complexe, constituant le personnel de notre Intercommunale.



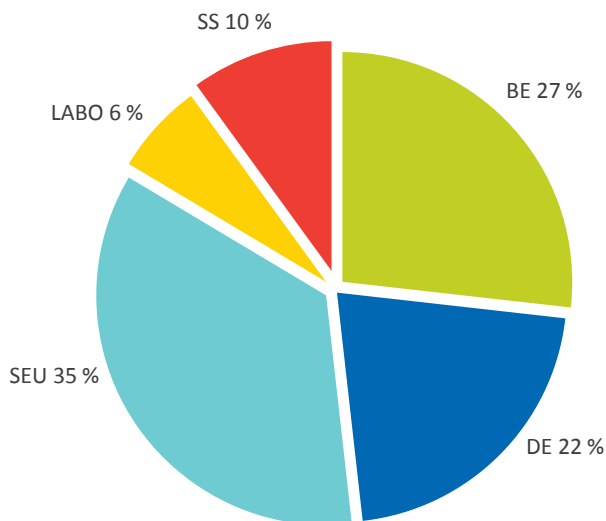
Agent du Service des Ressources Humaines

6.1.2 Bilan social au 31 décembre 2024

Le nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel de l'Intercommunale au 31/12/2024 se présente comme suit :

- **240** travailleurs étaient occupés à temps plein et **40** personnes à temps partiel, ce qui représente **267,30** équivalents temps plein.

Répartition des agents par service



Légende

- Bureau d'études
- Distribution d'eau
- Laboratoire
- Service Exploitation des eaux usées
- Services Supports

280 personnes étaient occupées au sein de la société avec la répartition suivante :

- **275** personnes étaient occupées sous **contrat à durée indéterminée**, dont **37** personnes à temps partiel (y compris statutaires) et **5** personnes étaient occupées sous **contrat à durée déterminée** à temps plein.
- **29** personnes sont occupées sous **contrat APE** - 25 à temps plein et **4** à temps partiel.
- **164 agents statutaires** : **135** personnes statutaires à temps plein et **29** personnes statutaires à temps partiel.

5 personnes ont choisi d'interrompre volontairement leur carrière en prenant soit le régime de l'interruption de carrière soit la disponibilité pour convenance personnelle.

PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
Contrats à durée indéterminée	238	37
Contrats à durée déterminée	2	3
APE	30	3
Par sexe		
Sexe masculin	192	27
Sexe féminin	48	13
Par catégorie professionnelle		
Personnel de direction	14	2
Employés	83	8
Ouvriers	23	2
Autres*	122	27

*Agents statutaires autres que le personnel de direction

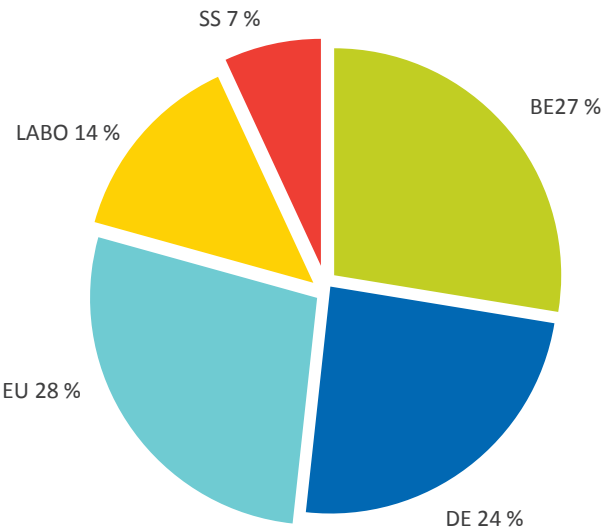
Entrées

Au cours de l'exercice 2024, l'Intercommunale a recruté **29** agents → **26** agents à temps plein et **3** à temps partiel soit **27,80** ETP.

Le tableau des entrées se présente comme suit :

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
TOTAL NOMBRE D'ENGAGEMENTS	26	3
Contrats à durée indéterminée	25	0
Contrats à durée déterminée	1	3
Statutaires repris en CDI	0	0
APE repris CDI/CDD	4	1
Convention IFAPME repris en CDD	1	0
Sexe masculin	20	1
Diplôme primaire	1	0
Diplôme secondaire	12	1
Diplôme supérieur non universitaire	1	0
Diplôme universitaire	6	0
Sexe féminin	6	2
Diplôme primaire	0	0
Diplôme secondaire	1	1
Diplôme supérieur non universitaire	4	1
Diplôme universitaire	1	0

Répartition des entrées par service



Légende

- Bureau d'études
- Distribution d'eau
- Laboratoire
- Service Exploitation des eaux usées
- Services Supports

Sorties

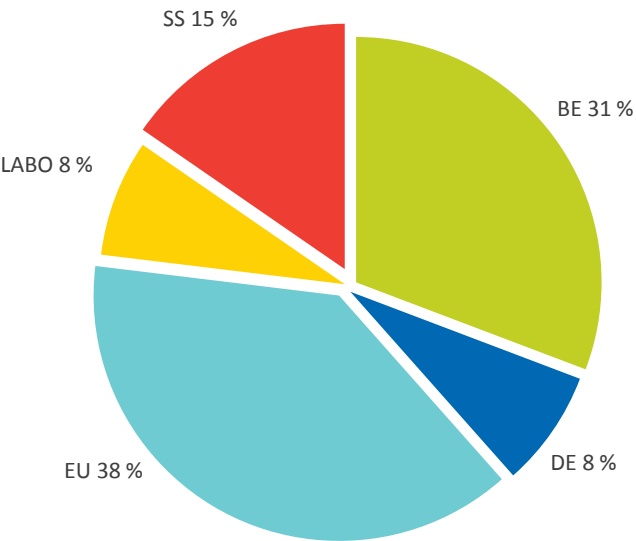
Au cours de l'exercice 2024, **26** agents ont quitté l'Intercommunale → **18** agents à temps plein et **8** à temps partiel soit **23,00** ETP.

Le tableau des sorties se présente comme suit :

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
TOTAL NOMBRE DE SORTIES	18	8
Contrats à durée indéterminée	17	8
Contrats à durée déterminée	1	0
APE repris CDD/CDI	3	0
Statutaires repris CDI	5	8
Sexe masculin	10	6
Diplôme primaire	0	0
Diplôme secondaire	5	4
Diplôme supérieur non universitaire	1	2
Diplôme universitaire	4	0
Sexe féminin	8	2
Diplôme primaire	0	0
Diplôme secondaire	0	2
Diplôme supérieur non universitaire	6	0
Diplôme universitaire	2	0

- 10 démissions
- 2 démissions d'office
- 10 pensions pour retraite
- 3 ruptures de commun accord
- 1 licenciement

Répartition des sorties par service



Légende

- Bureau d'études
- Distribution d'eau
- Laboratoire
- Service Exploitation des eaux usées
- Services Supports

6.2 SERVICE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL

6.2.1. Faits marquants

En 2024, et pour n'en citer que quelques-unes, les actions et mesures préventives suivantes ont été prises pour promouvoir ou assurer la sécurité et la santé au travail :

- installation de 40 compteurs XYlog avec données télégestion sur le réseau de distribution d'eau. Cette initiative permet de suivre le réseau à distance : ergonomie, diminution du nombre d'ouvertures de chambres de visite (CV), diminution de risques TMS, de la charge mentale et physique ;
- formalisation du permis de travail au Laboratoire d'analyse des eaux pour les travaux à risques liés aux interventions dans le cadre de la taxation sur les eaux de rejet industriel.../ implémentation ;
- aménagement / adaptation des ouvertures par capot donnant accès aux CV de VORTEX sur le réseau d'égouttage de Namur : faciliter les interventions hebdomadaires de curage : ergonomie, diminution de risques TMS ;
- CARESCAN PROLIPSI INASEP-DE : évaluation des écarts réglementaires par rapport aux 10 livres du Code du Bien-être au travail. Un plan d'actions et des objectifs d'amélioration de sécurité et de santé au travail pour développer une culture sécurité au travail ;
- Process Chaux sur certains traitements de boues déshydratées : début d'analyse de risques sur la station d'Andenne. Cette analyse a pour but de vérifier les écarts avec les prescriptions minimales de sécurité sur les équipements de travail (Directive sociale) et la Directive Machines (Directive européenne), de procéder à l'examen avant mise en service des équipements ;
- mise en conformité des installations électriques du bâtiment provincial de Philippeville (à poursuivre) ;
- embellissement lieux de travail : rénovation du bâtiment provincial de Philippeville, travaux de peinture dans les 2 bâtiments, achat de nouveaux mobiliers bureautiques, rénovation réseau wifi informatique et rénovation de la cantine (nouvelle cuisine équipée, nouveaux mobiliers) ;
- audit ISO 9001 du processus SIPP en Distribution d'eau par la LRQA ;
- suivi du plan de formation sur les aspects liés à la sécurité (suffisant, adapté à l'évolution des risques, spécifique) pour les travailleurs et pour la ligne hiérarchique ;
- avis du SIPP sur les permis de travail permettant d'encadrer des situations plus à risques que les activités courantes ;
- ergonomie : conseils et analyses de risques sur le poste de travail administratif « entrée courrier » ;
- hygiène : suivis et actions correctives sur les sanitaires (douches) de la station d'épuration de Lives où la légionnelle est présente ;
- poursuite des rénovations d'armoires électriques au département « épuration » suivant les analyses de risques spécifiques basées sur la Directive Machine et sur les risques électriques ;
- poursuite des analyses de risques sur les piscines reprises en exploitation par l'INASEP : entretien des équipements de traitement de l'eau et de l'air des piscines, fiche de poste de travail ;
- suivi des actions préventives et correctives du PGJA (Plan de Gestion Journalier des Actions) ;
- animation des Comités de Concertation de Base (équivalence au secteur privé du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail).

6.2.2. Accidentologie

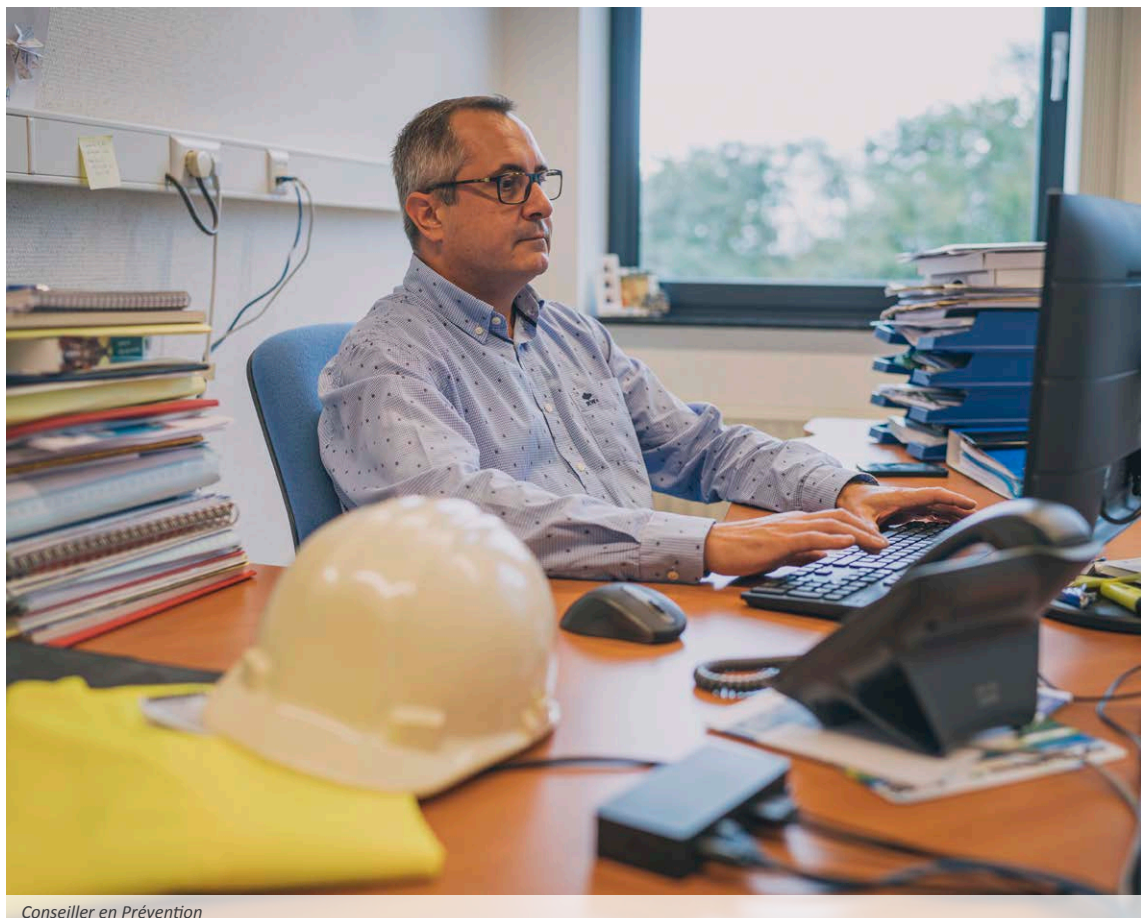
En 2024, on a dénombré :

Nombre de TRAVAILLEURS	287
Accidents de travail SANS INCAPACITÉ	4
Accidents de travail AVEC INCAPACITÉ	12
Accidents SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL	1
Nombre de JOURS D'INCAPACITÉ	128
Taux de fréquence des accidents de travail	31,34
Taux de gravité des accidents de travail	0,33
Taux de gravité global des accidents de travail	0,33

Pour améliorer la situation, nous sensibilisons et encourageons la hiérarchie ainsi que les employés à adopter une approche préventive en amont de leurs activités, ce qui permet de réduire le risque d'accidents au travail. Nous menons ainsi de nombreuses analyses de risques à travers une approche pluridisciplinaire et participative. La contribution de chacun est essentielle pour mettre en œuvre des actions préventives et correctives concernant les équipements, les installations et les activités. Cela incite les travailleurs à partager leur perception des risques et à proposer des solutions pour les atténuer, qui sont par conséquent mieux adaptées et plus réalistes en fonction des tâches réelles.

Ces démarches sont reprises au plan d'action annuel et global de prévention de l'entreprise. Elles permettent à l'employeur et à la ligne hiérarchique d'accentuer la promotion du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Des réunions régulières se poursuivent pour tenir compte des obstacles qui empêchent les réalisations.

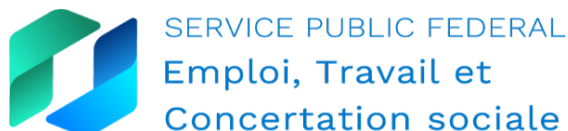
« L'eau est essentielle à toute forme de vie sur terre. Si nous devons la préserver, préservons celles et ceux qui assurent son transport, son traitement et sa qualité ».



Conseiller en Prévention

Rapport Annuel du service Interne pour la prévention et la protection au travail

Formulaire A - Exercice 2024



Direction générale Contrôle du bien-être au travail
Direction des services généraux

Attention!

Ce formulaire A est destiné à être utilisé par un employeur ayant un service interne **sans sections**.

Le formulaire B est destiné à être utilisé par un employeur ayant un service interne au sein duquel sont créées **des sections**.

Le formulaire C est destiné au groupe d'employeurs qui organisent un service commun pour la prévention et la protection au travail, soit en application d'un arrêté royal pris sur base de l'article 38 de la loi du bien-être, soit en application de l'art. 50 de cette loi leur permettant de constituer une unité technique d'exploitation. Ce service commun peut avoir des sections ou non.

Pour remplir correctement ce formulaire, il est recommandé de lire attentivement la notice explicative.

Tous les formulaires, ainsi que la notice explicative, sont disponibles sur

<https://www.emploi.belgique.be/fr/rapport-annuel-du-service-interne-de-prevention-et-de-protection-au-travail-exercice-2024>

1 Données générales

1.1 Données d'identification de l'employeur

Dénomination officielle : INASEP
Raison sociale (S.A. ou S.P.R.L ou A.S.B.L ...) : Société Coopérative
Rue + n° : rue des Viaux 1b
Code postal: 5100 Commune : NANINNE
Numéro d'identification (10 chiffres - n° TVA + « 0 » en avant) : 0218735790
Tél.: 081 40 75 11 // Fax : 081 40 75 45
Adresse électronique : info@inasep.be
Activité principale (description) : Bureau d'études, distribution d'eau, épuration, laboratoire
Code NACE-BEL (5 chiffres) : 36000 et 37000
Nombre de travailleurs (en 2017) : 287
Gestionnaire (nom et fonction) : M. Didier HELLIN, Directeur Général

Si l'employeur a **plusieurs unités d'établissement**, remplir le tableau de l'annexe « unités »

1.2 Données relatives au service interne pour la prévention et la protection au travail

1.2.1 Qui dirige le service interne de prévention et de protection au travail?

Nom et prénom : Delchambre Sébastien

Tél.: 0477 80 82 40

1.2.2 Quelle est la qualité de cette personne? (cocher la réponse adéquate)

- ☐ Gestionnaire de l'entreprise
☒ Conseiller en prévention « sécurité du travail »
☐ Conseiller en prévention « médecin du travail ».

Donner le nom du conseiller en prévention coordinateur « sécurité du travail » : M. Delchambre Sébastien

1.2.3 Quel est le niveau de formation du conseiller en prévention « sécurité du travail »?
(cocher la réponse adéquate)

- ☐ Formation de base
☐ Niveau 2
☒ Niveau 1

1.2.4 Quelle est la durée minimale des prestations comme conseiller en prévention de la personne qui dirige le service interne (en % équivalent temps plein) ? 100 %

1.2.5 Le service compte-t-il d'autres conseillers en prévention? (cocher la réponse adéquate)

- ☒ Non
☐ Oui

Si oui, nombre :

Durée totale de leurs prestations comme conseiller en prévention (en % d'équivalent temps plein) : %

1.2.6 Nom du médecin du travail : Bekima Mband Adrien Stéphane (cocher la réponse adéquate)

- ☐ Membre du personnel du service **interne** pour la prévention et la protection au travail
☒ Membre du personnel du service **externe** pour la prévention et la protection au travail

1.2.7 Donner l'adresse du service interne si elle diffère de l'adresse de l'employeur

Rue + n°: **rue Gaucheret 89/90**

Code postal : **1030**

Commune : **Bruxelles**

1.2.8 Identité du service externe de prévention et de protection au travail :

1.3 Données relatives à l'organe de concertation pour la prévention et la protection au travail

1.3.1 Nature de l'organe de concertation : (cocher la réponse adéquate)

- ☐ Comité pour la prévention et la protection au travail.
☐ Délégation syndicale (s'il n'y a pas de comité)
☒ Comité de concertation (dans les services publics).

1.3.2 Qui est le président du comité? (cocher la réponse adéquate)

- ☐ Gestionnaire mentionné au point 1.1
☒ Autre personne (nom et fonction) : **M. Luc DELIRE**

1.3.3 Nombres de réunions de l'organe de concertation : 6

2. Données statistiques

2.1 Nombre d'heures de travail réellement prestées : 382885 (A)

2.2 Renseignements relatifs aux accidents sur le lieu de travail

	ACCIDENTS MORTELS	ACCIDENTS AVEC INCAPACITÉ PERMANENTE	ACCIDENTS AVEC INCAPACITÉ TEMPORAIRE	TOTAL	FORMULE
Nombre	0	0	12	12 (B)	$T_r = \frac{B \times 1.000.000}{A} = 31,34$
Nombre de journées- calendrier perdues	0	0	128	128 (C)	$T_{gr} = \frac{C \times 1.000}{A} = 0,33$
Nombre de journées forfaitaires d'incapacité	0	0		0 (D)	$T_{gg} = \frac{(C+D) \times 1.000}{A} = 0,33$

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents de travail : 4

Nombre d'accidents bénins : 3

2.3 Renseignements relatifs aux accidents survenus sur le chemin du travail

Nombre total: 1, dont 0 mortel

Remplir l'annexe « statistiques » avec les statistiques détaillées concernant les accidents dans les différentes unités d'établissement renseignés dans l'annexe « unités », où ont été prestées au moins **80 000** heures.

2.4 Nombre d'heures de travail et d'accidents du travail de certaines catégories de travailleurs

	HEURES DE TRAVAIL	ACCIDENTS DU TRAVAIL
a. Etudiants travailleurs	2 603	0
b. Travailleurs intérimaires	779	0
c. Travailleurs d'employeurs externes (travail par contrat)	261	0

3 Renseignements relatifs à la sécurité du travail

3.1 Donner les mesures les plus importantes prises en 2024 pour promouvoir ou assurer la sécurité du travail (consulter la note explicative)

MESURES PRISES	INITIATEUR
a. Installation de 40 compteurs XYlog avec données télégestion / suivi réseau à données télétransmises : ergonomie, diminution ouverture CV diminution TMS, charges mentales, phsyiques	LH - SIPP
b. Aménagement ouverture / adaptation capots accès CV VORTEX Namur : facilité intervention hebdomadaire curages - ergonomie - diminution TMS	LH - SIPP
c. CARESCAN PROLIPSI INASEP-DE : évaluation des écarts - 10 livres CODEX - Plan actions - objectifs amélioration sécurité et santé au travail - mise en place vers une culture sécurité au travail	SIPP
d. Process Chaux : début anaris sur process - EAMES - prescriptions minimales de sécurité équipements de travail - Directive Machines	SIPP
e. Mise en conformité installations électriques Bâtiment provincial Philippeville et modernisation embellissement lieux de travail et cantine	DG

3.2 Renseignements relatifs aux contrôles obligatoires

GENRE DES APPAREILS ET INSTALLATIONS CONTRÔLÉS	NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE
Appareils de levage (ascenseurs, grues, élévateurs...)	50
Installations électriques haute tension	12
Installations électriques basse tension	23
Appareils à vapeur	0
Autres (préciser: harnais ou ceintures ou ...) : incendie - chaudières - réservoirs sous pression-climatisations HVAC / VMC - échelles mobiles, escabelles, escabeaux, fixes-antichutes - Lignes de vie - boîtes de 1 ^{er} soins - DEA	30

3.3 Plan d'action annuel pour l'exercice en 2025

Donnez un aperçu des **cinq** principaux thèmes repris au plan d'action avec leur délai de réalisation (consulter la note explicative) :

- a. Suivi du plan d'actions par priorité à la gestion des risques de niveaux très élevé et élevé / Résorption des actions HD.
- b. Plan actions PROLIPSI : Anaris Travail de nuit : Fiche de poste de travail / Signalisation chantier AGW 2020 / Formation à l'anaris LH et sensibilisation responsabilité BET
- c. Sensibilisation par la LH aux poussières de Silice Cristalline Alvéolaire (SCA - Silices cristallines alvéolaires) émisent lors des travaux de coupe et forage béton / voiries
- d. PPSS - Travaux avec Entreprise extérieure - Sous-traitant - permis de travail - Chapitre IV loi 04/08/1996
- e. Procédure - instruction de travail pour intervention sur consuite en Asbeste-ciment d'eau potable

3.4 Plan global de prévention

Disposez-vous d'un plan global de prévention écrit ? (cocher la réponse adéquate)

- ☒ Oui
☐ Non

4 Renseignements relatifs à la santé et à l'hygiène au travail

4.1 Existe-t-il un inventaire amiante? (cocher la réponse adéquate)

- ☒ Oui
☐ Non

4.2 Les rapports suivants existent-ils (prière de les annexer) ? (cocher la réponse adéquate)

- ☒ Le(s) rapport(s) de visite des lieux de travail établis par le médecin du travail
☐ Le(s) rapport(s) du service chargé de la surveillance médicale

5 Renseignements relatifs à la formation

5.1 Principales initiatives prises par le service interne : Accompagnement CareScan politique BET en DE et INASEP - Formation à l'utilisation d'EPI antichute / travaux en hauteur de base DE - Formations MENSURA : xxx

5.2 Principales initiatives prises pour les membres du service interne : Recyclage Club prévention

6 Renseignements relatifs à l'information du personnel

6.1 Nombre de rapports mensuels établis par le service interne : 6

6.2 A-t-on rédigé d'autres documents et a-t-on mené des actions d'information ?

- ☐ Non
☒ Oui

Si oui, les citer : Rapports anaris - rapports avis SIPP - procédures SIPP - ISO-9001 - Avis SIPP procédure des 3 feux verts
- Avis permis de travail - avis interventions avec EE - Avis sur marchés publics, Fiche poste de travail
exploitants piscines publics...

7 Renseignements relatifs à la prévention des risques psychosociaux au travail

7.1 Mesures de prévention collectives prises pour prévenir les risques psychosociaux au travail :

Mesures de prévention nécessaires à mettre en oeuvre dans la situation de travail spécifique et leurs justifications au
département Laboratoire

7.2 Nombre de demandes d'analyse de risques de situations de travail spécifiques

7.3 Incidents de nature psychosociale communiqués directement à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux :

7.3.1 Interventions psychosociales informelles

- a. Nombre d'interventions de la personne de confiance : 0
- b. Nombre d'interventions du conseiller en prévention aspects psychosociaux : 1
- c. Nombre en fonction du type d'intervention :
 - c.1. Conseil - accueil : 1
 - c.2. Intervention : 0
 - c.3. Conciliation : 0

7.3.2 Interventions psychosociales formelles

- a. Nombre de demandes :
 - a.1. à caractère principalement collectif : 0
 - a.2. à caractère principalement individuel (hors faits de violence ou de harcèlement) : 0
 - a.3. pour faits de violence ou de harcèlement au travail : 0
- b. Nombre total de demandes d'intervention psychosociales formelles déposées à la suite d'une intervention informelle : 0
- c. Nombre de mesures :
 - c.1. Mesures individuelles : 0
 - c.2. Mesures collectives : 0
 - c.3. Pas de mesures : 0
 - c.4. Intervention de l'inspection du Contrôle du Bien-être au travail : 0

7.4 Registre des faits de tiers visé à l'article I.3-3 du code du bien-être au travail

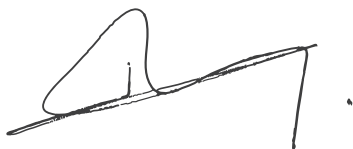
- a. Nombre de faits enregistrés : 1
- b. Nombre selon la nature des faits :
 - b.1. Violence physique : 1
 - b.2. Violence psychique : 1
 - b.3. Harcèlement moral : 0
 - b.4. Harcèlement sexuel : 0
 - b.5. Autres : 0

Date : 06/03/2025

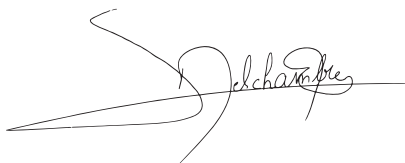
Le gestionnaire,

Le conseiller en prévention,
(chargé de direction)

Nom : **M. Didier Hellin**



Nom : **M. Delchambre Sébastien**



Annexe « unités » : liste des unités d'établissement de 10 travailleurs ou plus

NUMÉRO D'ORDRE DE L'UNITÉ D'ÉTABLISSEMENT	NOM COMMERCIAL	ADRESSE DU L'UNITÉ D'ÉTABLISSEMENT (rue - code postal - commune)	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	CODE NACE-BEL OU DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE	TÉL. - FAX - EMAIL GESTIONNAIRE (NOM ET FONCTION)
1.	INASEP	Rue des Viaux 1b à 5100 Naninne	110	36000	Tél. 081 40 75 85 Fax : 081 40 75 45 E-mail : didier.hellin@INASEP.be Gestionnaire : DG Didier Hellin
2.	INASEP	Rue de l'Hôpital 6 à 5600 Philippeville.	76	36000	Tél. 071 66 79 25 Fax : 071 66 80 18 E-mail : olivier.lahaut@INASEP.be Gestionnaire : ing. Olivier Lahaut
3.	INASEP	Station épuration de Lives-Brumagne. Exploitation des eaux usées (SEEU)	101	37000	Tél. 081 40 75 86 Fax : E-mail : olivier.bourlon@INASEP.be Gestionnaire : Ir Olivier BOURLON
4.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
5.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
6.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
7.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
8.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :
9.					Tél. Fax : E-mail : Gestionnaire :

Annexe « statistiques » : liste détaillée des accidents du travail par unité d'établissement
(à donner seulement pour les unités d'établissements dans lesquels sont prestées par tous les travailleurs de l'unité
80 000 heures de travail ou plus)

Numéro d'ordre de l'unité d'établissement																		
1. Nombre d'heures prestées (A)																		
2. Nombre d'accidents mortels																		
3. Nombre d'accidents avec incapacité permanente																		
4. Nombre d'accidents avec incapacité temporaire																		
5. Nombre total d'accidents (B)																		
6. Taux de fréquence (B x 1 000 000 / A)																		
7. Nombre de journées-calendrier réellement perdues (accidents mortels)																		
8. Nombre de journées-calendrier réellement perdues (accidents avec incapacité permanente)																		
9. Nombre de journées-calendrier réellement perdues (acc. avec incapacité temporaire)																		
10. Nombre de journées-calendrier réellement perdues (C)																		
11. Taux de gravité réel (C x 1 000 / A)																		
12. Nombre de journées forfaitaires d'incapacité (accidents mortels)																		
13. Nombre de journées forfaitaires d'incapacité (incapacité permanente)																		
14. Nombre total de journées forfaitaires d'incapacité (D)																		
15. Taux de gravité global (C + D) x 1 000 / A																		
16. Nombre d'autres accidents																		
17. Nombre d'accidents bénins																		
18. Nombre d'accidents sur le chemin du travail																		
19. Nombre d'accidents mortels sur le chemin du travail																		
1	151 303	0	0	1	1	6,61	0	0	2	2	0,013	0	0	0	0,013	1	0	
2	95 556	0	0	6	8	83,72	0	0	78	78	0,82	0	0	0	0,82	0	0	
3	136 026	0	0	4	6	44,11	0	0	46	46	0,34	0	0	0	0,34	0	0	



Rapport d'activités 2024

Ce rapport reprend un aperçu des activités que Mensura a effectué pour vous pendant l'année civile précédente.
Si vous avez des questions sur le rapport d'activité, vous pouvez contacter votre gestionnaire de dossier.

Nom	INASEP INTERC.NAMUROISE DE SERVICES PUBLICS
Numéro d'affiliation Mensura	6064045.1
Catégorie 2023	B
Catégorie actuelle	B
Numéro BCE	0218735790
Code NACE	36.000 Captage, traitement et distribution d'eau
Conseiller en prévention-médecin du travail	Bekima Mbang Adrien Stephane
Conseiller en prévention aspects psychosociaux	Eline Jeanbaptiste / Nathalie Bruwier
Gestionnaire de dossier	Thémelin Elodie (e.themelin@mensura.be)
Visiteur de l'entreprise	Bekima Mbang Adrien Stephane



Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

1/6

I. Activités pour l'entreprise – Surveillance médicale

Nombre de travailleurs

	Nombre de travailleurs
Travailleurs soumis annuellement	8
Travailleurs soumis tous les 2 ans	97
Travailleurs non soumis	54

Évaluations de santé

	Nombre d'exams chez les travailleurs soumis	Nombre d'exams chez les travailleurs non-soumis
Recrutement	17	
Examen périodique	38	
Actes médicaux intermédiaires supplémentaires	32	
Protection de la maternité	1	
Consultation spontanée	0	2

	Nombre d'exams
Aptitude à la conduite	1

Examens du travailleur en incapacité de travail

Nombre de malades de longue durée

	Nombre
Nombre de malades de longue durée (au moins 4 semaines de maladie)	8

* Si le client a fourni l'information à Mensura, le nombre correct de malades de longue durée sera affiché.

Reprise du travail

	Soumis	Non soumis
Examen de pré-reprise du travail	0	1
Examen de reprise du travail	5	0

Autres activités surveillance médicale

19/09/2024 - Adrien Stephane Bekima Mbang - Avis concernant l'analyse de risque - 1 heure(s) et 0 minutes

20/12/2024 - Vincent Kengni Fondjie - Domaine Bien-Être Médecine du Travail - 0 heure(s) et 15 minutes

Vaccinations contre la grippe

Nombre de vaccins antigrippaux commandés en 2024: 0

II. Activités pour l'entreprise – Gestion des risques

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail

23/02/2024 - Adrien Stephane Bekima Mbang - Réunion suite au rapport annuel médical

Dossiers psychosociaux

Maud Persenaire - PSY-2024-046198

Missions à la demande du client

Ergonomie - Formation - Aazdine Bajou - 1 intervention(s)

Ergonomie - Quick Response Conseil Ergonomique - Caroline Pirotte - 1 intervention(s)

Hygiène industrielle et de Toxicologie - Formation - Dirk ADH_Adang - 1 intervention(s)

Aspects psychosociaux - Coaching individuel - Emmanuelle Pochet - 4 intervention(s)

Aspects psychosociaux - Risques psychosociaux - Conciliation - Nathalie Bruwier - 7 intervention(s)

Autres activités gestion des risques

29/01/2024 - Coordination du client – administration pour le client

09/02/2024 - Coordination du client – administration pour le client

09/02/2024 - Coordination du client – administration pour le client

12/02/2024 - Coordination du client – explication à l'entreprise

12/02/2024 - Coordination du client – explication à l'entreprise

24/05/2024 - Coordination du client – administration pour le client

07/10/2024 - Coordination du client – administration pour le client

Avis

26/06/2024 - Surveillance médicale - Avis médical risques physiques - Adrien Stephane Bekima Mbang - 3 heure(s) et 0 minutes

30/06/2024 - Surveillance médicale - Avis concernant l'analyse de risque - Adrien Stephane Bekima Mbang - 1 heure(s) et 15 minutes

26/06/2024 - Surveillance médicale - Avis médical risques physiques - Adrien Stephane Bekima Mbang - 3 heure(s) et 0 minutes



Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

3/6

III. Formations - Learn&Connect

22/03/2024 - Travailler en toute sécurité sur des installations électriques - personnes qualifiées BA5 (7 heures) - 1 participant(s)
28/05/2024 - Secouriste (premiers secours) - niveau de base (formation de jour - 15 heures) - 2 participant(s)
23/09/2024 - Prévention et lutte contre les incendies - 2 participant(s)
01/10/2024 - Secouriste (premiers secours) - niveau de base (formation de jour - 15 heures) - 1 participant(s)
28/11/2024 - Recyclage prévention et lutte contre les incendies (1/2 j) - 1 participant(s)
03/12/2024 - Secouriste (premiers secours) - niveau de base (formation de jour - 15 heures) - 2 participant(s)
19/12/2024 - Prévention et lutte contre les incendies - 1 participant(s)

IV. Activités pour l'entreprise – Vitality

Pas d'activité



**Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.**

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

4/6



Note:

Visite d'entreprise périodique : La visite permet de décrire les dangers et les risques dans l'entreprise, sur la base des constatations faites par Mensura en réponse à tous les services fournis dans votre entreprise (par exemple, examen du lieu et des postes de travail, surveillance de la santé, enquêtes à la suite d'accidents du travail, etc.)

Visite de reconnaissance d'entreprise: Lors de l'affiliation, le siège social avec les principales activités est sélectionné et visité pour comprendre les principaux risques et dangers afin d'optimiser nos services, y compris la surveillance de la santé, pour votre entreprise et vos employés. Au cours de cette visite, nous indiquons quels sont les risques prioritaires et les mesures préventives correspondantes. Le cas échéant, nous établissons le calendrier des visites pour planifier les visites des lieux de travail (sièges, cours, etc...)

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail: activité lors de laquelle le conseiller en prévention (-médecin du travail) était présent au CPPT de votre entreprise.

Accidents de travail graves: l'activité par numéro de référence pour laquelle le conseiller en prévention sécurité au travail du SEPP a rédigé, dans le cadre de législation actuelle, un rapport circonstancié suite à un accident du travail grave.

Accidents de travail non graves: l'activité par numéro de référence pour laquelle le conseiller en prévention sécurité au travail du SEPP a rédigé, dans le cadre de législation actuelle, un rapport circonstancié suite à un accident du travail non grave.

Dossiers psychosociaux: l'activité par numéro de référence pour laquelle un dossier psychosocial est traité au SEPP dans le cadre de la législation actuelle. Vous retrouverez plus d'information dans la section V.

Missions à la demande du client: l'énumération unique des différents contrats de projet avec le nombre d'interventions réalisées.

Autres activités:

- Votre coordinateur client assigné réalise l'activité commerciale technique ; dans cette rubrique vous trouverez ces activités.
- Dans la rubrique Check-in tool, vous trouverez les activités réalisées à cet égard. Le Check-In tool est destiné aux nouveaux travailleurs. Le nouveau travailleur doit remplir un bref questionnaire. Sur cette base, il/elle recevra un rapport personnel contenant des informations et des conseils.

Avis: l'énumération des différentes demandes d'information traitées pour votre entreprise.

Formations: Énumération des formations suivies par vos employés chez Mensura, si le nombre d'employés est connu, cela sera également indiqué. Dans la législation actuelle, le SEPP doit coopérer à l'analyse des risques du travail sur écran et à la formation en matière de sécurité alimentaire (E-food). Dans cette section, vous trouverez l'activité réalisée.

Examens médicaux préventifs : Liste des examens médicaux préventifs proposés par l'employeur à ses employés dans le cadre de la politique de santé (CCT 104).

Pour plus d'info sur l'activité réalisée, veuillez consulter les fiches produits sur notre zone clients.
(<https://www.mymensura.be>)



Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

5/6

V. Renseignements relatifs à la prévention des risques psychosociaux au travail

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux au travail (Code I.3) toutes les entreprises sont tenues de réaliser chaque année dans leur organisation une évaluation des risques psychosociaux. Les informations ci-jointes peuvent aider à faire cette évaluation. Certains éléments ont déjà été fournis par Mensura. Nous conseillons de compléter les points en suspens (marqués avec un (*)). Rédigez cela en consultation avec le conseiller en prévention interne, la personne de confiance et, éventuellement, le médecin du travail.

Si vous souhaitez obtenir un soutien supplémentaire, veuillez prendre contact avec le conseiller en prévention risques psychosociaux.

1. *Mesures de prévention collectives prises pour prévenir les risques psychosociaux au travail (exemples: réalisation d'une analyse des risques aspects psychosociaux, désignation et formation de personnes de confiance, sensibilisation au stress et au burn-out...):*

Générales (*):

Incidents de nature psychosociale qui se sont répétés (*):

Nombre: 0

Origine:

Statut des personnes impliquées (dernier dossier):

2. *Nombre de demande d'analyse de risques concernant les risques psychosociaux de situations de travail spécifiques visée à l'article I.3-6.- §1 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail: 0*

3. *Incidents de nature psychosociale communiqués directement à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux (*):*

3.1 Interventions psychosociales informelles:

a. Nombre d'interventions de la personne de confiance (*):

b. Nombre d'interventions du conseiller en prévention aspects psychosociaux: 1

c. Nombre en fonction de la nature de l'intervention:

c.1. Accueil, conseil: 1

c.2. Intervention: 0

c.3. Conciliation: 0

3.2 Interventions psychosociales formelles:

a. Nombre de demandes: 0

a.1. à caractère principalement collectif: 0

a.2. à caractère principalement individuel: 0

a.3. pour faits de violence ou de harcèlement au travail: 0

b. Nombre total de demandes d'interventions psychosociales formelles déposées à la suite d'une intervention psychosociale informelle: 0

4. *Registre des faits de tiers visés à l'article I.3-3.- §1 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail (*):*

a. Nombre de faits enregistrés:

b. Nombre selon la nature des faits

b.1. Violence physique:

b.2. Violence psychique:

b.3. Harcèlement moral:

b.4. Harcèlement sexuel:

b.5. Autres:

5. *Éléments relatifs aux risques psychosociaux communiqués par le conseiller en prévention-médecin du travail (les conseils dans le cadre de la réintégration comprenaient): 0*

Traitement des données personnelles conformément au Règlement général sur la protection des données (ou 'RGPD'). Mensura s'attend à ce que le principe du traitement minimal des données soit appliqué en ce qui concerne ce document ; en ne communiquant aux personnes compétentes que ce qui est essentiel pour remplir la mission légale.

6.3 SERVICE COMMUNICATION

L'année 2024 a permis de poursuivre le déploiement de la stratégie de communication de l'INASEP au travers des différents outils définis : présence sur les réseaux sociaux, newsletter mensuelle, journal d'entreprise, intranet. La présence de l'INASEP au sein du Village de l'eau dans le cadre du salon Municipalia a été un moment important de la communication avec les associés et affiliés.

L'année est restée marquée par l'actualité en lien avec les PFAS et autres polluants émergents, que ce soit dans le domaine de la production distribution d'eau ou dans le domaine de l'assainissement des eaux usées. Une importante coordination des principaux acteurs du secteur a été déployée dans ce domaine : campagnes de mesures et screening de la situation, suivi régulier ainsi que la mise en place d'une communication structurée et très pro-active des mesures prises ont permis de mieux gérer ces situations.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de l'alliance des principaux acteurs de l'eau. De même, AQUAWAL, en tant que fédération des acteurs publics du secteur de l'eau en Wallonie, continue à jouer un rôle important de concertation et de collaboration dans le domaine de la communication sur les thématiques importantes de la gestion de l'eau.

com'



Equipe du Service Communication

6.3.1 Communication externe : événements

Village de l'Eau au Salon Municipalia

La 19^e édition du Salon Municipalia s'est tenue les 18 et 19 avril 2024 au WEX de Marche-en-Famenne où près de 420 exposants ont répondu aux attentes des mandataires wallons venus en nombre à l'aube de deux échéances électorales importantes.

Après plusieurs déménagements et transformations du stand du Village de l'eau, nous tenons enfin le concept tant attendu : un magnifique stand où l'espace est suffisamment grand (120 m²), ouvert sur trois côtés et disposant de beaux outils de promotion.



Salon Municipalia // Village de l'eau



Salon Municipalia // Village de l'eau



Salon Municipalia // Village de l'eau

Réunion annuelle des affiliés AGREA

Le 12 juin 2024, s'est tenue la désormais traditionnelle journée des communes affiliées à l'AGREA. Cet événement a été l'occasion pour les membres du Service Gestion des Réseaux (GRE) d'échanger avec les membres des administrations communales avec lesquels ils collaborent au quotidien.

Au programme de cette année étaient prévues une série de présentations ainsi qu'une démonstration en extérieur. Ces présentations avaient pour objectif de faire un état des lieux des différents services proposés : cadastre et inspection des réseaux d'égouttage, études hydrauliques, gestion patrimoniale des réseaux (canalisations et voiries) et gestion de l'eau à la parcelle.

Certaines évolutions du portail cartographique, ainsi que la perspective de nouveaux services à proposer dans le cadre de l'AGREA, ont également pu être mises en lumière.

Une démonstration de zoomage s'est déroulée l'après-midi sur le parking du site durant laquelle nos équipes de terrain ont pu montrer leur savoir-faire en termes de cadastre et d'inspection visuelle des réseaux.

Inaugurations et conférences de presse

Inauguration des tronçons de Huy et de Gesves du VICIGAL (Septembre)



Réunion annuelle des affiliés AGREA



Réunion annuelle des affiliés AGREA

inasep
votre eau, notre métier

SERVICE GESTION DES RÉSEAUX

AGREA
ASSISTANCE À LA GESTION
DES RÉSEAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Cadastres et cartographie informatisée des réseaux d'égouttage

Hydrologie des bassins versants et hydraulique des réseaux

Assistance à la gestion technique des réseaux

Aide aux Affiliés dans le cadre de la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)

SYGERCO
Système de Gestion des Routes Communales

Outil de collecte et d'analyse des données de l'état des voiries communales

agrea@inasep.be www.inasep.be



Réunion annuelle des affiliés AGREA

6.3.2 Communication externe : supports de communication

Newsletters

En 2024, nous avons publié des newsletters régulières afin de tenir nos abonnés informés des dernières actualités, projets et événements. Notre engagement constant dans la communication via les Newsletters a contribué à renforcer notre visibilité et à fidéliser notre audience. Voici les thématiques développées.

Janvier // Attention au gel

Février // 3 projets PRR – Collaborations entre la Province de Namur et l'INASEP

Mars // Sécurisation des chantiers CSS

Avril // Biodiversité à l'INASEP

Mai // Gestion des piscines publiques

Juin // Déclaration environnementale 2023 (Performances 2022)

Juillet // Rapport annuel 2023

Août // SERVEG Parc d'activité économique Condrols

Septembre // Service Gestion des Réseaux

Octobre // ViciGAL

Novembre // Chantier ARTENCO – Réaménagement du Moulin de Wanlin

Décembre // Présentation des vœux

Réseaux sociaux

Nos plateformes de médias sociaux ont été un moyen efficace pour communiquer avec notre cible. Nous avons partagé des informations pertinentes et réalisé des mises à jour en temps réel. Le nombre d'abonnés a continué à croître, témoignant de l'impact positif de notre stratégie de communication.

Autres supports de communication externe

Certains supports, réalisés en interne, ont été imprimés et envoyés à nos associés.

- Rapport d'activités 2023.
- Déclaration environnementale 2023 – Performances 2022.
- Reportages photos.
- Calendriers scolaires 2024-2025 (en collaboration avec Aquawal).
- Plaque de présentation du Service AGREA.
- Affiches d'information mises à jour dans le cadre du Service de Lutte contre l'Incendie.
- Cartes de vœux



6.3.3 Communication interne

Journal interne

Le Service Communication a produit en 2024 trois numéros de son journal interne, « Le Bon Tuy'eau » (avril, septembre, décembre).

Intranet

La plateforme interne de l'Intercommunale poursuit son développement. Son contenu est régulièrement mis à jour afin de donner à l'ensemble du personnel toutes les informations nécessaires pour réaliser un travail efficace.

Revue de Presse

Une lecture quotidienne de la presse locale est effectuée par la Responsable Communication. Les articles les plus pertinents sont envoyés par mail au Comité de Direction élargi.

La Responsable Communication gère les contacts avec la presse et veille à la bonne promotion des projets suivis par l'INASEP. Des contacts avec les Rédacteurs en chef sont pris lorsque l'image de l'Intercommunale est injustement mise à mal. Dans ce cas, un article correctif est suggéré ou un droit de réponse est envoyé à la Rédaction.

Autres supports de communication interne

D'autres supports, réalisés en interne, sont transmis aux membres du personnel.

- Lettre d'information dans le cadre de la certification ISO 9001 ;
- Mises à jour de documents respectant la charte graphique (offres d'emploi, cartes de visite, signatures mail, cartons compliments...);
- Mise à jour du contenu de présentation des métiers de l'INASEP (PWP et vidéos) ;
- Enquêtes de satisfaction internes ;
- Création des différents visuels pour l'Amicale.

Que ce soit en communication externe ou interne, nous continuons à explorer de nouvelles façons de renforcer la communication au sein de notre entreprise.



Le Bon Tuy'eau // Avril - Septembre - Décembre 2024

6.4 SERVICE INFORMATIQUE

6.4.1 Outils de Gestion

Le Service Production Distribution d'eau utilise l'outil de gestion Gedripo. En 2024, un accent a été mis sur la récupération des index des compteurs d'eau de distribution directement dans cette application. Cela a nécessité la modification de scripts du call center et la mise en place d'une page web dédiée avec accès possible via un QR Code.

Le site web du Service de la distribution d'eau et l'Espace client ont été mis à niveau pour suivre les changements de version du CMS Drupal (outil de gestion de contenu web).

Le nouveau logiciel Digifex sur tablette a été mis en test. Il permet de fournir aux ouvriers les ordres de travaux de manière digitale et géolocalisée. Des ajustements sont toujours en cours concernant le couplage au logiciel Gedripo.

Au Bureau d'études, le nouvel outil de gestion des projets SuiteProG a été adopté et a remplacé PlanningForce. Des passerelles ont été mises en place pour l'échange d'informations avec les autres applications utilisées par le service : Protein (facturation chantier), DynamicFlows (gestion du courrier) et 3P (gestion des marchés publics).

L'application Qualicam a continué à être développée en accord avec les exigences du Bureau d'études. Des améliorations ont été apportées à la gestion des déchets, à la génération des formules de révision et à la présentation des métrés.

Au Service Exploitation des eaux usées, la version mobile de l'application Ouvrages a été déployée sur les tablettes des agents de terrain, avec succès. Les développements de cette application mobile continuent. Elle est amenée à se substituer à la version Ouvrages de bureau pour tous les aspects d'encodage.

A la suite du choix par le service IT de l'outil Intune de gestion des appareils mobiles (outil MDM = Mobile Device Management), des formations ont été assurées pour les utilisateurs de cet outil, c'est-à-dire les administrateurs d'une cellule de l'IT. Les GSM et tablettes du Service Production Distribution d'eau sont presque tous gérés (configurés et administrés) de manière centralisée, automatisée, uniforme et à distance, ce qui renforce grandement la sécurité du système informatique et réduit fortement le travail de configuration et de support pour les agents IT. Au Service Exploitation des eaux usées, seules les tablettes ont été introduites dans ce système en 2024. Les smartphones de ce service suivront.

6.4.2 Sécurité informatique

De manière à rencontrer les objectifs de sécurité fixés par la Directive européenne NIS2, l'INASEP a opté pour une première étape consistant en un audit de sécurité qui a été réalisé par la société Digit'Eaux. Cet audit a abouti en 2025 à un rapport et à différentes recommandations en février 2025. La mise en œuvre de ces recommandations aura lieu en 2025.

L'installation de points d'accès Wifi sur les ouvrages gérés par le Service Exploitation des eaux usées a fait l'objet de tests concluants en matière de sécurité. Moins d'une dizaine d'ouvrages ont été équipés en 2024 et le déploiement de cette solution se poursuivra en 2025.

6.4.3 Gestion documentaire

Le projet de Gestion Electronique des Documents (GED) sur base de la solution DynamicFlows a été poursuivi durant l'année 2024. Il avait été initié fin 2022, par la mise en service d'un premier module, ébauche de gestion du courrier entrant.

Les développements commencés en 2023 ont été poursuivis mais ils sont toujours en cours. Il s'agit d'un CRM (gestionnaire des relations client, plus simplement compris comme un « annuaire d'entreprise »), un portail web d'échange de documents avec les communes, un workflow lié à la base documentaire de gestion de la qualité (ISO 9001 en Distribution d'eau, ISO 14001 /EMAS en Exploitation des ouvrages d'assainissement, ISO 17025 au Laboratoire). Une DMR (Digital Mail Room, un point de centralisation du courrier parvenant par différents canaux) pour le Service de la Distribution d'eau a également été développée. Le CRM, le portail et la DMR sont toujours en phase de test. La gestion de la Qualité est opérationnelle.

D'autres modules supplémentaires seront développés ultérieurement.

6.4.4 Analyse de données

Au Service Exploitation des eaux usées, un logiciel de traitement des données collectées par les automates (TBox) présents sur les différents ouvrages a été installé et testé. Il s'agit de l'application Pluto. Elle devra remplacer l'application TView qui atteint ses limites en termes de volume de données à traiter.

D'un point de vue plus général, avec l'avènement de l'Intelligence Artificielle (IA), la Direction générale et plusieurs membres du service IT se sont intéressés aux opportunités qu'offrent ces nouvelles technologies dans le domaine de l'exploitation des données que récolte et emmagasine l'entreprise. Cela concerne le domaine de l'automatisation via des ChatBot par exemple, ainsi que le domaine de la bureautique, pour commencer.

L'application MS Copilot a été testée sans vraiment convaincre jusqu'à présent.

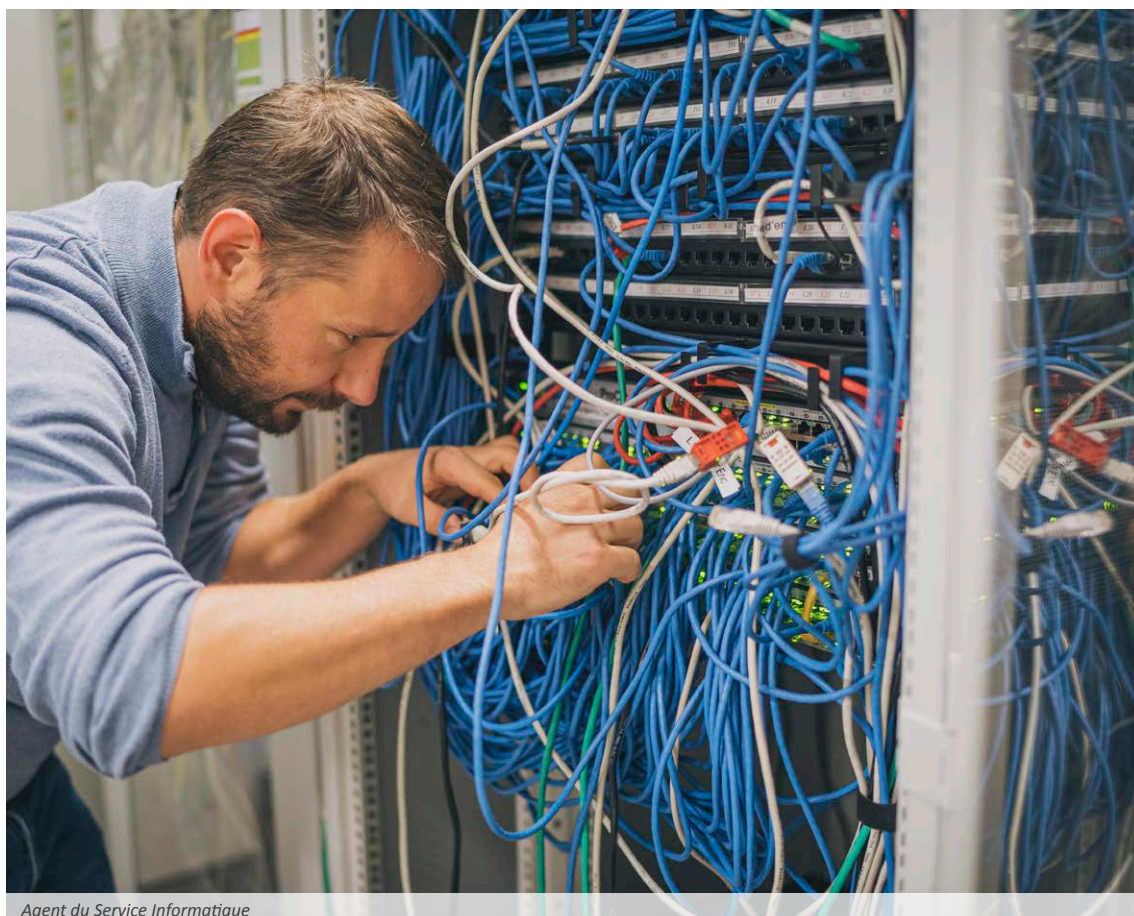
6.4.5 Rationalisation des ressources informatiques

L'année 2024 a vu différentes évolutions techniques au niveau des serveurs et des principaux logiciels. Certaines de ces applications devaient être adaptées aux spécifications de la nouvelle version du serveur Oracle (version 19). Plusieurs applications ont dû être mises à niveau. Il s'agit du logiciel des Ressources humaines, Persée, du logiciel de pointage Unitime/Mobitime et du logiciel du Service Distribution d'eau, Gedipro. Le logiciel de l'Épuration, Ouvrages a été testé dans ce nouvel environnement. Il sera concrètement migré en 2025.

Le parc informatique est resté stable en 2024. Il comporte 356 PC, dont 60 % en Windows 11. Plus de la moitié de la quarantaine de PC de supervision des stations d'épuration est maintenant passée sous Windows 10/11. La proportion d'ordinateurs portables est de 65 %.

Un Hyperviseur supplémentaire (serveurs physiques) a été acquis, un autre remplacé. Le parc en compte à présent huit. La capacité disque totale est de l'ordre d'une cinquantaine de téraoctets. Un volume identique est occupé par le stockage de sauvegarde.

Le nombre de serveurs virtuels est resté identique et est de l'ordre d'une cinquantaine.



Agent du Service Informatique



CHAP. 7

FINANCES



7.1 COMPTE DE RÉSULTATS BNB AU 31/12/24

	2024	2023	VARIATION
RÉSULTAT GLOBAL	2 155 125,31	584 858,22	1 570 267,09
Résultat d'exploitation	2 397 903,29	838 055,57	1 559 847,72
Produits d'exploitation	61 243 601,33	61 366 263,95	-122 662,62
Chiffres d'affaires	48 302 614,43	48 472 423,97	-169 809,54
En cours BE	-123 972,00	-361 006,00	237 034,00
Production immobilisée	868 491,70	1 876 454,90	-1 007 963,20
Autres produits d'exploitation	12 196 467,20	11 378 391,08	818 076,12
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	0,00	0,00
Charges d'exploitation	58 845 698,04	60 528 208,38	-1 682 510,34
Approv. marchand & sous-traitant	11 444 307,01	11 828 524,49	-384 217,48
Services et bien divers	14 020 832,35	17 163 512,14	-3 142 679,79
Rémunérations et charges	23 452 839,23	22 545 705,24	907 133,99
Amortissements	8 683 967,80	8 620 239,74	63 728,06
Réduction valeur sur créances	32 300,16	47 863,72	-15 563,56
Prov pour risques et charges	90 138,09	96 500,00	-6 361,91
Autres charges d'exploitation	251 486,89	225 470,06	26 016,83
Charges d'exploitation non récurrentes	869 826,51	392,99	869 433,52
Financiers	-200 596,86	-205 915,55	5 318,69
Produits financiers	5 621 649,93	5 889 356,34	-267 706,41
Charges financières	5 822 246,79	6 095 271,89	-273 025,10
Impôts	-42 181,12	-47 281,80	5 100,68
RÉSULTAT GLOBAL	2 155 125,31	584 858,22	1 570 267,09

7.2 BILAN BNB AU 31/12/2024

ACTIF		2024	2023	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISÉS		138 872 938,91	143 277 507,57	-4 404 568,66
II	Immobilisations incorporelles	71 567,26	65 481,54	6 085,72
III	Immobilisations corporelles	125 940 701,76	131 646 757,23	-5 706 055,47
IV	Immobilisations financières	12 860 669,89	11 565 268,80	1 295 401,09
ACTIFS CIRCULANTS		46 930 275,31	45 188 157,24	1 742 118,07
VI	Stocks et commandes en cours d'exécution	3 684 476,16	3 788 264,70	-103 788,54
VII	Créances à un an au plus	15 173 751,48	19 001 731,38	-3 827 979,90
VIII	Placements de trésorerie	3 038 624,36	33 299,60	3 005 324,76
IX	Valeurs disponibles	4 293 285,31	2 397 378,54	1 895 906,77
X	Comptes de régularisation	20 740 138,00	19 967 483,02	772 654,98
TOTAL DE L'ACTIF		185 803 214,22	188 465 664,81	-2 662 450,59

PASSIF		2024	2023	VARIATION
CAPITAUX PROPRES		53 288 870,24	49 013 527,52	4 275 342,72
I	Capital	36 000 547,37	33 793 940,93	2 206 606,44
III	Plus-values de réévaluation	61 849,43	61 849,43	0,00
IV	Réserves	787 944,05	787 944,05	0,00
V	Bénéfice reporté	13 455 998,32	11 300 873,01	2 155 125,31
VI	Subsides en capital	2 982 531,07	3 068 920,10	-86 389,03
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		1 276 638,09	1 186 500,00	90 138,09
VII	A.Provisions pour risques et charges	1 276 638,09	1 186 500,00	90 138,09
DETTES		131 237 705,89	138 265 637,29	-7 027 931,40
VIII	Dettes à plus d'un an	112 015 079,35	118 490 273,28	-6 475 193,93
IX	Dettes à un an au plus	14 887 867,72	16 995 564,77	-2 107 697,05
X	Comptes de régularisation	4 334 758,82	2 779 799,24	1 554 959,58
TOTAL DU PASSIF		185 803 214,22	188 465 664,81	-2 662 450,59

7.3 RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31/12/2024.

A noter que le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (article L1523-16 tel que modifié par le décret du 28 avril 2014) précise également que le rapport de gestion comporte la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel complet de celle-ci, les lignes de développement ainsi qu'un plan financier pluriannuel. Les éléments concernant la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel complet ainsi que les lignes de développement et le plan financier pluriannuel sont inclus dans le rapport annuel. Les éléments financiers sont repris ci-après.

7.4 ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'élaboration du budget 2024 a été réalisée alors que les négociations avec la SPGE relatives au nouveau Contrat de Service Unique pour l'organisation et le financement des activités de collecte et d'assainissement des eaux usées n'étaient pas encore abouties et qu'un certain nombre d'incertitudes pesaient encore sur certains départements comme celui de la production distribution d'eau.

D'abord annoncé avec un déficit, le budget 2024 a finalement été revu avec une prévision positive lors de la modification budgétaire 2024.

A la clôture des comptes, l'exercice 2024 enregistre un résultat très positif atteignant au niveau du résultat d'exploitation 2 397 903,29 € et un résultat global de 2 155 125,31 €.

Ce résultat positif repose sur les éléments principaux suivants.

- La progression des coûts énergétiques par rapport aux prévisions budgétaires est liée à un solde résiduel des factures énergétiques « SEU » encore présent à notre charge (218 033 €) alors que les factures SPGE sont dorénavant directement payées par la SPGE. Ce solde est bien entendu pris en charge par la SPGE dans les décomptes. Par ailleurs, la SPGE nous a refacturé des charges liées aux certificats verts pour les années 2021 et 2022 pour un montant d'un peu plus de 104 000 € en lien avec nos consommations électriques de la distribution d'eau qui s'ajoutent aux charges 2024. La facture réelle 2024 des consommations électriques à charge de l'INASEP a par ailleurs connu une progression de l'ordre de 220 000 €.
- En Distribution d'eau, le Département enregistre un résultat négatif (-1 449 921,14 €) plus important que prévu en MB 2024 (-562 396,96 €). Cette différence s'explique cependant par la régularisation comptable d'un apport historique de réseaux de distribution d'eau. Sans cette régularisation qui induit une charge exceptionnelle, le résultat serait dans la ligne des prévisions de la MB 2024, comme en témoigne le résultat d'exploitation (-415 688,98 € contre une prévision de -396 449,99 € en MB 2024) et ce, malgré une vente d'eau encore en baisse, une trajectoire CVD non revue, une production immobilisée plus faible que prévu, de nouvelles indexations de salaires et des prix de l'énergie restant élevés, ces éléments étant quelque peu compensés par des charges d'achats de marchandises et de sous-traitance moins élevés :
 - Les recettes de vente d'eau sont plus élevées de près de 200 000 € par rapport aux prévisions de la MB.
 - Les achats de matières premières sont inférieurs de plus de 100 000 € par rapport aux prévisions en MB 2024 de même que les achats d'eau de près de 86 000 €.
 - Les charges de sous-traitance ont été de 543 961,76 € contre une prévision en MB 2024 de 776 279 €.
 - Les services et biens divers ont représenté une charge de 2 747 223 € contre une prévision MB de 2 347 938 € : les coûts énergétiques estimés lors de la MB 2024 à 462 939 € ont atteint finalement 677 811 €. Les frais de véhicules ont représenté une dépense de 100 000 € supérieure aux prévisions.
 - Les charges salariales ont été conformes aux prévisions.
- L'activité des Bureaux d'études aura été très significative, tant du côté du Service Aux Affiliés que du côté de l'assainissement. Permettant ainsi de générer un chiffre d'affaires bien plus important que les prévisions budgétaires, atteignant plus de 9 386 367 € soit une progression de 2 268 338,5 € par rapport à l'année 2023 qui était déjà une année ayant enregistré un résultat important. Ces honoraires sont supérieurs de plus de 2 500 000 € aux prévisions de la MB 2024. Ce résultat remarquable s'explique du côté du Bureau d'études AR-TENCO par l'enregistrement des honoraires liés aux nombreux projets étudiés dont les importants PRR confiés par la Province (à noter que ces honoraires concernent aussi des prestations de suivi de chantiers à venir vu que certains contrats ont été conclus sur base de l'ancienne tarification), du suivi de l'année de fin de programmation PIC avec 73 projets suivis par l'INASEP dont 53 projets directement étudiés par l'INASEP et 20 sous-traités aux bureaux d'études extérieurs. Ce résultat s'explique également par l'importante activité du Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux dans le cadre de la poursuite du programme d'investissements SPGE et par une récupération d'honoraires non facturés en matière d'emprises pour un montant de plus de 300 000 €. Sans oublier l'activité de la Coordination Sécurité Santé avec des honoraires de 462 861 € en progression nette par rapport à 2023 et les recettes du Service GRE en progression en lien avec le nouveau contrat de service. À noter que ce résultat doit être mis en perspective avec également une augmentation de la sous-traitance du côté

du BE ARTENCO (661 475 € en 2024 contre 446 137,27 € en 2023) et du côté du bureau SERVEG (503 588 € en 2024 contre 237 888 € en 2023).

- Le Laboratoire, malgré les importantes difficultés rencontrées, a lui aussi amélioré son résultat par rapport aux prévisions, avec un chiffre d'affaires approchant 1 800 000 €.
- Les résultats de l'activité d'épuration sont à la hauteur des prévisions. La correction est liée principalement à une reprise en direct de certaines factures dont celles relatives aux consommations d'électricité. Cette reprise en direct par la SPGE d'une série de coûts liés à l'épuration s'intensifiera d'ailleurs en 2025, avec la reprise des factures liées aux coûts d'une série de centrales de marché SPGE avec pour conséquence une diminution également du chiffre d'affaires de ce département et par conséquent du chiffre d'affaires global de l'INASEP.
- Les charges liées aux services généraux restent maîtrisées tandis que la charge réelle de ces services généraux relevant des supports apportés à l'activité de collecte et d'assainissement des eaux usées est dorénavant financée par la SPGE.

La correction apportée dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise entraîne une charge exceptionnelle d'un montant de 869 409,30 €. Malgré cette charge exceptionnelle, purement comptable, héritage du passé, les comptes 2024 se clôturent avec un résultat d'exploitation de 2 397 903,29 € et un résultat global de 2 155 125,31 €. Ce résultat très positif et exceptionnel à plus d'un titre pour la cinquième année consécutive nous permet de mieux gérer les fluctuations de nos activités (en particulier des variations d'année en année des honoraires de nos Bureaux d'études et de l'impact de ces dernières sur le résultat souvent déficitaire du Bureau d'études), de mieux faire face à l'augmentation d'une série de coûts liés aux fournitures, à l'énergie, de mieux préparer une nouvelle trajectoire pour notre CVD et aux différentes indexations de salaires dont la croissance devient de toute manière de plus en plus difficile à assumer.

7.4.1 Commentaires sur le compte de résultats

	2024	2023	VARIATION
Résultat d'exploitation	2 397 903,29	838 055,57	1 559 847,72
Chiffre d'affaires	48 302 614,43	48 472 423,97	-169 809,54
En-cours BE	-123 972,00	-361 006,00	237 034,00
Production immobilisée	868 491,70	1 876 454,90	-1 007 963,20
Autres produits d'exploitation	12 196 467,20	11 378 391,08	818 076,12
Produits exploitation non récurrents	0,00	0,00	0,00
Approv. et marchandises	-11 444 307,01	-11 828 524,49	384 217,48
Services et biens divers	-14 020 832,35	-17 163 512,14	3 142 679,79
Rémunérations, charges sociales	-23 452 839,23	-22 545 705,24	-907 133,99
Dotations aux amortissements	-8 683 967,80	-8 620 239,74	-63 728,06
Réductions de valeur sur créances	-32 300,16	-47 863,72	15 563,56
Provision pour risques et charge	-90 138,09	-96 500,00	6 361,91
Autres charges d'exploitation	-251 486,89	-225 470,06	-26 016,83
Charges exploitation non récurrentes	-869 826,51	-392,99	-869 433,52

I. Chiffre d'affaires + En-cours BE

Le résultat d'exploitation est en hausse de 1 600 000 €.

Le chiffre d'affaires, en cours B.E. compris, a augmenté de 270 000 €.

En Bureaux d'études, l'augmentation est de 2 200 000 € dont 350 000 € en Assainissement, 800 000 € en SERVEG, 700 000 € en Bâtiment.

En Épuration, la modification importante dans le financement des différents métiers ne permet pas de comparaison. Mais nous profitons de cette refonte en étant enfin mieux rémunéré...

En Distribution d'eau, les ventes d'eau sont légèrement en augmentation (+ 100 000 €), malgré une nouvelle (légère) diminution de la consommation.

II. Production immobilisée

La production immobilisée s'est élevée à 870 000 € (- 1 000 000 €).

III. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement des cotisations statutaires (1 820 000 €), des leasings SPGE (5 975 000 €), du subside de la Province 2023 et 2024 (500 000 €) et des frais de rappel récupérés en Distribution d'Eau (460 000 €).

IV. Produits d'exploitation non récurrents

Néant.

V. Approvisionnement et marchandises

Les approvisionnements et marchandises ont diminué de 380 000 €, 800 000 € en DE dont 300 000 € de marchandises et 500 000 € de sous-traitants et augmentation de 380 000 € de sous-traitants B.E.

VI. Services et biens divers

Les services et bien divers ont diminué de 3 100 000 €.

Diminution de 3 700 000 € en Epuration, augmentation en véhicules (+110 000 €) et assurances (+220 000 €).

VII. Rémunérations et charges sociales

Le poste rémunérations est en augmentation de 900 000 €.

29 agents sont entrés (16,50 ETP) et 26 sont sortis (14,20 ETP).

VIII. Dotation aux amortissements et provisions pour risques et charges

La dotation aux amortissements est de 8 690 000 €.

La réduction de valeur sur les créances Distribution d'Eau a été augmentée 40 000 € suite à l'application des règles d'évaluation.

Deux provisions ont été actées pour 1 160 000 € concernant des litiges BE et RH.

IX. Autres charges d'exploitation

Principalement composées de la mise en irrécouvrables de créances D.E. pour 210 000 €.

X. Charges d'exploitation non récurrentes

Dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise, il y a une charge exceptionnelle d'amortissement de 870 000 €.

XI. Résultat financier

	2024	2023	VARIATION
Résultat financier	-200 596,86	-205 915,55	5 318,69
Produits financiers	5 621 649,93	5 889 356,34	-267 706,41
Charges financières	5 822 246,79	6 095 271,89	-273 025,10

Rien de significatif en 2024, remboursements des crédits en cours.

XII. Impôts

	2024	2023	VARIATION
Impôts	-42 181,12	-47 281,80	5 100,68

Il s'agit de l'estimation de l'impôt des personnes morales.

	2024	2023	VARIATION
Résultat à affecter	2 155 125,31	584 858,22	1 570 267,09

7.4.2 Commentaires sur le bilan

	2024	2023	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISÉS	138 872 938,91	143 277 507,57	-4 404 568,66
Immobilisations incorporelles	71 567,26	65 481,54	6 085,72
Immobilisations corporelles	125 940 701,76	131 646 757,23	-5 706 055,47
Immobilisations financières	12 860 669,89	11 565 268,80	1 295 401,09

I. Actifs immobilisés

Nous avons investi principalement dans le réseau de distribution/production d'eau (870 000 €), dans des véhicules en fonds propres (820 000 €) et dans l'aménagement du site de Philippeville (100 000 €).

Les immobilisations financières représentent principalement les parts SPGE liées aux travaux d'égouttage, la variation représente la libération 2024.

	2024	2023	VARIATION
ACTIFS CIRCULANTS	46 930 275,31	45 188 157,24	1 742 118,07
Stocks et commandes en cours	3 684 476,16	3 788 264,70	-103 788,54
Créances à un an au plus	15 173 751,48	19 001 731,38	-3 827 979,90
Placements de trésorerie	3 038 624,36	33 299,60	3 005 324,76
Valeurs disponibles	4 293 285,31	2 397 378,54	1 895 906,77
Comptes de régularisation	20 740 138,00	19 967 483,02	772 654,98

II. Créances à plus d'un an

Néant.

III. Stocks - En-cours

Le stock de la Distribution d'eau s'élève à 450 000 € (+ 20 000 €).

Les en-cours des Bureaux d'études s'élèvent à 3 220 000 € (- 120 000 €).

IV. Créances à un an au plus

Au niveau des clients, la créance des clients distribution d'eau est de 4 130 000 € (- 380 000 €) et la réduction de valeur sur ces créances est de 1 670 000 € (+ 40 000 €) qui s'est effectuée conformément aux règles d'évaluation.

La créance des clients hors DE est de 6 800 000 € (+ 1 300 000 €).

Le solde du décompte Epuration 2024 à facturer à la SPGE est estimé à 770 000 €.

V. Placements de trésorerie

Nous avons placé 3 000 000 € en 2024, placement permettant de récupérer rapidement de la trésorerie si besoin.

VI. Valeurs disponibles

Notre trésorerie à court terme au 31 décembre 2024 était de 4 300 000 €.

VII. Comptes de régularisation

Les produits acquis sont composés essentiellement du différentiel comptable engendré par les écritures des leasings des stations d'épuration, ceci afin que les produits et les charges concernant ces éléments se neutralisent lors du décompte annuel du secteur Epuration.

	2024	2023	VARIATION
CAPITAUX PROPRES	53 288 870,24	49 013 527,52	4 275 342,72
Capital	36 000 547,37	33 793 940,93	2 206 606,44
Plus-values de réévaluation	61 849,43	61 849,43	0,00
Réserves	787 944,05	787 944,05	0,00
Bénéfice reporté	13 455 998,32	11 300 873,01	2 155 125,31
Subsides en capital	2 982 531,07	3 068 920,10	-86 389,03

VIII. Capital

Une souscription de 790 000 € en part G (égouttage) a été effectuée par les communes associées. Elle sera libérée en 20 ans (1 335 000 € libérés en 2024). Dans le cadre de la régularisation de certains réseaux de distribution d'eau n'ayant pas fait l'objet des actes notariés à l'époque de leur reprise, nous avons tenu compte de la libération en nature de ces réseaux (870 000 €).

IX. Réserves – Résultat reporté

Les réserves et le résultat reporté prennent en compte l'affectation du résultat proposée

	2024	2023	VARIATION
PROVISIONS IMPOTS DIFFÉRÉS	1 276 638,09	1 186 500,00	90 138,09
Provisions pour risques et charges	1 276 638,09	1 186 500,00	90 138,09

X. Provisions pour risques et charges

Ce poste est principalement composé d'une provision pour couvrir les heures supplémentaires et jours de congés à récupérer (1 000 000 €, - 10 000 €), du Fonds Social de l'Eau (80 000 €) et de deux litiges (116 000 €).

	2024	2023	VARIATION
DETTES	131 237 705,89	138 265 637,29	-7 027 931,40
Dettes à plus d'un an	112 015 079,35	118 490 273,28	-6 475 193,93
Dettes à un an au plus	14 887 867,72	16 995 564,77	-2 107 697,05
Comptes de régularisation	4 334 758,82	2 779 799,24	1 554 959,58

XI. Dettes à plus d'un an

Aucun nouveau contrat de crédit ou de leasing de station d'épuration n'a été conclu en 2024. Pour rappel, l'essentiel des dettes est constitué par les leasings SPGE qui sont totalement couverts par le mécanisme de financement de la SPGE (98 240 000 € au 31/12/24). Les autres dettes couvrent les investissements réalisés dans le cadre du remplacement des conduites en plomb et dans le cadre de l'important chantier d'adduction d'eau et le financement des investissements dans le cadre de la Business Unit Berthe en collaboration avec la SWDE.

XII. Dettes à un an au plus

Les dettes à moins d'un an liées à des emprunts ou leasings s'élèvent à 7 060 000 € dont 5 560 000 € de leasings SPGE.

La dette fournisseurs est de 4 500 000 € (- 2 260 000 €).

XIII. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation du passif sont composés principalement des emprises (450 000 €), des abonnements CVD-CVA 2025 facturés en 2024 (2 210 000 €) et des montants d'emprises préfinancés par la SPGE que nous rétrocédons à des tiers au fur et à mesure de l'avancement de chaque dossier.

	2024	2023	VARIATION
TOTAL ACTIF - PASSIF	185 803 214,22	188 465 664,81	-2 662 450,59

7.4.3 Risques et incertitudes

Comme cela a déjà été indiqué dans les rapports de gestion précédents, les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le secteur de la production et de la distribution d'eau en lien avec celle de la limitation de l'évolution du Coût Vérité de Distribution d'eau (CVD) ne sont pas sans poser des difficultés au regard de l'évolution des différents coûts du secteur, des besoins d'investissements et de financement d'investissements importants comme la grande adduction depuis Florennes. C'est d'autant plus vrai que l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et des charges salariales en lien avec les multiples indexations des salaires a un impact majeur sur le secteur de la production et distribution d'eau qu'il est impossible de couvrir aujourd'hui autrement que par une nouvelle augmentation du Coût Vérité de distribution d'eau (CVD) et pèse sur la rentabilité à moyen terme d'un secteur qui a pourtant besoin de continuer à investir, notamment dans la rénovation de ses ouvrages, dans le remplacement des conduites et dans l'amélioration de son siège d'exploitation. Les nouveaux défis que posent les PFAS et les substances émergentes en particulier auront également des conséquences importantes sur le coût de production sans oublier les incidences de la dérégulation climatique. Le différentiel constaté entre l'évolution significative des coûts et l'évolution accordée de notre coût vérité de distribution n'a pas permis de réaliser tous les investissements souhaités. Dans ce contexte, il sera nécessaire de revoir l'évolution du coût vérité de distribution pour les prochaines années et un dossier de révision devra être introduit au plus tard en 2025.

Dans le domaine de l'Assainissement des eaux usées, comme cela a été écrit dans le rapport de gestion relatif aux comptes 2023, tant du côté de l'exploitation que de celui du Bureau d'études, la conclusion du nouveau Contrat de Service Unique suite à d'âpres et longues négociations sur l'organisation et le financement de ce secteur par la SPGE ont abouti en toute fin d'année 2023 à la signature du nouveau CSU (Contrat cadre et contrat d'application) assorti bien entendu d'un ensemble d'engagements mais aussi d'enveloppes fixes de financement pour le personnel d'exploitation, pour les frais généraux résultant de ce domaine d'activité. Ces enveloppes âprement négociées ont permis d'aboutir à un meilleur équilibre et à un complément de financement par la SPGE des frais généraux générés par l'activité d'assainissement. Ce résultat est perceptible en 2024, année de mise en œuvre de ce nouveau mécanisme de financement. D'autre part, les mécanismes spécifiques de financement des activités de cadastre des réseaux, de gestion intégrée des égouts et les enveloppes importantes prévues pour les DIHEC ainsi que les honoraires promérités pour les études et la gestion des chantiers d'investissements nécessitent une attention particulière. Il conviendra de rester attentifs dans ce contexte à la maîtrise de la mise en œuvre de ces dispositifs pour assurer le financement nécessaire des activités y liées et donc leur équilibre financier.

Pour ce qui concerne le Bureau d'études Distribution et Assainissement des eaux, si au moment d'établir les nouveaux programmes, les perspectives liées à la finalisation du plan d'investissement 2017-2021 et la réalisation du nouveau plan d'investissements 2023-2027 de la SPGE en Province de Namur en matière d'assainissement permettaient d'envisager positivement l'évolution de l'activité du Bureau d'études Assainissement de l'INASEP, les récentes décisions de la SPGE dans le cadre de l'établissement de ce qu'elle appelle respectivement le « programme d'études » et le « programme d'achats », tendent à adopter de notre part une certaine prudence en ce que ces décisions limitent, réorientent, replanifient les programmes et déstabilisent l'activité des Bureaux d'études en la matière. Il convient également de rester attentif aux nombreuses contraintes (contraintes techniques, juridiques, administratives, situation du marché...) rencontrées dans le cadre du suivi de ces plans d'investissements. Tous ces éléments sont susceptibles d'influencer les honoraires perçus par cet important département des Bureaux d'études de l'INASEP et d'influer sur sa stratégie, notamment en matière d'effectifs. Ces effectifs ont d'ailleurs été revus à la baisse en 2024 dans le cadre de certains départs naturels.

Le Bureau d'études au Service des affiliés doit continuer à faire l'objet d'une grande attention au regard du manque de financement structurel de ce service pourtant essentiel pour nos affiliés et l'importance des missions qu'il accomplit pour ces derniers dans la très grande majorité des cas à leur pleine satisfaction. Différentes démarches d'optimisation sont d'ailleurs bien avancées aujourd'hui pour mieux les maîtriser, comme la mise en place de la solution pour suivre de manière précise et analytique la planification et les prestations de ce département. Les résultats positifs des dernières années permettront incontestablement de temporiser et de permettre une adaptation plus progressive des modes de financement de ces activités.

7.4.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

7.4.5 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

7.4.6 Activités de recherche et développement

Le Bureau d'études comporte au sein de ses activités des activités de ce type (développements de services SIG aux communes pour la gestion de leurs réseaux d'égouttage).

7.4.7 Succursales

L'INASEP ne dispose pas de succursales au sens de l'article 96 du Code des Sociétés.

7.4.8 Evaluation en continuité

Néant.

7.4.9 Justification des règles comptables

Les règles d'évaluation se veulent en conformité avec la législation relative aux comptes annuels des entreprises et au plan comptable de l'eau en Région wallonne.

7.4.10 Approbation de l'affectation du résultat et des comptes annuels

Le Conseil d'administration vous demande de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2024 et les comptes arrêtés au 31.12.2024, présentant un total bilan de 185 803 214,22 € et un résultat de l'exercice de 2 155 125,31 €.

Le bénéfice reporté des années précédentes est de 11 300 873,01 €.

Résultat à affecter : 2 155 125,31 + 11 300 873,01 = 13 455 998,32 €.

Le Conseil d'administration propose comme affectation :

Bénéfice à reporter + 13 455 998,32 €

7.4.11 Décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur

Le Conseil d'Administration vous demande également de bien vouloir accorder décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice social arrêté au 31.12.2024

7.5 ÉVALUATION DU PLAN FINANCIER PLURIANNUEL 2023-2025

Pour rappel, le plan financier pluriannuel 2023-2025 a été préparé sur base des éléments connus en 2022, présenté en Comité d'audit et approuvé par l'AG du 21 décembre 2022.

Les résultats financiers enregistrés sur la période (2020-2024) ont été très positifs, fruit de la stratégie visant à rationaliser le fonctionnement de l'Intercommunale, de l'évolution de nos activités tant en Assainissement qu'en Distribution d'eau et au Bureau d'études, du déploiement de nouvelles activités (GRE). L'Intercommunale avait donc également très bien résisté aux risques posés à la fois par la pandémie et aux conséquences des inondations de 2021.

La situation début 2022 laissait entrevoir des éléments favorables : le bon déroulement de la collaboration autour du projet d'adduction « Big Berthe », la poursuite du développement des services GRE, l'important programme d'investissement en préparation avec la SPGE en matière d'assainissement, la consolidation de nos activités des Bureaux d'études.

La guerre en Ukraine a cependant fondamentalement changé la donne : explosion des coûts énergétiques d'abord puis maintien de prix élevés de l'énergie, multiples indexations des salaires et croissance de nombre d'autres coûts conduisaient à une prévision de forte dégradation de notre résultat à partir de 2023 face à laquelle peu de manœuvre existait, l'essentiel des optimisations du fonctionnement de l'Intercommunale ayant été réalisé depuis 2014.

Il était en effet impossible de réduire davantage les charges salariales dès lors que toute réduction de l'effectif en place, très théorique vu le statut, conduirait à devoir réduire les activités au profit des communes et sans doute aussi à creuser davantage le déficit de l'activité Bureau d'études. Au contraire, certains engagements étaient nécessaires, notamment pour faire face aux nouvelles obligations mais également au déploiement de nouvelles missions.

La révision de la tarification des prestations présentée jusqu'à présent en Comité de contrôle de même que l'indexation des cotisations ne permettent pas de réduire totalement le déficit structurel du Service Aux Associés.

Fort heureusement, il était rappelé que le résultat reporté positif permettait d'amortir temporairement les impacts des différents éléments évoqués ci-dessus et d'étudier les pistes de solutions à envisager à moyen terme avec les affiliés (réflexion sur une optimisation du statut du personnel, évolution des cotisations et de la tarification des prestations d'études, obtention de dossiers d'études plus importants, déploiement d'un outil de contrôle interne pour le Bureau d'études, stratégie de transition énergétique tant au niveau des bâtiments que des véhicules...).

En Distribution d'eau, après la réorganisation des services opérée durant l'année 2024 et l'engagement d'un nouveau directeur, la préparation d'une nouvelle demande de trajectoire d'évolution de notre coût-vérité de distribution d'eau devra permettre de ramener le département à un résultat budgétaire équilibré à partir de 2026, tout en relevant un certain nombre de priorités du département (rationalisation et modernisation des ouvrages, amélioration du rendement des réseaux...). Il convient également de noter que le partenariat mis en place avec la SWDE dans le cadre du projet Big Berthe (Adduction Ouest-Est au départ de Florennes) doit être réévalué au regard de l'évolution des coûts de revient de la production au départ du Ry de Rome.

Le secteur de l'Assainissement a été ces deux dernières années l'objet d'importantes négociations avec la SPGE pour la conclusion du nouveau Contrat de Service Unique et la détermination des nouvelles conditions du financement de toute l'activité d'assainissement des eaux usées. Ce CSU a été signé fin 2023 et a commencé à produire ses effets en 2024. Le réel rythme de croisière dans sa mise en œuvre notamment en ce qui concerne la complétude du payroll et le rattrapage de la perte d'efficacité liée au manque de personnel devrait permettre de stabiliser ce département au moins jusqu'en 2027. La meilleure prise en charge des frais généraux induits par le secteur de l'épuration par un financement adapté de la SPGE est un élément positif.

Le plan financier pluriannuel reposait pour sur les hypothèses suivantes :

- un chiffre d'affaires du Bureau d'études SAA stabilisé autour de 6 millions d'euros/an ;
- un chiffre d'affaires du Bureau d'études Assainissement évalué prudemment au regard de l'ambition du plan d'investissement SPGE et de la collaboration avec la Distribution d'eau et la SWDE ;
- une stabilisation des indexations de salaires et des charges salariales après les deux indexations prévues en 2023 ;
- une stabilité des services généraux en termes de coûts ;
- une maîtrise de l'évolution du CVD en Distribution d'eau conformément aux décisions déjà prises. Une analyse devait cependant être réalisée au regard de la forte évolution de l'inflation ;
- un financement de l'assainissement restant en ligne avec les actuels financements, hypothèse à réévaluer au regard des négociations en cours sur les contrats de service.

La clôture des comptes 2024 conduit aux constats suivants :

- le résultat global s'établit à 2 155 125,31 € contre une prévision budgétaire de 822 626,36 € et une prévision du plan financier de -1 011 557,56 € ;
- les honoraires des Bureaux d'études ont atteint 9 386 367,74 € contre une prévision budgétaire de 6 800 000 € et une hypothèse PF de 6 110 000 €. Ce résultat exceptionnel est en particulier lié à la dernière année de programmation des Plans d'Investissements Communaux et au suivi de gros dossiers par le Bureau d'études ARTENCO. Ce résultat permet évidemment de nettement améliorer le résultat global de l'Intercommunale en 2024. Il convient cependant de souligner qu'il ne peut être reproduit dans l'état actuel des affaires et des prévisions du « marché » ;
- les produits SEU sont également en progression par rapport aux prévisions du PF même si de profonds changements (reprise en direct d'une partie des coûts d'exploitation par la SPGE comme les coûts énergétiques et un certain nombre de marchés groupés qui réduiront le chiffre d'affaires mais également dans la même proportion les coûts du département) ;
- les charges salariales sont légèrement plus élevées que prévu à la MB 2024 (de l'ordre de 1 %) mais en deçà des prévisions budgétaires 2024 et des prévisions du plan financier et ce, malgré que de nouvelles indexations de salaires sont intervenues contrairement aux attentes formulées dans le plan financier ;
- les résultats de la Distribution d'eau nécessitent une révision à court terme du CVD, à l'instar des autres producteurs et distributeurs d'eau.

En 2024, la conclusion du nouveau Contrat de Service Unique avec la SPGE fin 2023 modifie fondamentalement les modes de financement du département de l'Assainissement des eaux usées. Avec des trajectoires financières fixées pour le personnel et un refinancement plus adapté des frais généraux. L'application des multiples indexations de salaires survenues en 2022-2023 et en 2024 de même que les coûts énergétiques pourront avoir des incidences significatives sur le budget. Le marché réalisé dans le cadre de la transition électrique du parc des véhicules de fonction a permis une bonne maîtrise des coûts.

Il convient de souligner positivement que le résultat largement positif généré en 2024 a été obtenu dans un contexte difficile et qu'il permet de renforcer les capacités de l'Intercommunale à faire face à l'avenir à des résultats plus négatifs en lien avec ce contexte sans devoir solliciter davantage actuellement les communes pour ce qui concerne les prestations effectuées à leur profit de manière déficitaire.

Au regard des résultats 2024, l'année 2025 s'annonce plus difficile avec un résultat prévu au budget 2025 de – 1 058 498 €, plus élevé que la prévision du PF 2023-2026 (-731 297 €) qui s'explique par les éléments fournis supra.

Le déficit annoncé devra sans doute être revu au regard de la réalité constatée mi-2025, de l'évolution de notre activité de Bureau d'études, en particulier pour l'assainissement avec les récentes décisions de la SPGE relativement au programme d'investissements ainsi que le carnet de commandes en lien avec le Service Aux Affiliés. La révision du CVD sera certainement également à l'ordre du jour de même que l'ajustement des honoraires du Bureau d'études hors assainissement et la question de l'évolution des cotisations statutaires pourra être reportée à une date ultérieure au regard des résultats 2024.

Les prévisions des prochaines années devraient donc pouvoir être améliorées pour autant que la situation économique et sociale ne se détériore pas davantage.



Réf. : SGX-DHE-CR2024P1

RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE REMUNERATION

ANNEE 2025 (période 2024)

(ART. L1523-17 § 2 al 3 du CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17 § 2 al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération établit un rapport annuel comprenant les informations complètes sur :

- les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Le présent rapport reprend des données individuelles, et sont communiquées en posant l'exigence de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, les Vice-Présidents, les membres du Comité de gestion, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques données représentatives de l'activité de l'intercommunale.

Les chiffres de l'exercice 2022 sont repris ci-dessous. (Chiffres 2023 pas encore arrêtés au 13 mars 2024)

	Chiffre d'affaires 2023	Personnel en 2023(en ETP)	Capital BNB en 2023
INASEP	48 472 423,97€	261,60	33 793 940,93€ Capitaux propres (49 013 527,52€)

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président ainsi que les montants des jetons de présence des Vice-présidents, membres du Comité de gestion et administrateurs (trices) ont été fixés par l'Assemblée générale pour la période à partir du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 1^{er} juillet 2019 par l'AG du 27 juin 2018 et pour la période à partir du 1^{er} juillet 2019 par l'AG du 26 juin 2019 et par l'AG du 24 juin 2020. Ils ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Il est rappelé que, conformément au Code de la Démocratie locale, la rémunération du président et du vice-président est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus. Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence. Cette rémunération est dès lors assimilée depuis le début à une somme globalisant les jetons de présence promérités en cas de participation à l'ensemble des réunions statutaires, preuve en est qu'elle est réduite à due concurrence en cas d'absence à une ou plusieurs de ses réunions. La fonction de président ne s'exerce pas dans le cadre d'un contrat de travail et ne peut donc être assimilée à une activité de salarié. Il s'agit donc d'une rémunération de dirigeant d'entreprise relevant de l'INASTI et non de l'ONSS. Ce point est en discussion actuellement dans le cadre d'un contrôle ONSS et des contacts sont en cours avec la Tutelle régionale.

Tableau récapitulatif normalisé de la Région complété et joint en annexe 1.

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

La direction de l'Intercommunale est composée d'un directeur général (A8), d'un directeur général adjoint (A7), d'un directeur responsable pour le bureau d'études Assainissement et le laboratoire (A7sp), d'un directeur du Service Exploitation des Eaux usées (A7sp) et d'un Directeur responsable du Service de Distribution d'eau (A5) qui se réunissent en Comité de direction informel avec les Responsables RH et Finances.

Les rémunérations et avantages accordés aux fonctions de direction sont fixés dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Personnel de l'intercommunale (ROIP III) :

- Les rémunérations des membres du Comité de direction respectent les barèmes fixés par la RGB et sont pour cette raison largement inférieures aux plafonds fixés par la circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des intercommunales.

- Les avantages accordés conformément au ROIP sont les suivants : mise à disposition d'un véhicule de fonction conformément à l'annexe I du ROIP II, avantage neutralisé par le remboursement par le membre du personnel à l'INASEP (retrait sur salaire net) de l'équivalent de l'avantage toute nature tel que défini par la réglementation en vigueur, mise à disposition d'un GSM/smartphone à usage professionnel et privé pour les fonction de direction et d'encadrement avec ATN, mise à disposition d'un GSM/smartphone de service pour les autres membres du personnel, bénéfice d'une assurance hospitalisation offerte à l'ensemble du personnel et intervention déclarée dans l'abonnement internet pour les membres du Comité de direction et les fonctions reprises au ROIP.

De même, les rémunérations et avantages accordés au personnel dans son ensemble respectent les barèmes fixés dans la RGB (circulaire de 1994) et les règles reprises dans le Règlement d'ordre intérieur du personnel (ROIP III) adopté par les instances de l'intercommunale. Pas de remarque à formuler.

4. Analyse des notes de frais exposés par le Président, les Vice-présidents et membres du Comité de direction

Le Comité de rémunération a pu procéder à l'examen de l'ensemble des notes de frais exposés par le Président, le Vice-président et membres du Comité de direction interne informel et n'a pas constaté de difficultés ou anomalies au regard des pièces et justificatifs fournis.

Ainsi fait à Naninne, le 15 avril 2025

Le Comité de rémunération

COLLIGNON Stéphane (Président)

CHABOTAUX André

LAMOTTE Pierre

MOSSERAY Jean-Luc

TORY Khalid

ANNEXE 1^{ÈRE} // RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION 2024
(ARTICLE L1523-17 CDLD)

Instructions générales à destination de l’Intercommunale

Nom de l’Intercommunale	INTERCOMMUNALE NAMUROISE DE SERVICES PUBLICS
Période de reporting	2024

A. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion

Informations générales

Plafond barémique ¹	Barème CDLD 17 140,41 à l’indice pivot 138,01 du 1 ^{er} janvier 1990 soit 34 964,72 € au 1 ^{er} janvier 2024 et 35 664,0511€ au 1 ^{er} juin 2024 sur base de l’application des critères de l’annexe 1 du CDLD (score total INASEP=2,75) • Population des communes concernées : 502 261 habitants au 1 ^{er} janvier 2023 (Statbel) donc > 450 000 habitants : score =1 • Chiffre d’affaires 2023 : 48 472 423,97 € donc >15 500 000 € et < 55 500 000 EUR : score = 0,75 • Personnel occupé en 2023 en ETP 261,60 ETP soit plus de 250 ETP score = 1
Montant du jeton de présence brut indexé ¹	254,97€ (à partir du 01/01/2024) ; 260,07€ (à partir du 01/06/2024)
Nombre de réunions de l’Assemblée générale	3
Nombre de réunions du Conseil d’administration	6
Nombre de réunions du Bureau exécutif	22
Nombre de réunions du Comité de rémunération	1
Nombre de réunions du Comité d’Audit ³	2

Commentaire éventuel :

Néant

Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de l’Assemblée générale, du Conseil d’administration, du Bureau exécutif, du Comité de rémunération, de chaque Comité de secteur ou autre organe restreint de gestion et le taux de présence à chaque réunion à laquelle ils sont censés participer.

¹Indiquer le montant du jeton de présence brut indexé (rattaché à l’indice pivot 138,01).

³Indiquer néant s’il n’existe pas de comité d’audit

Détail des rémunérations des membres des organes de gestion

NOM PRÉNOM	N° RÉG. NATIONAL	FONCTION ⁵	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ⁶	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ⁷	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
DELIRE Luc	560726137-17	Président	Rémunération effective : 31 578,25 €	Indemnité annuelle payée mensuellement et recalculée en fonction du taux de présence. Le Président ne perçoit aucun remboursement de frais de déplacement.	Rémunération fixe couvrant toutes les présences et prestations du président. Conformément au CDLD	Membre de l'AG de l'AISDE (non rémunéré) Membre du CA de l'AISDE (non rémunéré)
BULTOT Simon	881007299-51	Membre du Bureau exécutif	Jetons de présence : 6 190,68 € Remb Frais dépla : 859,64 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	BE : 4 645,56 € (jetons) 626,08 € (kms) CA : 1 545,12 € (jetons) 233,56 € (kms)	Néant
LECOMTE Valérie	770703152-66	Membre du Bureau exécutif	Jetons de présence : 4 890,33 € Remb Frais dépla : 249,61 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	BE : 4 635,36 € (jetons) 235,91 € (kms) CA : 254,97 € (jetons) 13,70 € (kms)	Néant
MOREAU Frédéric	740615191-82	Membre du Bureau exécutif	Jetons de présence : 6 180,48 € Remb Frais dépla : 597,93 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	BE: 4 635,36 € (jetons) 442,23 € (kms) CA: 1 545,12 € (jetons) 155,70 € (kms)	Néant
NOIRET Claudy	620718103-29	Membre du Bureau exécutif	Jetons de présence : 5 915,31 € Remb Frais dépla : 996,90 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	BE: 4 630,2 6€ (jetons) 798,76 € (kms) CA: 1 285,05 € (jetons) 198,14 € (kms)	Néant
CHABOTAUX André	491128091-78	Membre du Comité d'audit	Jetons de présence : 1 805,19 € Remb Frais dépla : 394,76 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	Comité d'audit : 515,04 € (jetons) 113,04 € (kms) CA : 1 290,15 € (jetons) 281,72 € (kms)	Néant
COLLARD Catherine	650417088-19	Membre du Comité d'audit	Jetons de présence : 1 545,12 € Remb Frais dépla : 51,90 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	Comité d'audit : 254,97 € (jetons) 8,56 € (kms) CA : 1 290,15 € (jetons) 43,34 € (kms)	Néant
COLLIGNON Stéphane	710525313-75	Membre du Comité d'audit	Jetons de présence : 1 545,12 € Remb Frais dépla : 103,80 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	Comité d'audit : 254,97 € (jetons) 17,12 € (kms) CA : 1 290,15 € (jetons) 86,68 € (kms)	Néant
MOSSERAY Jean-Luc	720920247-49	Membre du Comité d'audit	Jetons de présence : 1 024,98 € Remb Frais dépla : 20,20 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	Comité d'audit : 254,97 € (jetons) 5,05 (kms) CA : 770,01 € (jetons) 15,15 € (kms)	Néant

NOM PRÉNOM	N° RÉG. NATIONAL	FONCTION ⁵	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ⁶	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ⁷	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
PLASMAN Laurence	640804108-08	Membre du Comité d'audit	Jetons de présence : 1 545,12 € Remb Frais dépla : 397,02 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	Comité d'audit : 515,04 € (jetons) 133,03 € (kms) CA : 1 030,08 € (jetons) 263,99 € (kms)	Néant
DAFFE Carine	690619128-17	Administrateur	Jetons de présence : 520,14 € Remb Frais dépla : 39,13 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 520,14 € (jetons) 39,13 € (kms)	Néant
DETHIER Vincent	690413069-48	Administrateur	Jetons de présence : 1 035,18 € Remb Frais dépla : 83,46 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 035,18 € (jetons) 83,46€ (kms)	Néant
DUBUISSON Bernard	740222149-80	Administrateur	Jetons de présence : 1 285,05 € Remb Frais dépla : 34,46 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 285,05 € (jetons) 34,46 € (kms)	Néant
DURY Jean-François	770130217-22	Administrateur	Jetons de présence : 515,04 € Remb Frais dépla : 34,24 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 515,04 € (jetons) 34,24 € (kms)	Néant
LAMOTTE Pierre	730529111-05	Administrateur	Jetons de présence : 509,94 € Remb Frais dépla : 111,28 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 509,94 € (jetons) 111,28 € (kms)	Néant
METENS Isabelle	610713142-22	Administrateur	Jetons de présence : 1 290,15 € Remb Frais dépla : 43,34 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 290,15 € (jetons) 43,34 € (kms)	Néant
PAULET José	510219127-97	Administrateur	Jetons de présence : 1 290,15 € Remb Frais dépla : 77,86 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 290,15 € (jetons) 77,86 € (kms)	Néant
PIRSON Anne	770202146-67	Administrateur	Jetons de présence : 775,11 € Remb Frais dépla : 72,66 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 775,11 € (jetons) 72,66 € (kms)	Néant
RONDIAI Pierre	700401097-13	Administrateur	Jetons de présence : 1 545,12 € Remb Frais dépla : 111,56 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 545,12 € (jetons) 111,56 € (kms)	Néant
TORY Khalid	661212355-76	Administrateur	Jetons de présence : 1 285,0€ Remb Frais dépla : 104,00 €	Jetons de présence liés à la présence effective aux réunions	CA : 1 285,05 € (jetons) 104,00 € (kms)	Néant
Total général			Rémunération du Président : 31 578,25€ Jetons de présence : 40 693,26 € Frais de déplacement : 4 383,75 €		BE : 18 546,54€ (jetons) 2 102,98€ (kms) Comité d'audit : 1 794,99 € (jetons) 276,80 € (kms) CA : 20 351,73 € (jetons) 2 003,97 € (kms)	

B. Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction

FONCTION ⁹	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ¹¹	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE ¹²	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général (N1)	148 243,78 €	Rémunération brute : 147 097,70 € Titres repas part patronale 1146,08 €	Administrateur à la SA AQUAWAL (non rémunéré) 1 ^{er} Vice-Président de l'asbl AQUAWAL depuis juillet 2024 (mandat non rémunéré) Administrateur sc Digit'eaux (mandat non rémunéré) Membre du Comité de coordination et du Comité de suivi de l'Assinissement de la SPGE (mandats non rémunérés)
Directeur Général Adjoint 1 (BE SAA)	126 148,93 €	Rémunération brute : 125 024,89 € Titres repas part patronale 1124,04€	Représentant AG Contrat de rivière Sambre (non rémunéré)
Directeur DE	67 995,13 €	Rémunération brute : 67 223,73 € Titres repas part patronale 771,40 €	Membre du Comité de contrôle de l'eau (rémunéré)
Directeur (BE ASS et Labo)	118 506,88 €	Rémunération brute : 117 410,39 € Titres repas part patronale 1096,49€	Commission consultative de l'eau (non rémunéré)
Directeur (SEU)	118 558,90 €	Rémunération brute : 117 423,84 € Titres repas part patronale 1135,06 €	Néant
Total rémunérations	578 682,22 €	Rémunération brute : 574 180,55 € Titres repas part patronale : 4501,67 €	

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? NON

Avantages

Les membres de la Direction bénéficient d'un véhicule de fonction, avantage remboursé par chaque agent à l'Intercommunale (retrait sur salaire net de l'équivalent de l'Avantage en nature ATN), de chèques repas (valeur 6,60€ dont 1,09€ quote-part personnelle), d'un Smartphone et d'une connexion Internet à domicile (ATN appliqué équivalent à 144€/an).

⁹Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du Bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

¹⁰Indiquer le montant de la rémunération indexé. Celle-ci comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

¹¹Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

¹²Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹³Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹⁴Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

TABLEAU ANNUEL DES PRÉSENCES C.A. 2024

Date début ou ren. mandat	Date fin mandat	24/01/24										Total		Total	Nombre total de réunions
		C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	C.A.	Présences	Absences		
DELIURE Luc	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
CHABOTTAUX André	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
DETHIER Vincent	26/06/19	A	A	P	P	P	P	P	P	P	P	4	2	6	66,67%
DUBUISSON Bernard	26-06-19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	5	1	6	83,33%
MOREAU Frédéric	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
MOSSEY Jean-Luc	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	4	2	6	66,67%
NOIRET Claudy	26-06-19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	5	1	6	83,33%
PLASMAN Laurence	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	5	1	6	83,33%
TORY Khalid	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
LAMOTTE Pierre	25/09/19	P	P	P	A	A	A	A	A	A	A	2	4	6	33,33%
DAFFE Carine	26-06-19	A	A	A	A	P	P	P	P	P	P	2	4	6	33,33%
COLLARD Catherine	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
COLLIGNON Stéphane	26-06-19	P	P	P	A	P	P	P	P	P	P	5	1	6	83,33%
DURY Jean-François	26/06/19	6/12/24	P	A	A	A	P	P	A	A	A	2	4	6	33,33%
LECOMTE Valérie	26/06/19	A	A	A	P	P	A	A	A	A	A	1	5	6	16,67%
PAULET José	26/06/19	6/12/24	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
RONDIAT Pierre	26/06/19	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
METENS Isabelle	11/05/22	6/12/24	P	A	P	P	A	P	P	P	P	4	2	6	66,67%
BULTOT Simon	1/12/22	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	6	0	6	100,00%
PIRSON Anne	11/05/22	A	A	P	P	P	P	P	A	P	P	3	3	6	50,00%

TABLEAU ANNUEL DES PRÉSENCES C.R. ANNÉE 2024 NON RÉMUNÉRÉ									
	Date début ou renouvel. mandat	Date fin mandat	Total			Total	Nombre total de réunions		
			C.R	C.R	C.R				
CHABOTAUX André	26/06/19		P	1	0	Général	1		
COLLIGNON Stéphane	26/06/19		P	1	0		1		
TORY Khalid	26/06/19		P	1	0		1		
MOSSEY Jean-Luc	26/06/19		P	1	0		1		
LAMOTTE Pierre	25/09/19		P	1	0		1		
Total des présences			5	5		Total de toutes les réunions			
Total des absences			0		0		5		

7.7 RAPPORT DU RÉVISEUR



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE**
« INTERCOMMUNALE NAMUROISE DE SERVICES PUBLICS »
(en abrégé : « INASEP »)
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « INASEP » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 22 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « INASEP » durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **185.803.214,29 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **2.155.125,31 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne
T. 081 30 22 42 - F. 081 31 08 50
E-mail: namur@fcg-audit.be

TVA/BCE: BE 0446.111.908 - RPM NAMUR
IBAN: BE14 2500 2896 4083
BIC: GEBABEBB
Membre de l'IRE sous le n° B0164

Membre de

 **PrimeGlobal**
www.fcg-audit.be



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.



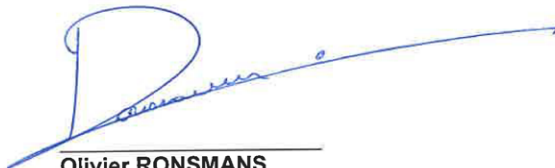
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Naninne, le 28 avril 2025.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

7.8 LISTE DES MARCHÉS PASSÉS EN 2024

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
SEU - Entretien d'élagages, tailles, semi hors marché	Krinkels	8046	5100 Naninne	facture acceptée (marché de faible montant)
Marché de services relatif à la récupération de précompte professionnel	ERNST & YOUNG	40000	1831 Diegem	procédure négociée directe avec publication préalable
SEU - Fourniture d'échelles en inox	Maniquay	24368	4100 Seraing	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - P014 - Transfert de 2 platines électriques et armoires variateurs	AGinTech	12311	5190 Ham-sur-Sambre	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - Entretien des espaces verts	Krinkels	8038	5100 Naninne	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - Entretien périodiques de groupes hydrauliques	STEP Solutions	70096	440 Flémalle	procédure ouverte
SEU - P013 Pompage Havelange Bois de Bassin – Suppression de la cabine HT au profit d'un nouveau raccordement BT (3X400V) - Approbation de l'offre de faire appel à ORES pour le montant d'offre de 35.500,55 € hors TVA	ORES	35500	5000 namur	droit exclusif de prestataire
YVOIR / Egout de la rue Chestrée à Dorinne	Nonet	98860	5190 Jemeppe-sur-Sambre	procédure ouverte
Marché de services Géomètre/ Négociation d'emprises	Sageo	74775	5080 La Bruyère	procédure négociée sans publicité préalable
SEU - STEP Winenne - Rénovation de la toiture	Warnant Eddy	28502	5340 Faux-les-Tombes	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - Remplacement tableaux électriques, Lot 1 (TGBT S043 Step Cul des Sart)	ELEPOWER	36653	5030 GEMBLOUX	procédure négociée sans publication préalable.
SEU - Remplacement tableaux électriques, Lot 2 (TGBT S065 Step Hingeon)	STEEL	33562	1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Remplacement tableaux électriques, Lot 3 (TGBT Atelier ATT T201)	APILEC	27780	5150 Soye	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Techniques Spéciales, Lot 1 (Electricité)	Henneaux Frères	56945	6870 Vesqueville	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Techniques Spéciales, Lot 2 (Chauffage et HVAC)	SANIDEAL	74341	6040 Jumet	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Techniques Spéciales, Lot 3 (Sanitaire)	LFA-Engineering SPRL	19395	7070 LE Roeuxl	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Parachèvement, Lot 1 (Enduits intérieurs, Cloisons et Faux-plafond)	APRUZZESE SA	47107	4030 Liège	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Parachèvement, Lot 2 (Menuiseries intérieures)	APRUZZESE SA	52968	4030 Liège	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Parachèvement, Lot 3 (Carrelage sol et mural)	Entra asbl	14343	6220 Heppignies	procédure ouverte
SEU - Aménagement Atelier 2 Ciney - Parachèvement, lot 4 (Peinture)	APRUZZESE SA	6944	4030 Liège	procédure ouverte
SEU - STEP Mornimont - Upgrades de deux centrifugeuses	Andrits	29808	36002 Châteauroux	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - STEP Winenne - Rénovation de la toiture	Eddy Warnant	28502	5340 Faux-les-Tombes	facture acceptée (marché de faible montant)
SDE - Commande de pompes doseuses	JOHN COCKERILL ENVIRONMENT	29872	4140 Sprimont	facture acceptée (marché de faible montant)

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
SEU - achat logiciel géopointage Xéolis	ITOPTICS	39600	7000 Mons	procédure négociée sans publication préalable
COUVIN / Presgaux - Gonriex / station d'épuration de Gonriex	S.M. J. COCKE-RILL BALTEAU – JAN DE NUL	3354928	4140 Sprimont	procédure ouverte
SDE - Aménagement de 8 véhicules	MLJ Imag'in	170709	5650 Chastrès	procédure négociée sans mise en concurrence préalable
AGREA - Achat du logiciel VERTIGIS Studio	SIGGIS	26850	1831 Diegem	facture acceptée (marché de faible montant)
Désignation d'un chasseur de têtes	HUDSON	19500	1130 Bruxelles	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 1	Manupal ASBL	44960	5590 Achêne	procédure ouverte
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 2	Manupal ASBL	45611	5590 Achêne	procédure ouverte
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 3	Manupal ASBL	40061	5590 Achêne	procédure ouverte
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 4	Manupal ASBL	20918	5590 Achêne	procédure ouverte
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 5	Manupal ASBL	39842	5590 Achêne	procédure ouverte
SEU, entretien écologique des abords des ouvrages d'épuration, période 2024-2028, lot 6	Manupal ASBL	78796	5590 Achêne	procédure ouverte
Hastière, réhabilitation du domaine Fosse Dondaine	Colas Belgium	1136933	4367 Crisnée	procédure ouverte
SEU, achat de véhicules utilitaires, Lot 1 : Camionnettes d'un volume $\geq 5 \text{ m}^3$ à motorisation thermique	VAN MOSSELVMS Limbourg SA	321570	3290 Diest	procédure ouverte
SEU, achat de véhicules utilitaires, Lot 2 : Camionnette d'un volume $\geq 10 \text{ m}^3$ à motorisation thermique	VAN MOSSELVMS Limbourg SA	29804	3290 Diest	procédure ouverte
SEU, achat de véhicules utilitaires, Lot 3 : Camionnette d'un volume $\geq 3 \text{ m}^3$ à motorisation thermique	VAN MOSSELVMS Limbourg SA	35282	3290 Diest	procédure ouverte
Cerfontaine, réhabilitation de la step de Soumoy	AM ACH - DE COCK	1353270	4040 Herstal	procédure ouverte
Désignation d'un chasseur de têtes	Hudson	19500	1130 Bruxelles	procédure négociée sans publication préalable
Equiperment de la salle du conseil Teams	Solution son images	12310	6800 Libramont	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU, rédaction et introduction des permis d'environnement et d'urbanisme 2024-2025	RSK Belgium	91470	1400 Nivelles	procédure négociée sans publication préalable
SEU, audit de certification ISO 14001, EMAS, période 2024-206	Vincotte	33500	1800 Vilvoorde	procédure négociée sans publication préalable
GRE - Acquisition de 4 cores supplémentaires sur la licence ArcGIS Enterprise	Esri Belux	38808	1780 Wemmel	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Remplacement des toiles du filtre presse de Lives-sur-Meuse	LAINYL	36470	4000 Liège	procédure négociée sans publication préalable
SEU - entretien des vêtements de travail, 2024-2028	Atelier Saint Vincent	87686	5580 Rochefort	procédure négociée sans publication préalable

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
SEU - location de tapis, 2024-2028	Atelier Saint Vincent	30222	5580 Rochefort	procédure négociée sans publication préalable
SEU - ANDENNE - Construction de la station de pompage et du refoulement de Peu d'Eau	TRAVEXPLOIT	740294	6530 Thuin	procédure ouverte
SDE - filtres à charbon	Norit MJ	27923	3824 Amersfoort PB	facture acceptée (marché de faible montant)
SDE - audit externe de certification ISO 9001 - Période 2024-2026	Lloyd's Register Belgium	21255	69003 Lyon F	facture acceptée (marché de faible montant)
SEU - Création de lagunes, lot 1	Frateur	30655	5032 Bossière	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Création de lagunes, lot 2	Frateur	29220	5032 Bossière	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Création de lagunes, lot 3	Frateur	27360	5032 Bossière	procédure négociée sans publication
GRE - Acquisition de deux caméras de zoomage	Opticon Benelux	23690	1411 Naarden PB	facture acceptée (marché de faible montant)
SDE - Fourniture et pose de ferronneries dans 4 ouvrages	V3 Manupal	27703	5590 Ciney	facture acceptée (marché de faible montant)
Cerfontaine - Daussois, rue du Tilleul	Decubel	175652	5660 Mariembourg	procédure ouverte
SEU - Fourniture et montage de mobilier de bureau	Solbreux	17038	5340 Gesves	procédure négociée sans publication préalable
COUVIN - Collecteur de Gonrieux-Presgaux et Egouttage de la rue du Fourneau	Decubel - Pirlot	2 296 888	5660 Mariembourg	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur - lot 1 - Zone Nord - Estimatif 24 Km : en cascade	Pineur Curage	266 608	4280 Hannut	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur - lot 1 - Zone Nord - Estimatif 24 Km :	Pipe Consult	436 622	4821 Dison	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur - lot 1 - Zone Nord - Estimatif 24 Km :	Roefs NV	494 340	2030 Anvers	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 2 - Zone Sud - Estimatif 20 Km : en cascade	Pineur Curage	237 637	4280 Hannut	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 2 - Zone Sud - Estimatif 20 Km	Pipe Consult	383 495	4821 Dison	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 2 - Zone Sud - Estimatif 20 Km	Roefs NV	453 825	2030 Anvers	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 3 - Ensemble Province - Urgence : en cascade	Pineur Curage	32 668	4280 Hannut	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 3 - Ensemble Province - Urgence	Pipe Consult	64 536	4821 Dison	procédure ouverte
GRE - Accord cadre visant le curage et l'endoscopie des réseaux d'égouttage en Province de Namur lot 3 - Ensemble Province - Urgence	Roefs NV	67 060	2030 Anvers	procédure ouverte
SEU - Travaux d'installation d'un échangeur de chaleur dans le clarificateur de la station d'épuration de Mornimont	SA Duchêne	118 245	4577 Modave	procédure négociée sans publication préalable

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HTVA	CP ET LOCALITÉ	MODE DE PASSATION
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation de plans durant la période 2024-2026, lot 1 dessinateurs génie civil, attribution en cascade	Rhplans	52	5100 Naninne	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation de plans durant la période 2024-2026, lot 1, dessinateurs génie civil, attribution en cascade	A&J Escarmelle	74	5100 Namur	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation de plans durant la période 2024-2026, lot 2 dessinateurs HVAC, attribution en cascade	Thirion	70	4121 neupré	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation de plans durant la période 2024-2026, lot 1, dessinateurs HVAC, attribution en cascade	A&J Escarmelle	74	5100 Namur	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation d'études durant la période 2024-2026, lot 1, stabilité, attribution en cascade	ELEVO	88	5100 Wépion	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation d'études durant la période 2024-2026, lot 1, stabilité, attribution en cascade	A&J Escarmelle	98	5100 Namur	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation d'études durant la période 2024-2026, lot 2, techniques spéciales, attribution en cascade	NJ Engineering	89	5300 Vezin	procédure négociée sans publication préalable
Marché Public de Services ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre visant l'appui au Bureau d'études ARTENCO pour la réalisation d'études durant la période 2024-2026, lot 2, techniques spéciales, attribution en cascade	A&J Escarmelle	98	5100 Namur	procédure négociée sans publication préalable
SEU - marché de service relatif aux audits internes EMAS, période 2024	COMASE	37 380	6001 Charleroi	procédure négociée sans publication préalable
Leasing opérationnel de véhicules de société (60 mois)	Belfius Autolease	2 591 317 €	1210 Bruxelles	procédure ouverte avec publicité européenne
Leasing opérationnel de véhicules de société (48 mois)	Belfius Autolease	2 289 983	1210 Bruxelles	procédure ouverte avec publicité européenne
Accord-cadre visant la caractérisation des terres évacuées dans le cadre de travaux d'égouttage en Province de Namur	LABOMOSAN	1 691 822	5150 Floreffe	procédure ouverte
Accord-cadre visant la caractérisation des terres évacuées dans le cadre de travaux d'égouttage en Province de Namur	RSK Belgium	1 775 931	1400 Nivelles	procédure ouverte
Accord-cadre visant la caractérisation des terres évacuées dans le cadre de travaux d'égouttage en Province de Namur	RECOSOL	1 805 885	5020 Malonne	procédure ouverte
SEU - Création de lagunes	NONET	142 048	5190 Jemeppe-sur-Sambre	procédure négociée sans publication préalable
SEU - Remplacement des biorotors à la STEP de Rienne	VANDEZANDE	288 098	8600 Diksmuide	procédure ouverte
Laboratoire/Distribution d'eau : Migration des développements LIMS-ERP de Odoo V14 à V18	Dynapps	28 000	5100 Jambes	procédure négociée sans mise en concurrence préalable

**Intercommunale Namuroise
de Services Publics**

Siège social

Parc industriel // Rue des Viaux 1b
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11

Fax + 32 (0)81 40 75 75

Siège d'exploitation

Rue de l'Hôpital 6
5600 Philippeville

Tél. + 32 (0)71 66 79 25

Fax + 32 (0)71 66 80 18

info@inasep.be // www.inasep.be